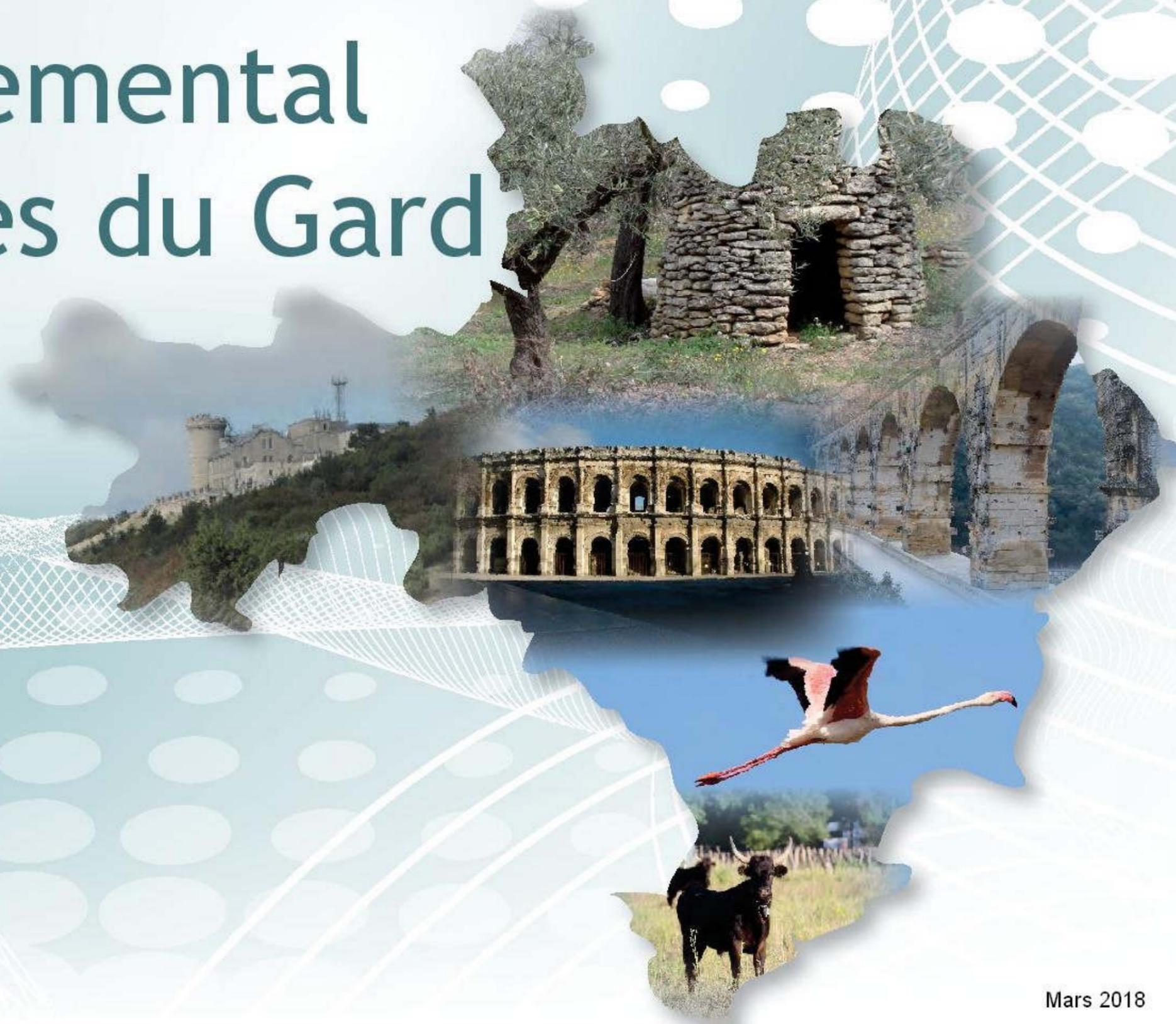




Direction départementale des territoires et de la mer du Gard

Atlas départemental des territoires du Gard



Le Gard est un département riche de sa diversité mais complexe à appréhender. Riche de ses paysages, de sa nature et de son patrimoine mais fragile par son exposition aux risques. Riche de sa démographie dynamique mais confronté à la précarité d'une grande partie de sa population. Il est tout à la fois montagne et mer, urbain et rural, agricole et industriel...

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer a produit un nouvel atlas cartographique, d'une vision forcément partielle et segmentée, mais aussi large que possible dans les thématiques abordées.

A l'aube de nouvelles réformes impactantes pour le territoire, j'ai souhaité publier cet atlas en guise d'état de la situation du Gard sur certaines politiques publiques et le dédier à tous celles et ceux qui œuvrent au service de l'intérêt général pour notre Gard et ses habitants.

Le Préfet
Didier Lauga



SOMMAIRE

Informations Générales

Communes du Gard
L'intercommunalité dans le Gard au 1er Janvier 2018
Découpage administratif et électoral
Les communes Gardoises par strates de population en 2015
Évolution de la population Gardoise
Réseaux routier et ferré
Loi montagne, loi littoral et zones de revitalisation rurale 2017
Bassins de vie
Brigades et compagnies de gendarmerie
Périmètre de compétence des SAT de la DDTM 30

Économie agricole Agriculture durable

Mesures Agro-Environnementales – Enjeu herbe
Agriculture biologique - Surfaces déclarées dossiers PAC 2014
Mesures Agro-Environnementales - Surfaces déclarées dossiers PAC 2014
Primes herbagères agro-environnementales 2 –
Surfaces déclarées dossiers PAC 2014
Appellation d'origine protégée et contrôlée – Vins
Appellation d'origine protégée – Vins – Détail Languedoc
Appellation d'origine protégée – Vins – Détail Côtes du Rhône
Indication Géographique protégée – Vins
Appellation d'origine protégée – Fromages
Appellation d'origine protégée et contrôlée – Autres
Indication Géographique protégée – Autres

Cadre de vie

Natura 2000
Zones naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)
Sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO
Parc National des Cévennes – Classement UNESCO Causses et Cévennes
Unités paysagères
Stations de mesure de la qualité des eaux
Bassins versants
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
Contrats de rivière

Économie – Emploi

Délimitation des aires urbaines 2010
Répartition des surfaces dans les zones d'activités économiques en 2015

Aménagement urbain Planification

Schémas de cohérence territoriale (SCOT)
État d'avancement des documents d'urbanisme
Instruction ADS
Centrales photovoltaïques au sol

Risques majeurs

Plans d'action et de prévention des inondations (PAPI)
Territoires à risque important d'inondation (TRI)
État d'avancement des plans de prévention du risque inondation (PPRI)
Prévision des crues – Réseau réglementaire
Risque lié aux mouvements de terrain et aux effondrements
Aléa sismique
Risque lié au retrait-gonflement des sols argileux
Risque minier
Installations classées pour la protection de l'environnement – Type SEVESO

Logement

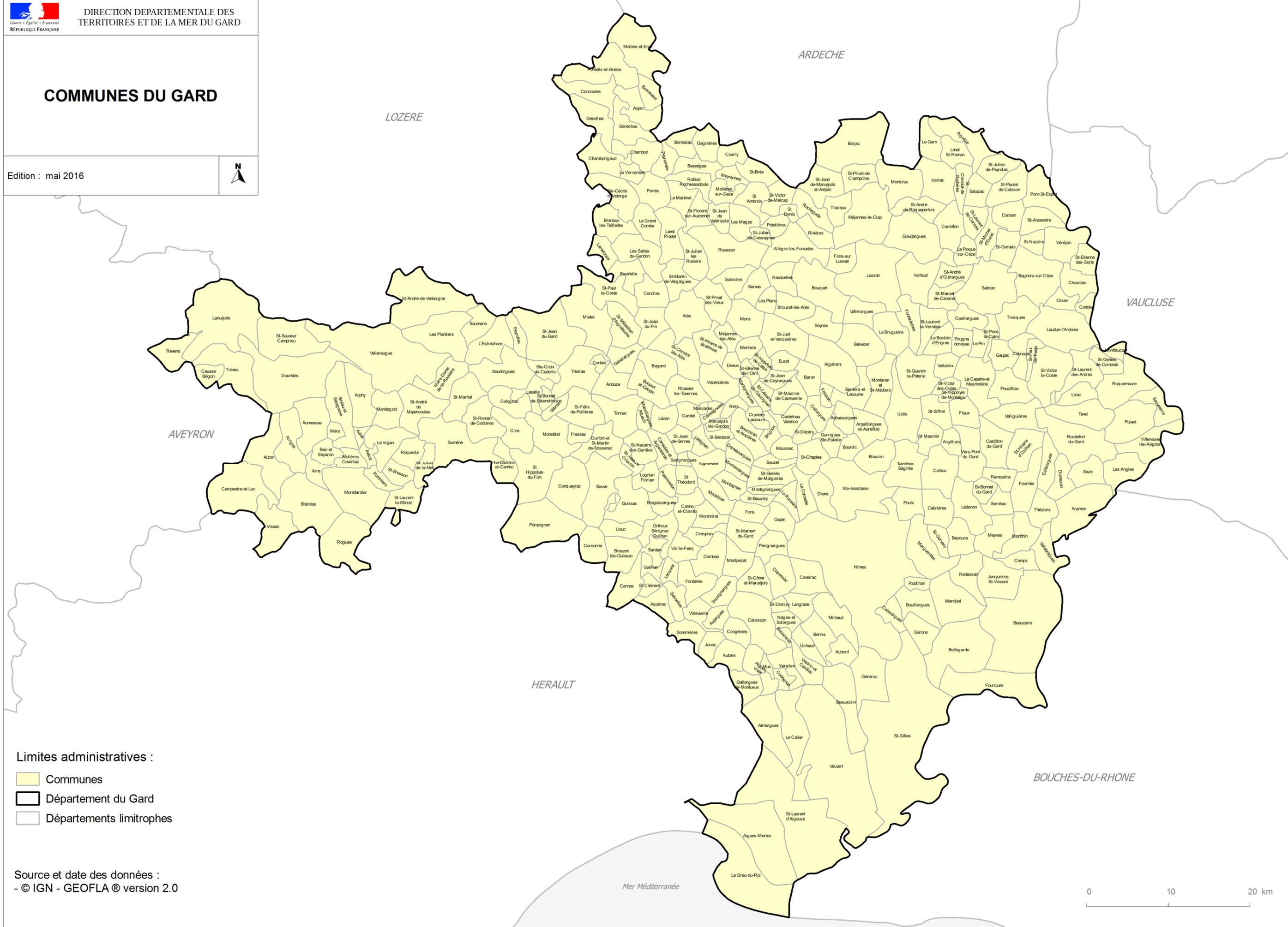
Programmes Locaux de l'Habitat
Dispositifs d'interventions sur le parc privé
Répartition des logements sociaux
Schéma départemental des aires d'accueil des gens du voyage
Révision 2012-2018

Informations générales



COMMUNES DU GARD

Edition : mai 2016



Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :
- © IGN - GEOFLA © version 2.0



DECOUPAGE ADMINISTRATIF ET ELECTORAL

Edition : janvier 2017



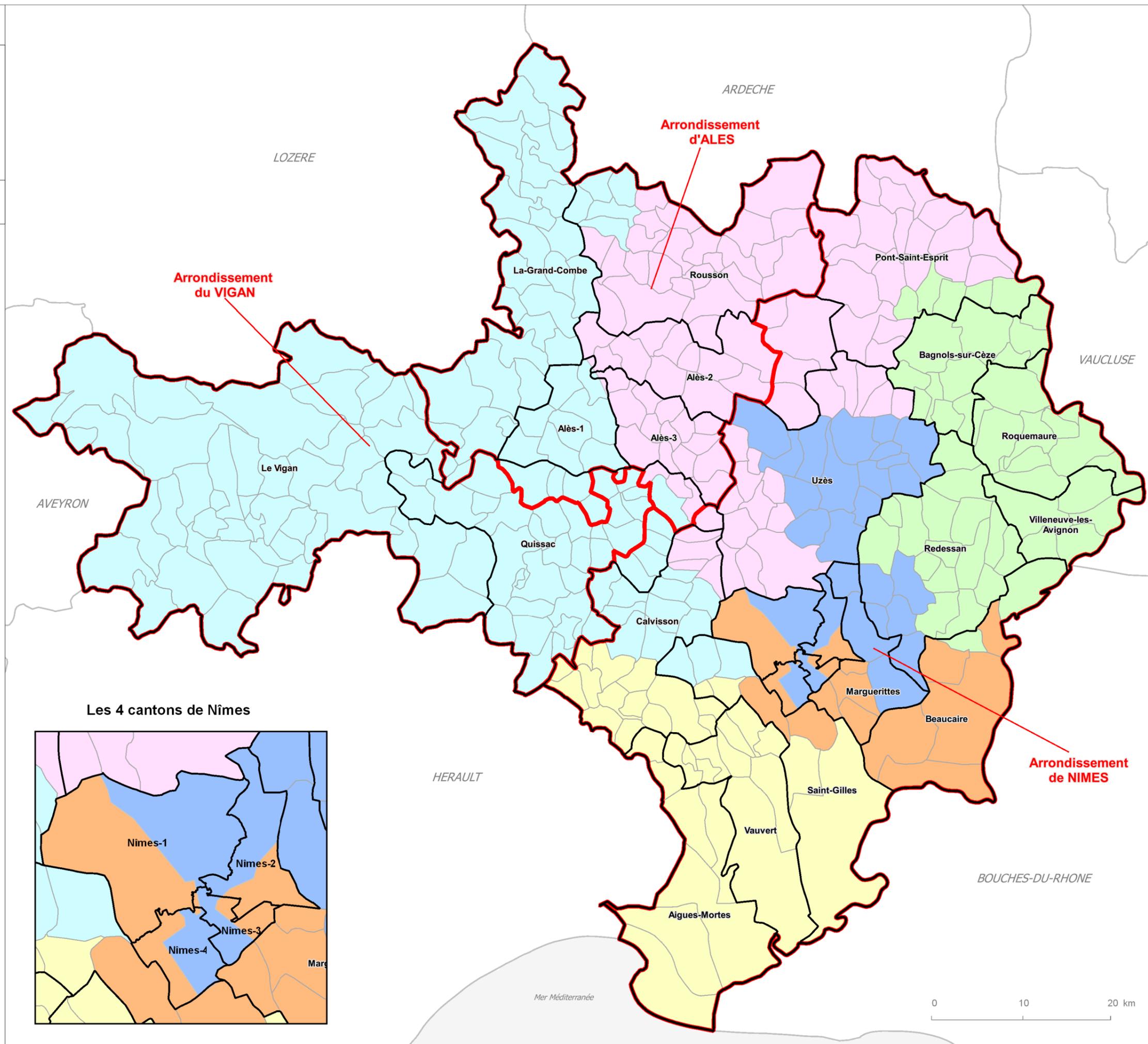
Circonscriptions législatives :

- 1ère Circonscription
- 2e Circonscription
- 3e Circonscription
- 4e Circonscription
- 5e Circonscription
- 6e Circonscription

Limites administratives :

- Communes
- Cantons (découpage février 2014)
- Arrondissements (découpage janvier 2017)
- Départements limitrophes

Source et date des données :
- Préfecture du Gard
- © IGN - GEOFLA © version 2.0



LES COMMUNES GARDOISES PAR STRATES DE POPULATION EN 2015

Edition : mars 2018



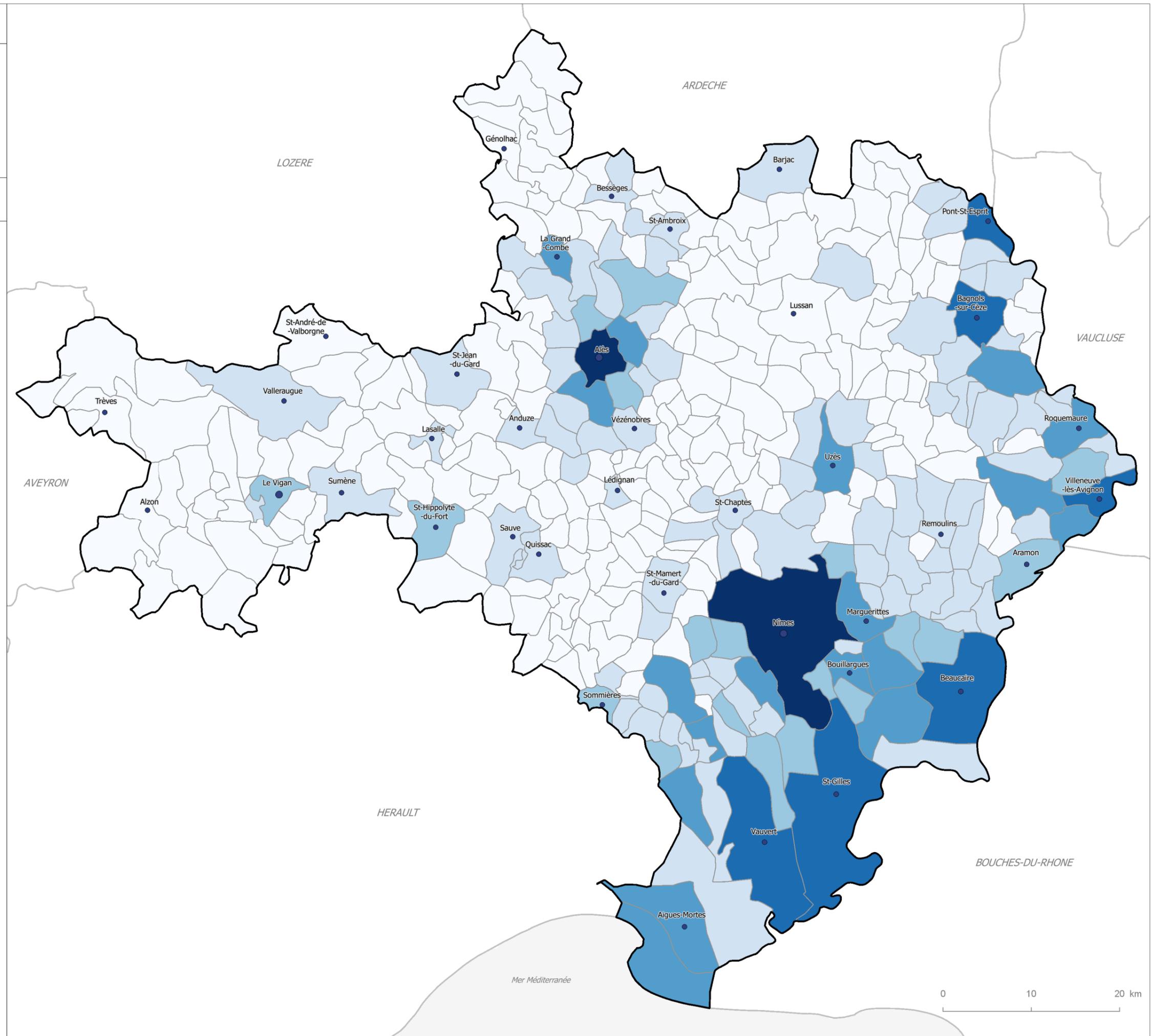
Tranches de population (nombre d'hab.) :

	supérieur à 35000	(2)
	10000 à 35000	(6)
	5000 à 10000	(18)
	3500 à 5000	(19)
	1000 à 3500	(95)
	inférieur à 1000	(213)

Limites administratives :

	Communes
	Département du Gard
	Départements limitrophes

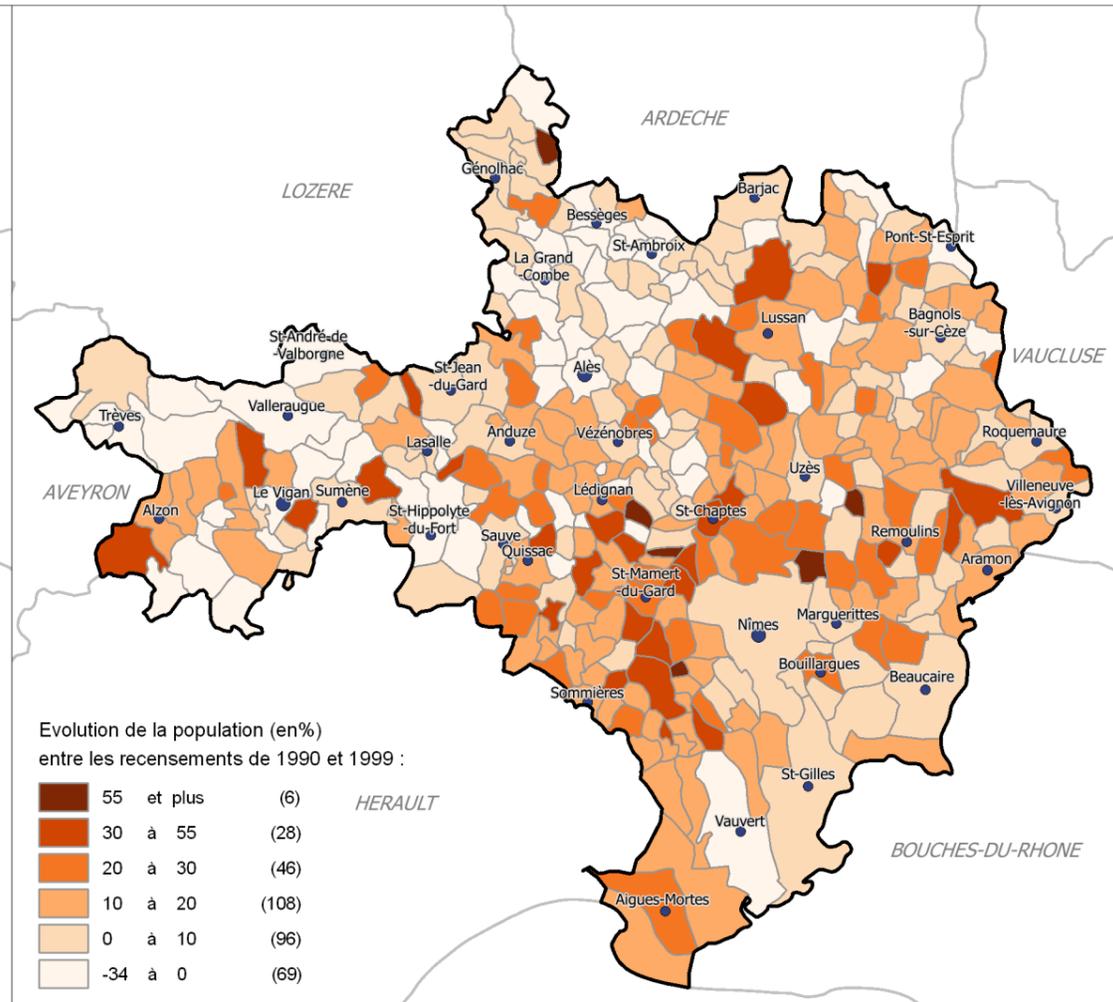
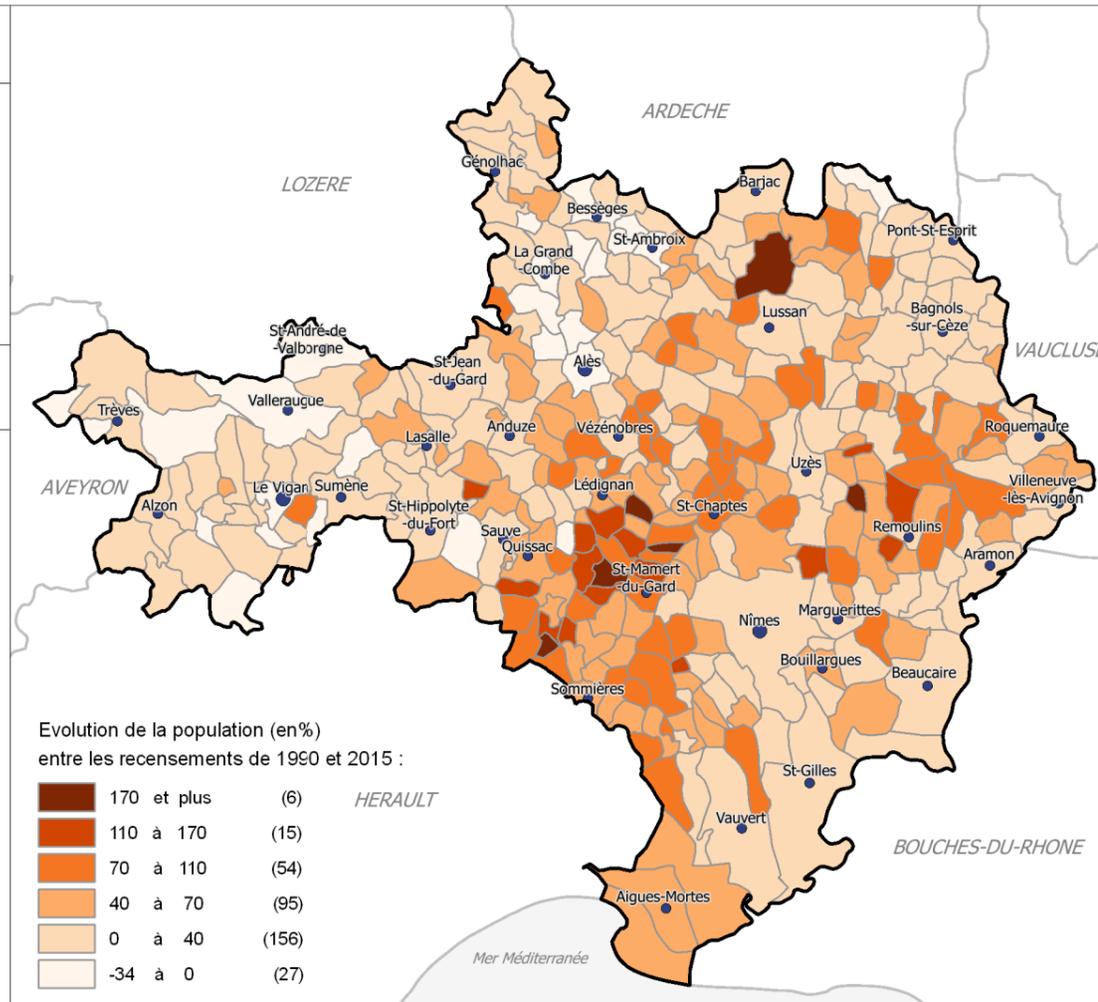
Source et date des données :
- Recensement pop. municipale 2015 - INSEE
populations légales en vigueur au 01/01/2018
- © IGN - GEOFLA ® version 2.0



0 10 20 km

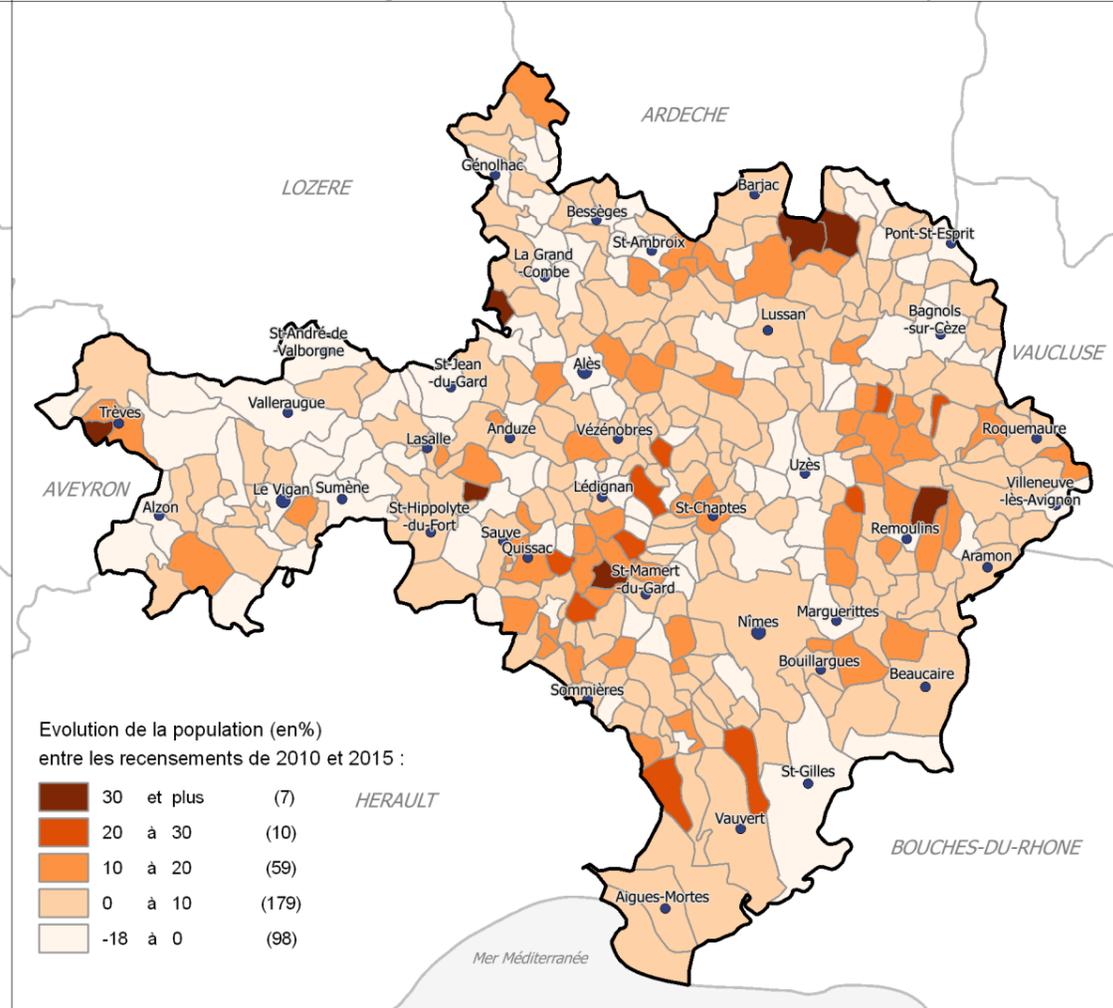
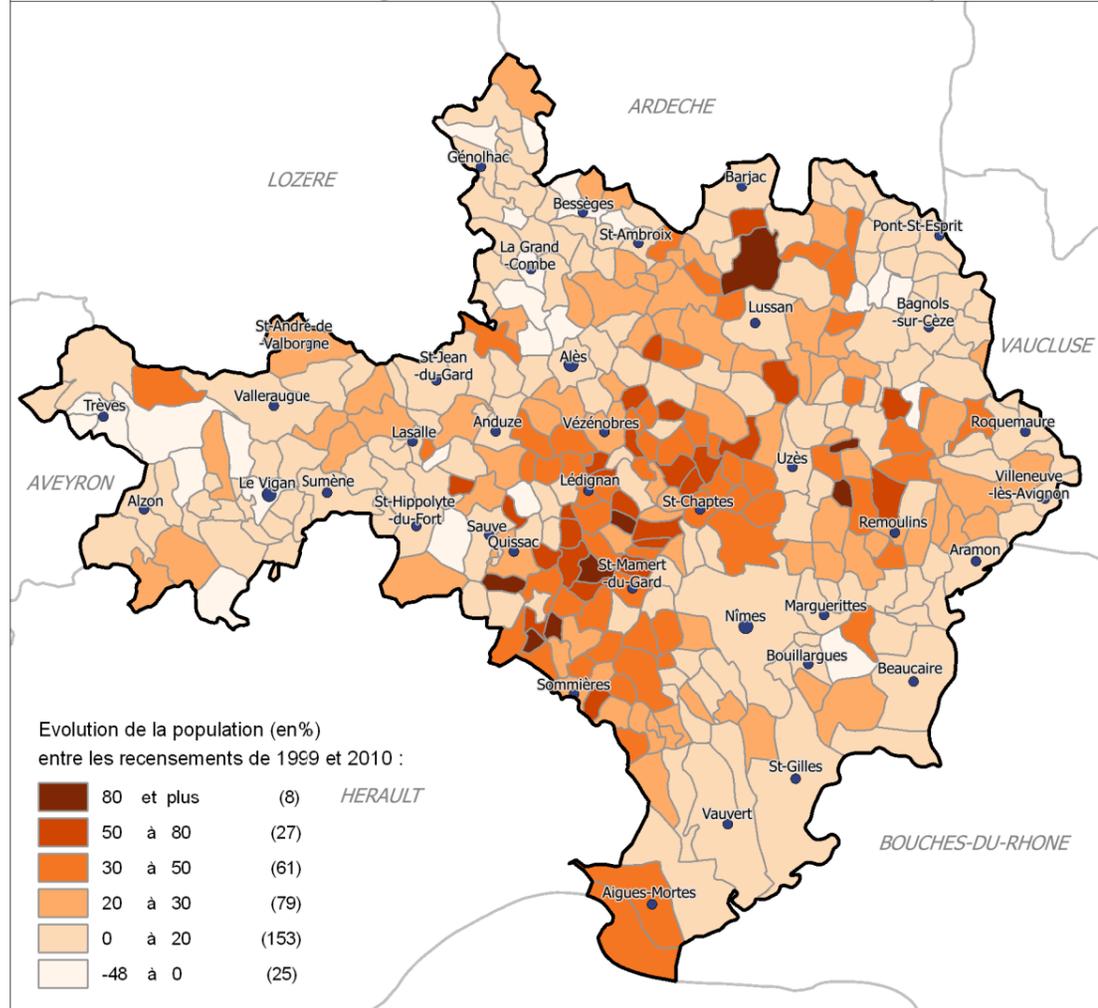
EVOLUTION DE LA POPULATION GARDOISE

Edition : février 2018



Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes



Source et date des données :
 - Recensement pop. municipale 1990 à 2015 - INSEE
 - © IGN - GEOFLA ® version 2.0



RESEAU ROUTIER ET FERRE

Edition : mars 2018



Réseau routier :

-  Autoroutes
-  Routes nationales
-  Routes départementales

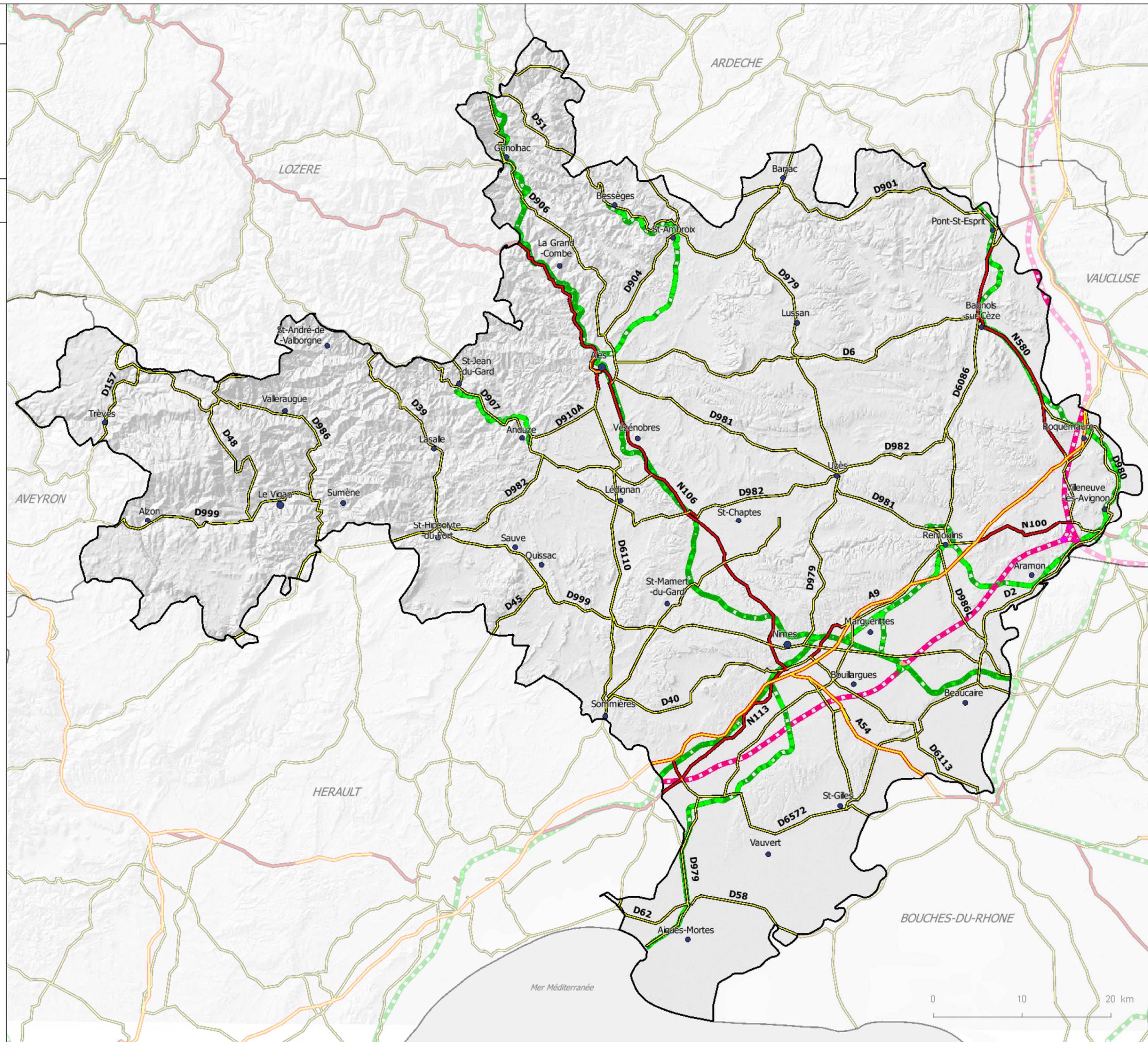
Réseau ferré :

-  LGV
-  Voies normales

Limites administratives :

-  Département du Gard
-  Départements limitrophes

Source et date des données :
 - Réseau Ferré de France
 - © IGN - BDRoute120
 - © IGN - GEOFLA ® version 2.0





LOI MONTAGNE - LOI LITTORAL

ZONES DE REVITALISATION RURALE 2017

Edition : mars 2018



Périmètre des communes soumises :

 Loi montagne (88 communes)
(Arrêté du 9 janvier 1985)

 Loi littoral (4 communes)
(Arrêté du 3 janvier 1986)
Vauvert (Décret du 29 mars 2004
au titre des estuaires et delta)

 Communes bénéficiaires du dispositif
zones de revitalisation rurale (ZRR)
(Arrêté du 16 mars 2017)

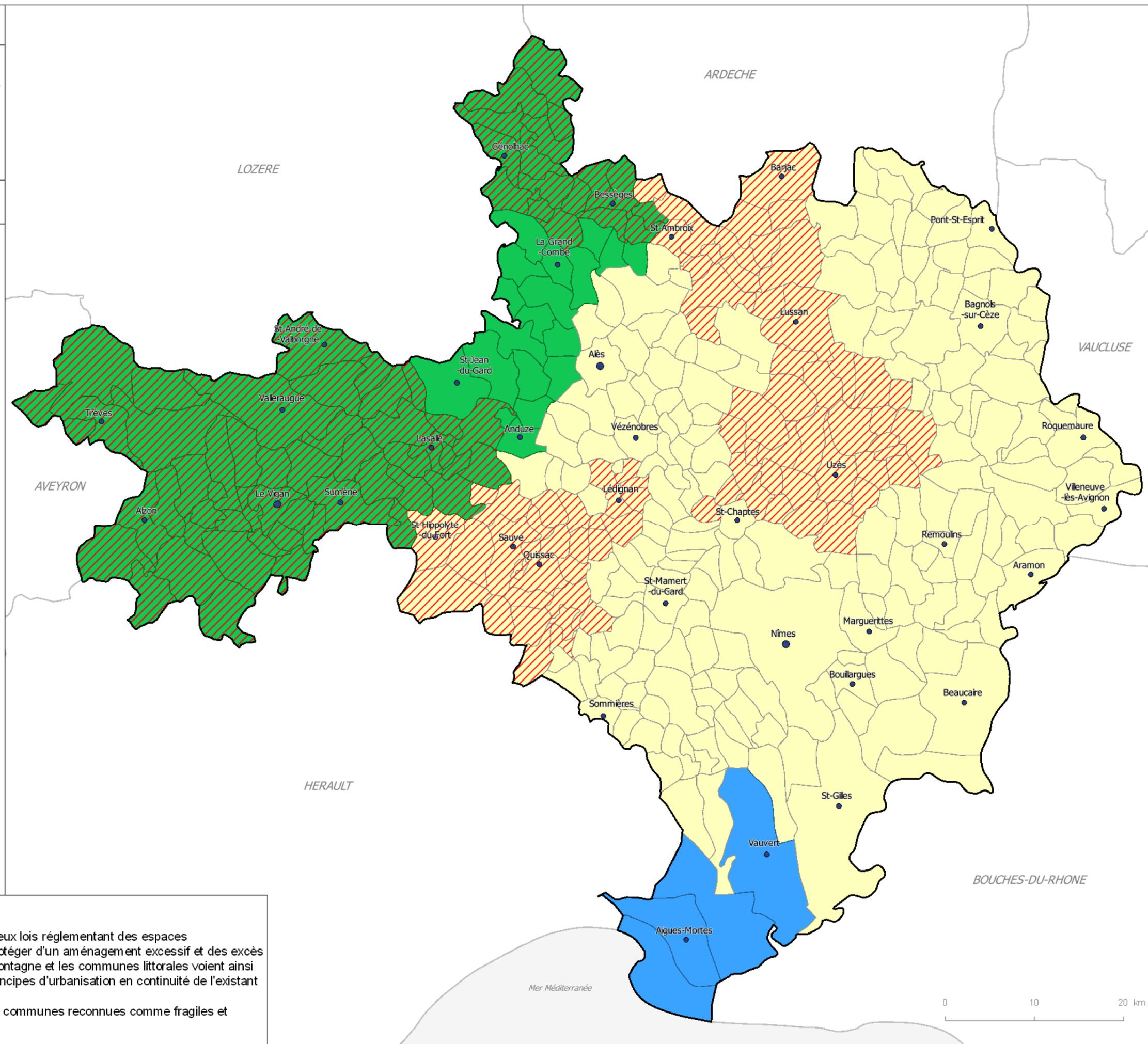
Limites administratives :

-  Communes
-  Département du Gard
-  Départements limitrophes

Source et date des données :
- DIATAR (07/2013)
- CGET (2017)
- © IGN - GEOFLA ® version 2.0

Selon la loi

Les lois Montagne (1985) et Littoral (1986) sont deux lois réglementant des espaces géographiques stratégiques, dans le but de les protéger d'un aménagement excessif et des excès de la spéculation immobilière. Les territoires de montagne et les communes littorales voient ainsi leur développement très encadré au travers de principes d'urbanisation en continuité de l'existant et de préservation des espaces remarquables.
Les zones de revitalisation rurale rassemblent des communes reconnues comme fragiles et bénéficiant à ce titre d'aides d'ordre fiscal.





BASSINS DE VIE

Edition : mai 2016



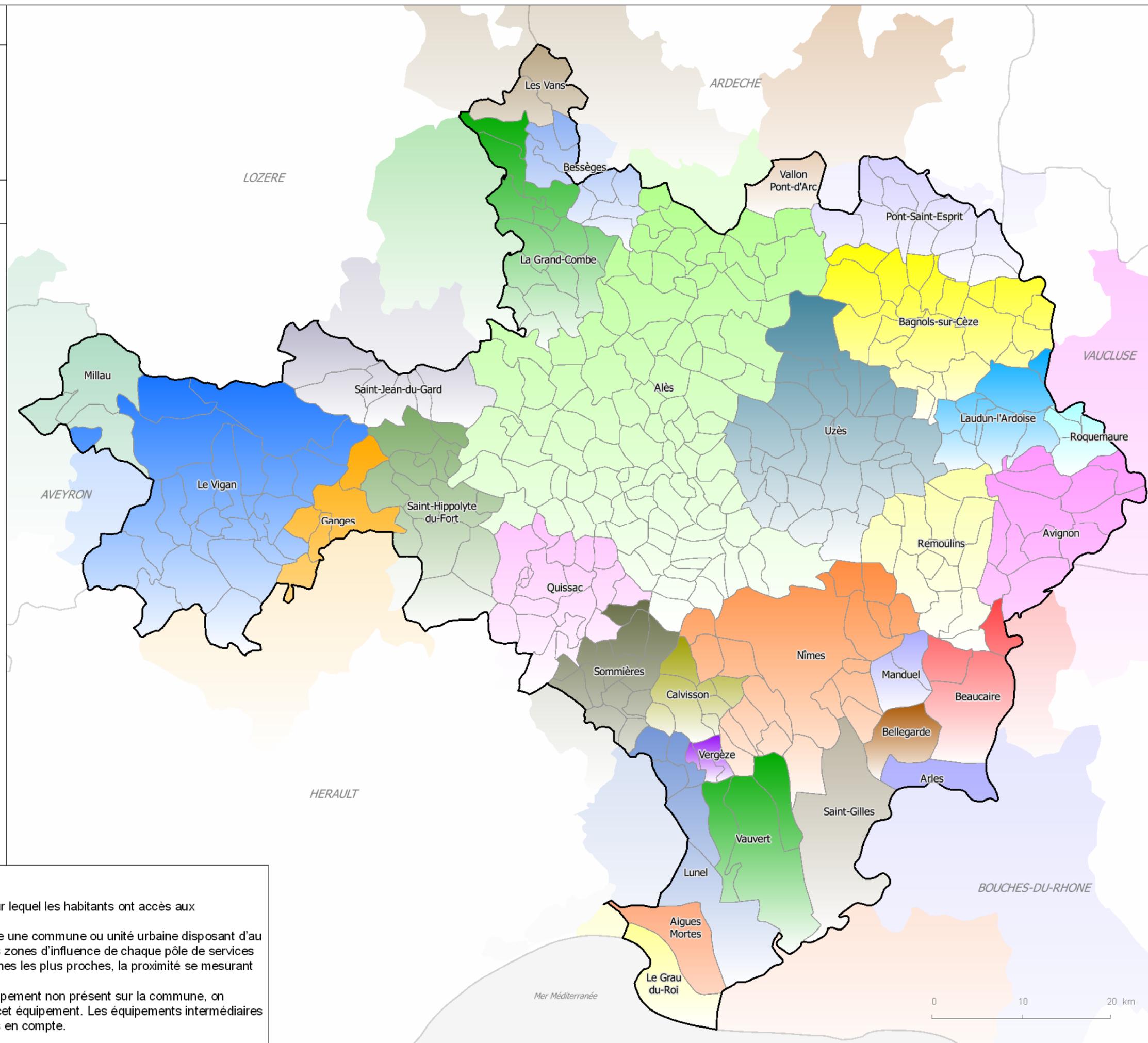
Limites administratives :

-  Communes
-  Département du Gard
-  Départements limitrophes

Source et date des données :
 - INSEE (2012)
 - © IGN - GEOFLA ® version 2.0

Définition

Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants.
 On définit tout d'abord un pôle de services comme une commune ou unité urbaine disposant d'au moins 16 des 31 équipements intermédiaires. Les zones d'influence de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet, par la route à heure creuse.
 Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune la plus proche proposant cet équipement. Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de proximité sont pris en compte.



BRIGADES ET COMPAGNIES DE GENDARMERIE

Edition : mai 2016



Territoires concernés :

- Limites des compagnies de gendarmerie
- Limites des communautés de brigades de gendarmerie
- Limites et dénomination des brigades territoriales de proximité

Hors zone de gendarmerie :

- Zone de police nationale (ZPN)

Zone de sécurité prioritaire :

- Communes concernées

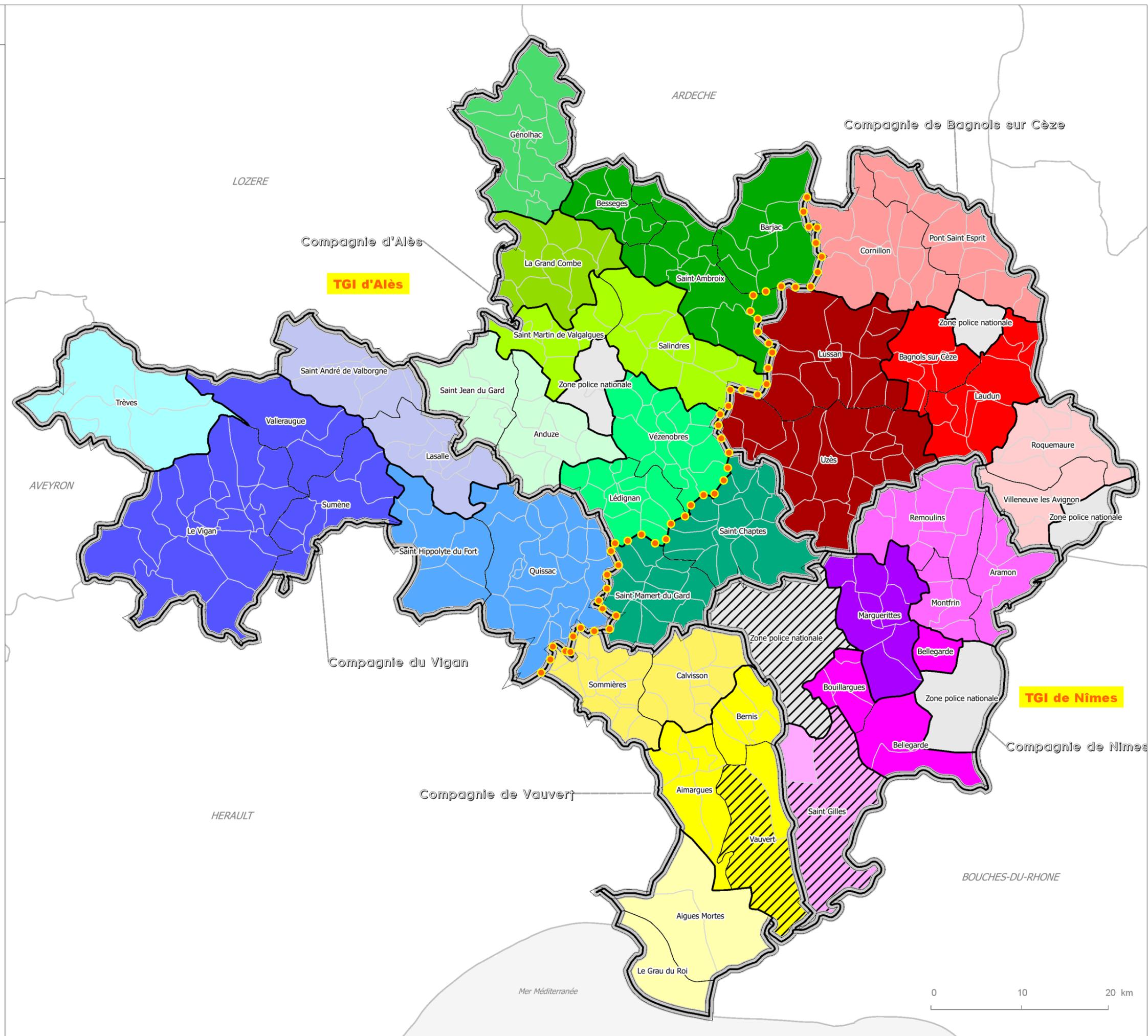
Compétence tribunaux de grande instance

- Limite entre TGI Nîmes et TGI Alès

Limites administratives :

- Communes
- Départements limitrophes

Source et date des données :
- CORG 30 - 2014
- © IGN - GEOFLA © version 2.0





PERIMETRE DE COMPETENCE DES SERVICES D'AMENAGEMENT TERRITORIAUX DE LA DDTM 30

Edition : mai 2017

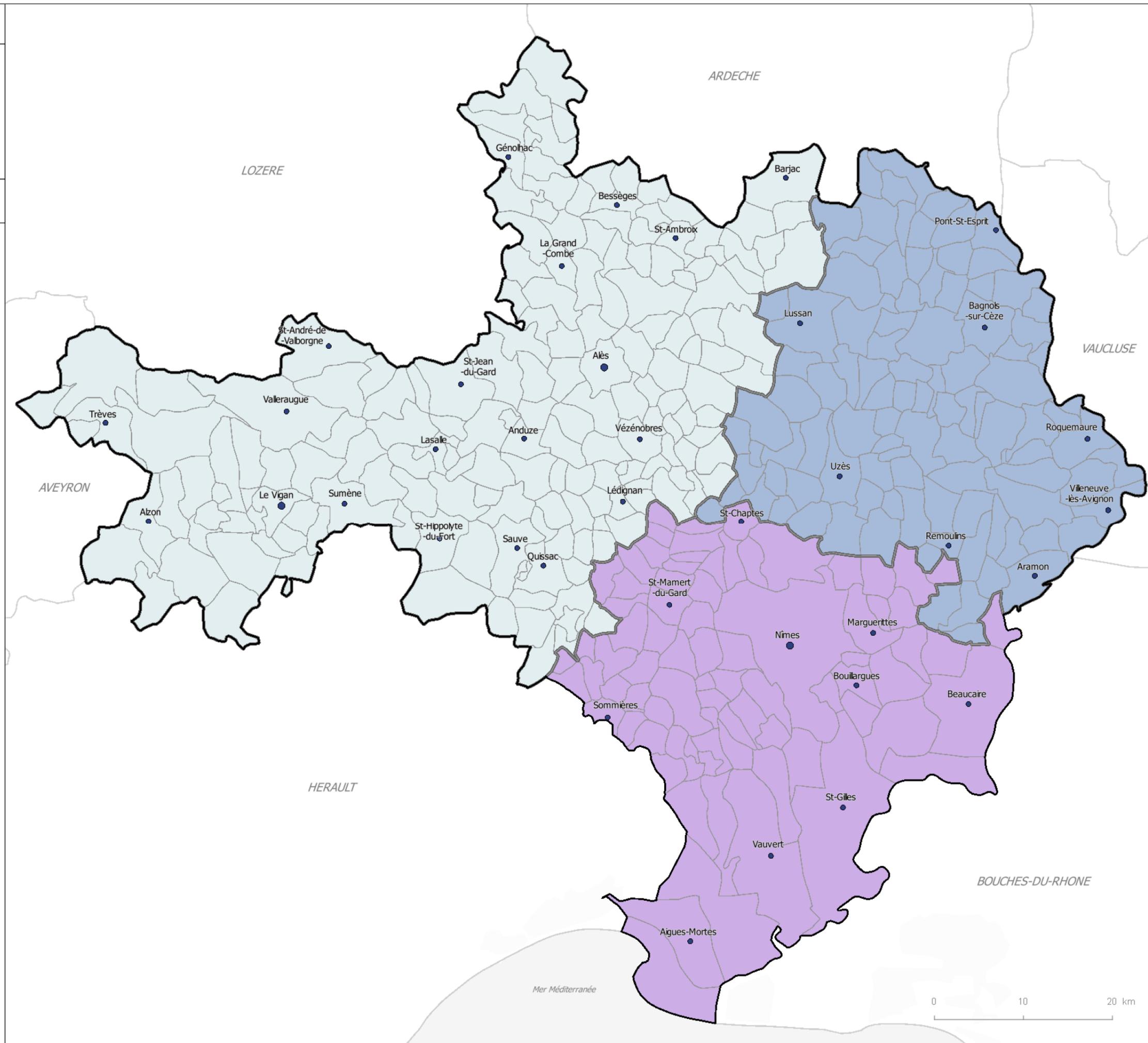


Découpage :

- SAT Cévennes
- SAT Gard Rhodanien
- SAT Sud Gard, Littoral et Mer

Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes



Cadre de vie

The background features a teal-to-white gradient. It is decorated with white, wavy, grid-like lines that create a sense of depth and movement. Scattered throughout are numerous white circles of varying sizes, some appearing as solid shapes and others as faint outlines, contributing to a modern, digital aesthetic.



NATURA 2000

Edition : mai 2016



Directive oiseaux :

Zone de Protection Spéciale (ZPS)

Directive habitats :

Site d'Intérêt Communautaire (SIC)

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Cours d'eau :

Principaux

Secondaires

Limites administratives :

Département du Gard

Départements limitrophes

Source et date des données :

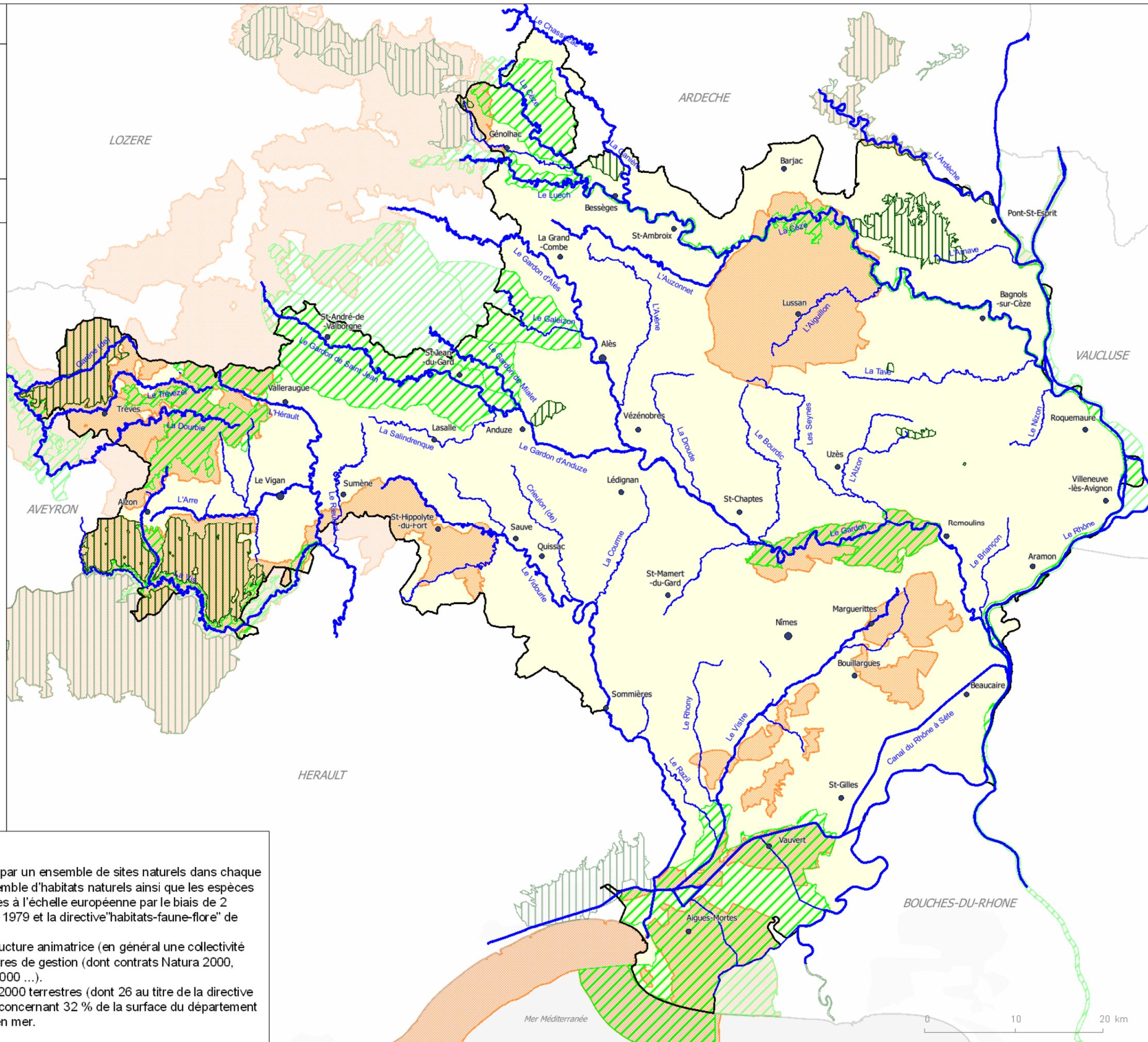
- DREAL LR (02/2016)
- © IGN - BD Carto © version 3.1
- © BD - Carthage - SANDRE

Définition

NATURA 2000 est un réseau européen constitué par un ensemble de sites naturels dans chaque Etat membre. Ces sites visent à protéger un ensemble d'habitats naturels ainsi que les espèces de faune et de flore définies comme rares ou fragiles à l'échelle européenne par le biais de 2 directives européennes : la directive "Oiseaux" de 1979 et la directive "habitats-faune-flore" de 1992.

Chaque site NATURA 2000 est animé par une structure animatrice (en général une collectivité territoriale) chargée de mettre en œuvre les mesures de gestion (dont contrats Natura 2000, mesures agroenvironnementales, charte Natura 2000 ...).

Le département du Gard compte 41 sites Natura 2000 terrestres (dont 26 au titre de la directive "Habitats" et 15 au titre de la directive "Oiseaux") concernant 32 % de la surface du département et 2 sites marins au titre du réseau Natura 2000 en mer.



ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE et FLORISTIQUE (ZNIEFF)

Edition : mai 2016



ZNIEFF :

- Type 1 : Secteurs de grand intérêt biologique ou écologique
- Type 2 : Grands ensembles naturels riches et peu modifiés à potentiel biologique important

Cours d'eau :

- Principaux
- Secondaires

Limites administratives :

- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :

- DREAL LR (02/2016)
- © IGN - BD Carto © version 3.1
- © BD - Carthage - SANDRE

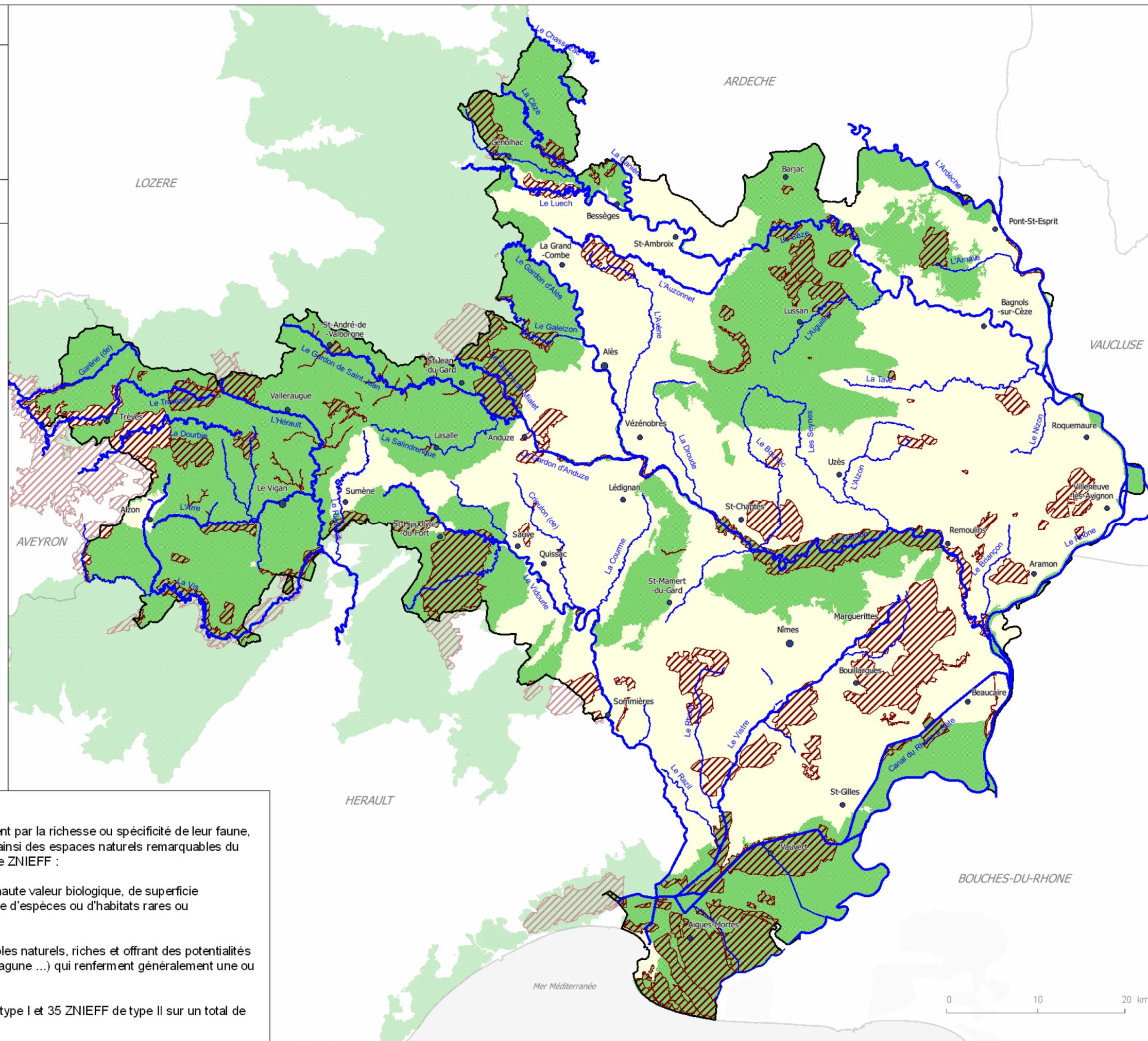
Définition

Les ZNIEFF sont des territoires qui se singularisent par la richesse ou spécificité de leur faune, flore et milieux dits "habitats naturels", délimitant ainsi des espaces naturels remarquables du point de vue de la biodiversité. Il existe 2 sortes de ZNIEFF :

Les ZNIEFF de type I sont des écosystèmes de haute valeur biologique, de superficie généralement limitée, caractérisés par la présence d'espèces ou d'habitats rares ou remarquables, qualifiés de "déterminants".

Les ZNIEFF de type II forment de grands ensembles naturels, riches et offrant des potentialités biologiques importantes (massif forestier, vallée, lagune ...) qui renferment généralement une ou plusieurs ZNIEFF de type I.

Le département du Gard compte 149 ZNIEFF de type I et 35 ZNIEFF de type II sur un total de 301 communes.



SITES INSCRITS AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Edition : septembre 2016

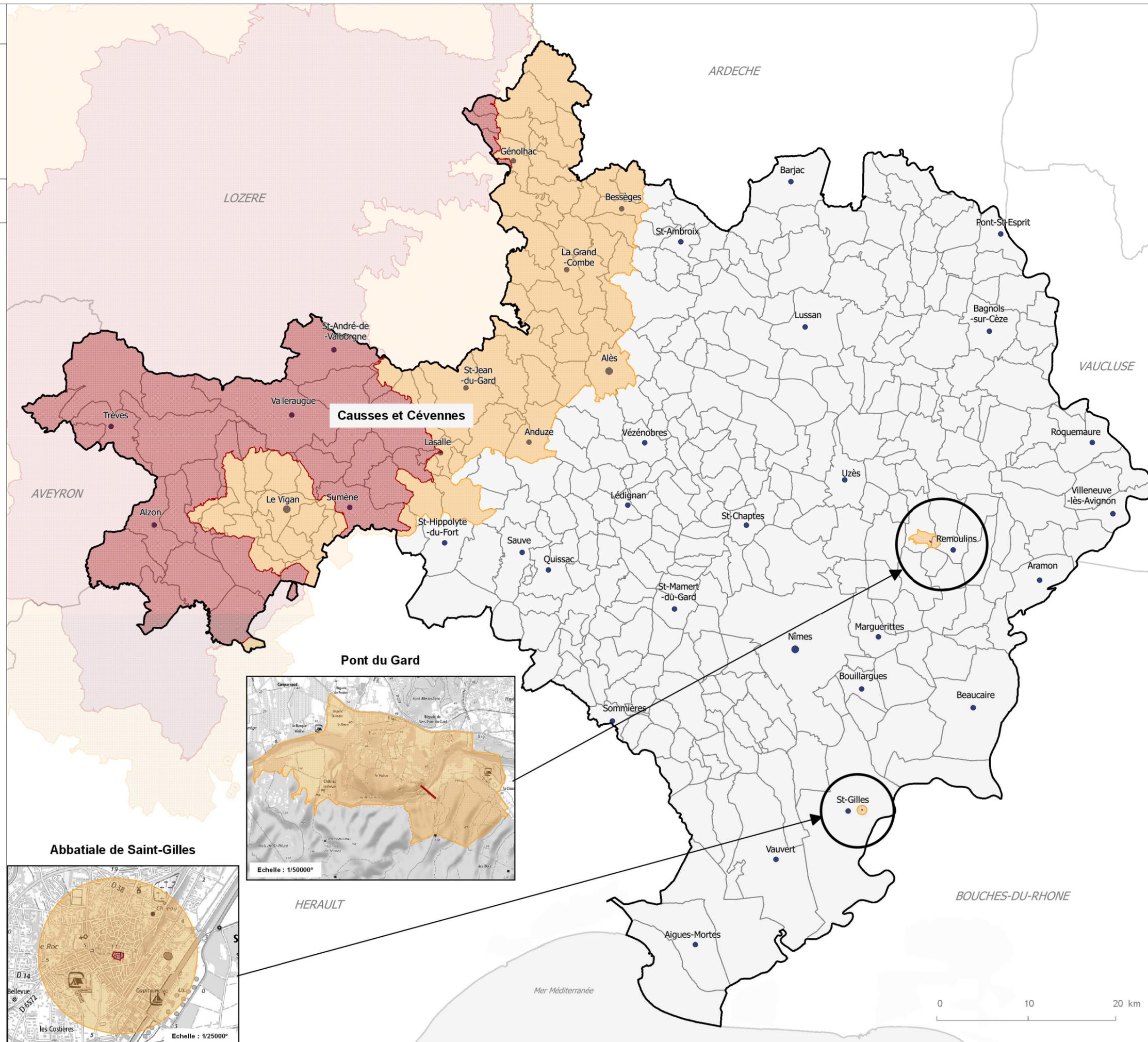


Périmètres UNESCO :

- Zone coeur
- Zone tampon

Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes



Causés et Cévennes

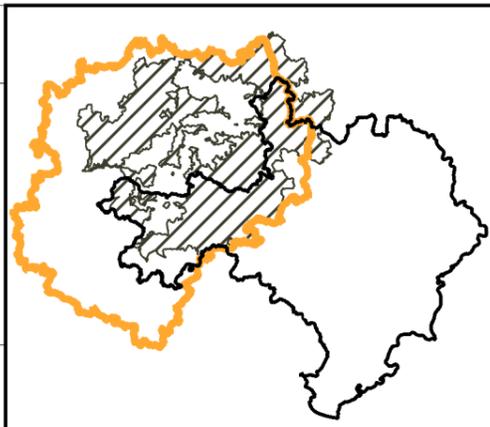
Pont du Gard

Abbatiale de Saint-Gilles

Source et date des données :
- DREAL L-R (2015)
- © IGN - BDCarto ® version 2.0

PARC NATIONAL DES CEVENNES ET CLASSEMENT UNESCO CAUSSES ET CEVENNES

Edition : septembre 2016



Périmètres Parc National des Cévennes :

- PNC (zone cœur)
- PNC (aire d'adhésion)
- PNC (aire optimale d'adhésion)

Périmètres UNESCO :

- Zone cœur (134 communes)
- Zone tampon (97 communes)

5 villes portes

Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

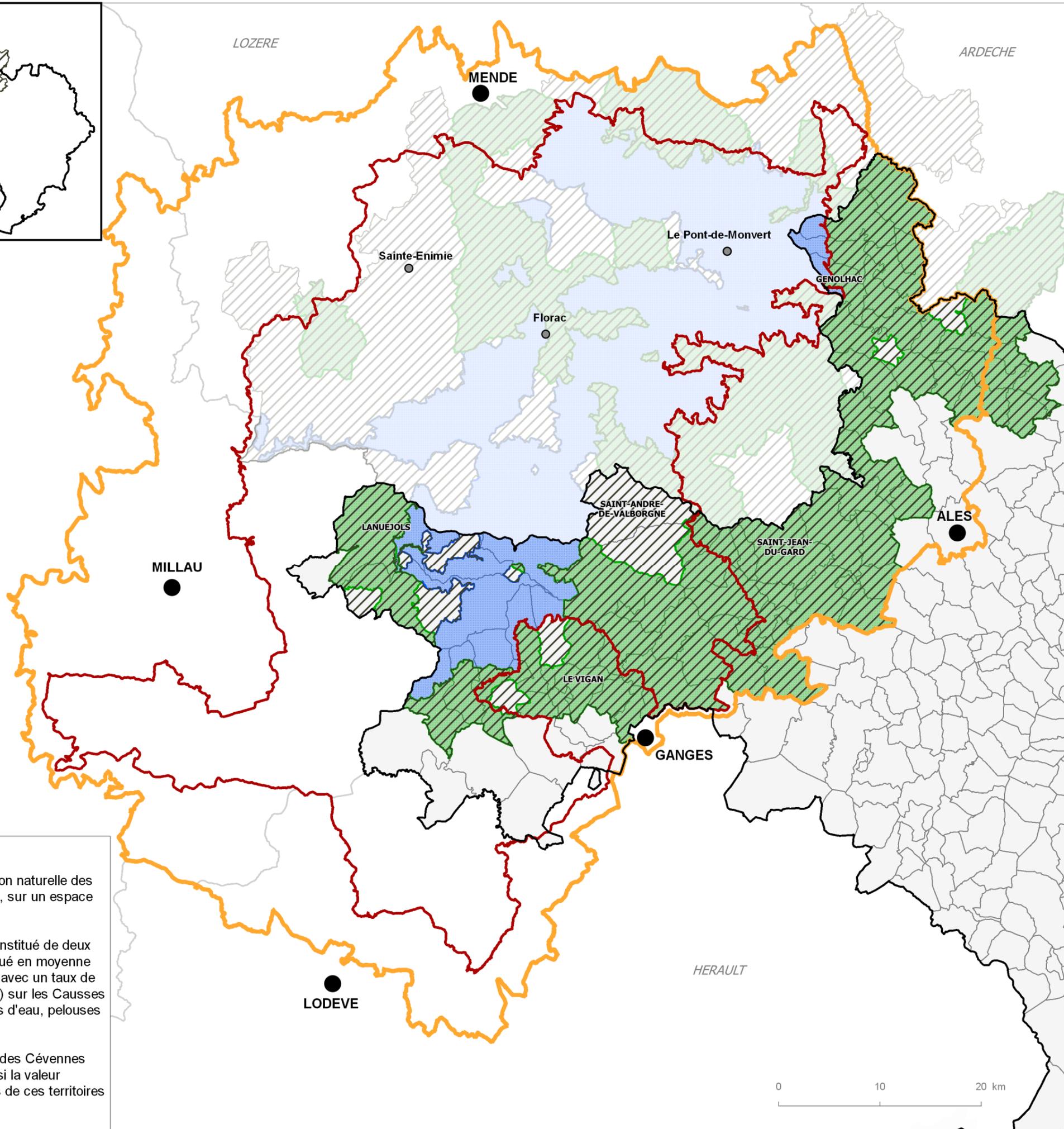
Source et date des données :
- DREAL L-R (2015)
- © IGN - BDCarto ® version 2.0

A savoir

Le parc national des Cévennes a été créé le 2 septembre 1970, couvrant la région naturelle des Cévennes et situé sur les 3 départements de la Lozère, du Gard et de l'Ardèche, sur un espace de 93 500 hectares et 152 communes.

Espace de transition entre le Massif central et la Plaine languedocienne, il est constitué de deux zones : le cœur et l'aire d'adhésion et constitue le seul parc national français, situé en moyenne montagne dont la zone cœur est habitée et exploitée (agriculteurs, forestiers ...) avec un taux de boisement supérieur à 55 % et la présence de milieux ouverts (pelouses sèches) sur les Causses et une biodiversité exceptionnelle (avifaune, milieux humides de tourbières, cours d'eau, pelouses sèches ...)

En 2011, les paysages culturels agropastoraux méditerranéens des Causses et des Cévennes ont été inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, reconnaissant ainsi la valeur universelle de l'expression dans l'espace des pratiques d'élevage multiséculaires de ces territoires de même que les savoir-faire et les traditions associés.





UNITES PAYSAGERES

Edition : mai 2016



□ Découpage des unités paysagères

Limites administratives :

□ Communes

▭ Département du Gard

▭ Départements limitrophes

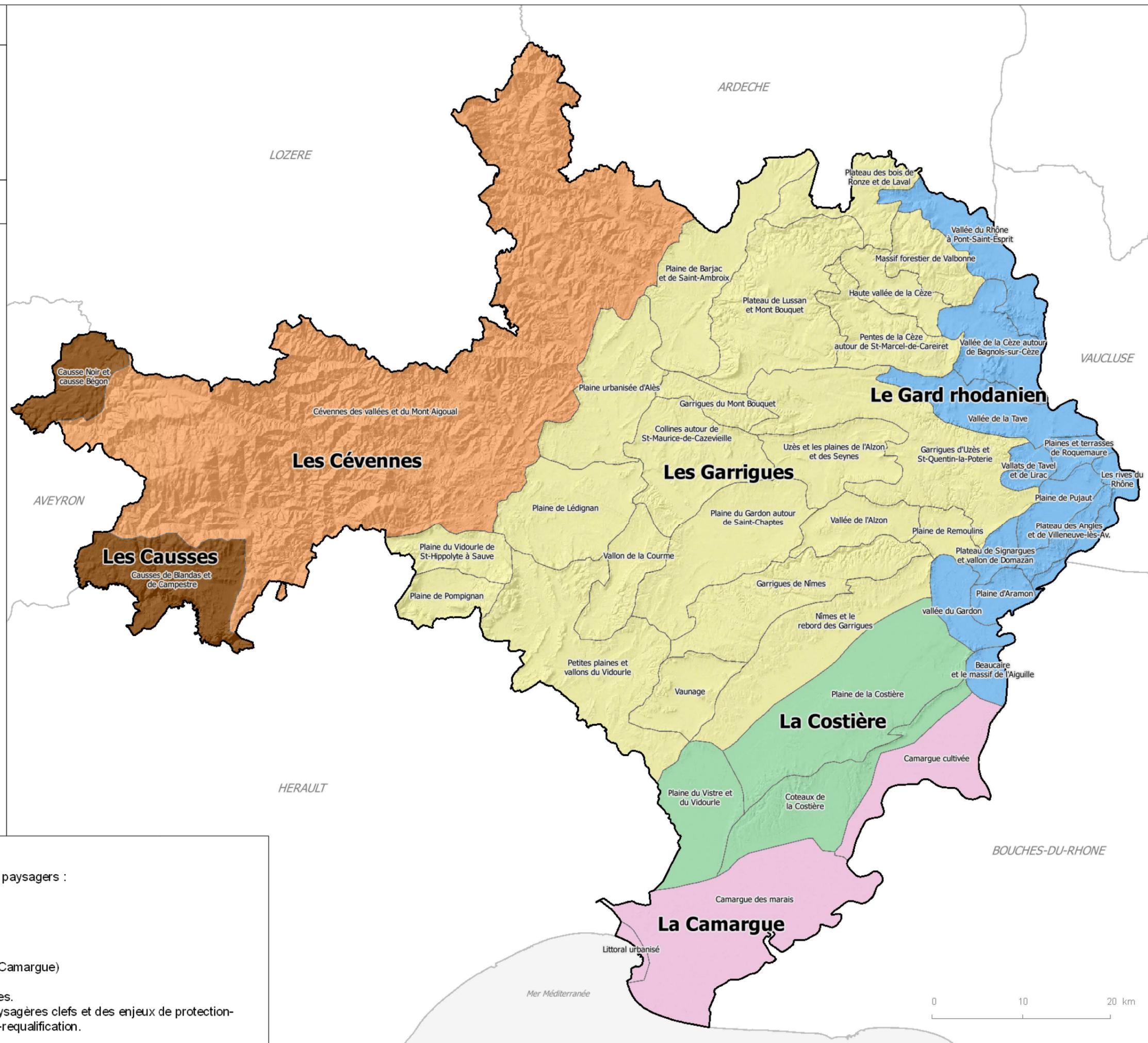
Source et date des données :
- DREAL L-R
- © IGN - BD Carto® version 3.1

A savoir

Le paysage du Gard est apparenté aux 3 mondes paysagers :

- La "montagne" (Les Causses, Les Cévennes)
- Les "garrigues" (Les Garrigues)
- La "plaine" (Le Gard rhodanien, La Costière, La Camargue)

dans lesquels sont identifiées 43 unités paysagères.
Chaque unité est caractérisée par des valeurs paysagères clefs et des enjeux de protection-préservation, valorisation-crédation et réhabilitation-requalification.





STATIONS DE MESURE DE LA QUALITÉ DES EAUX

Edition : mai 2016



Points de surveillance de la qualité :

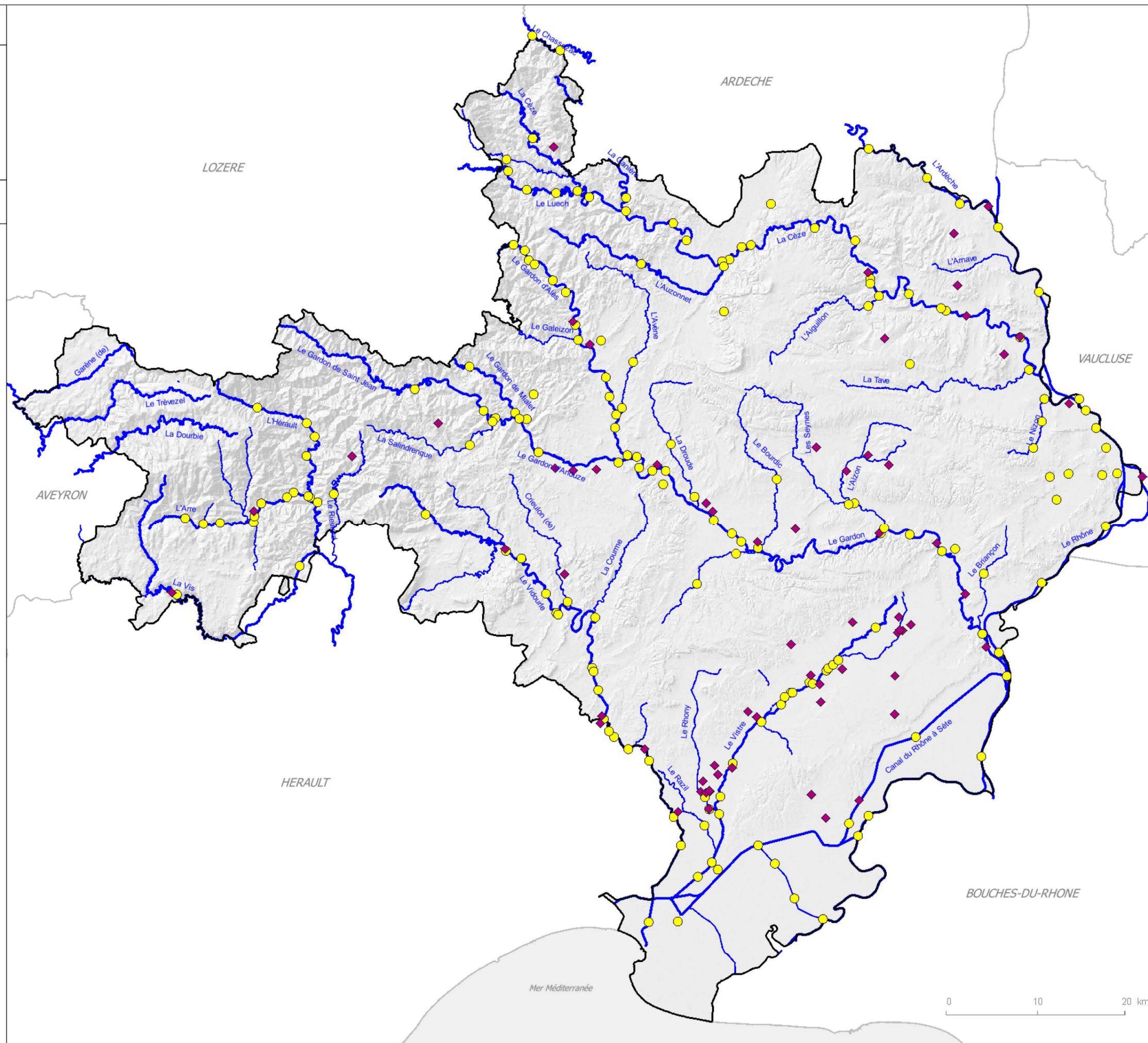
- Eaux superficielles
- ◆ Eaux souterraines

Cours d'eau :

- Principaux
- Secondaires

Limites administratives :

- Département du Gard
- Départements limitrophes



Source et date des données :
 - DDTM30/SEI (05/2016)
 - © IGN - BD Carto © version 3.1
 - © BD - Carthage - SANDRE



BASSINS VERSANTS

Edition : juillet 2016



Limite des bassins versants :

- l'Ardèche
- La Camargue
- La Cèze
- La Dourbie
- Le Gardon
- L'Hérault
- Le Rhône
- Le Vidourle
- Le Vistre

Cours d'eau :

- Principaux
- Secondaires

Limites administratives :

- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :
 - © IGN - BD Carto © version 3.1
 - © BD - Carthage - SANDRE

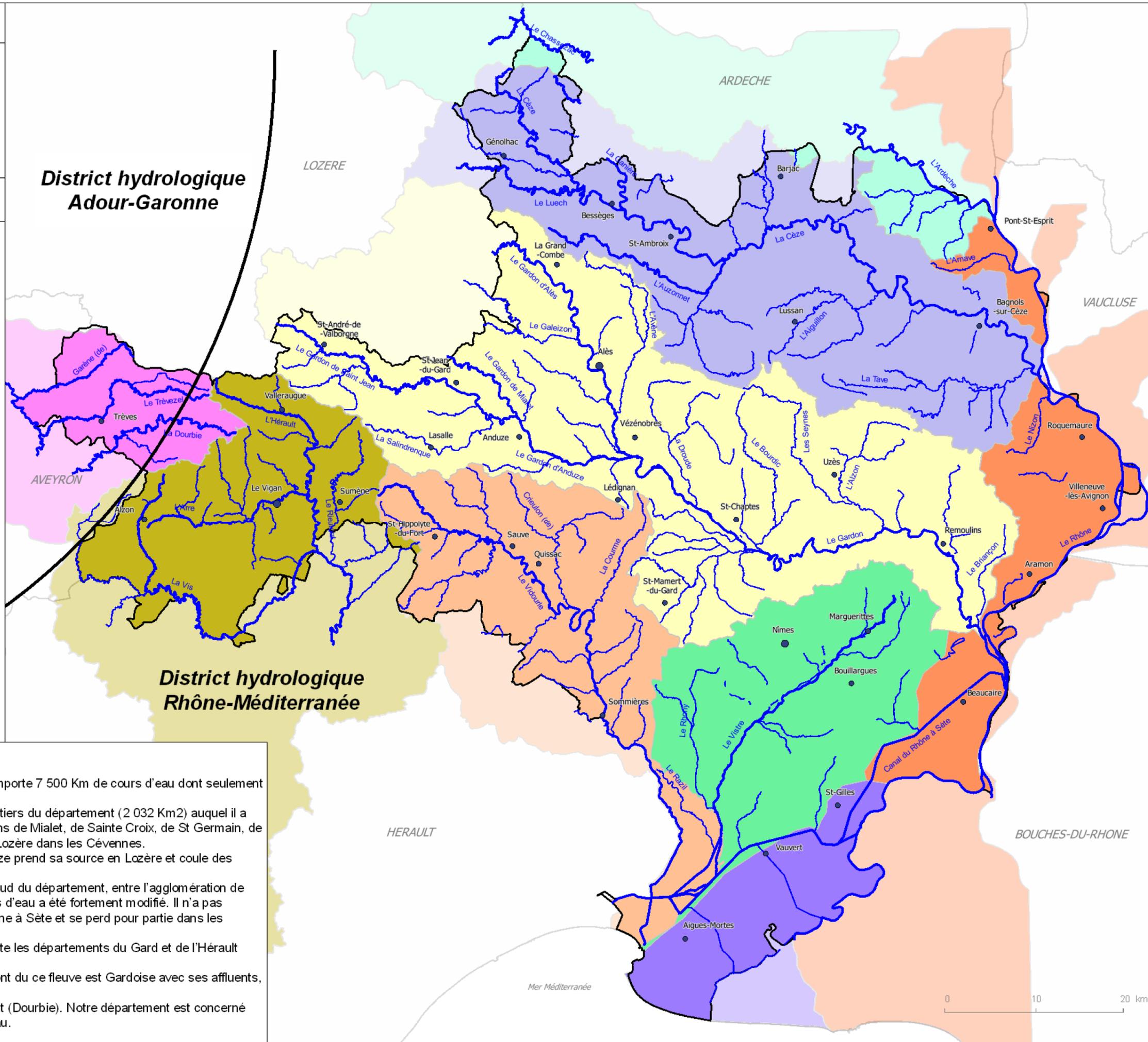
A savoir

Le réseau hydrographique superficiel du Gard comporte 7 500 Km de cours d'eau dont seulement 680 Km pour les rivières principales.

- Bassin versant des Gardons. Il couvre près du tiers du département (2 032 Km²) auquel il a donné son nom. Les différentes branches (Gardons de Mialet, de Sainte Croix, de St Germain, de St Jean, d'Ales etc...) prennent leurs sources en Lozère dans les Cévennes.
- Bassin versant de la Cèze (1 387 Km²). La Cèze prend sa source en Lozère et coule des Cévennes Gardoises au Rhône.
- Bassin versant du Vistre (590 Km²). Situé au sud du département, entre l'agglomération de Nîmes et la petite Camargue. Le profil de ce cours d'eau a été fortement modifié. Il n'a pas d'exutoire direct. Il est dévié dans le canal du Rhône à Sète et se perd pour partie dans les marais de Camargue.
- Bassin du Vidourle (800 Km²). Ce fleuve délimite les départements du Gard et de l'Hérault dans sa partie aval où il est entièrement canalisé.
- Bassin versant de l'Hérault. Seule la partie amont du ce fleuve est Gardoise avec ses affluents, l'Arre et la Vis.
- Bassins versants de l'Ardèche et du Tarn amont (Dourbie). Notre département est concerné pour une très faible partie par ces deux cours d'eau.

District hydrologique Adour-Garonne

District hydrologique Rhône-Méditerranée





SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

Edition : mai 2016



Périmètre des SAGE :

- Ardèche (approuvé)
- Hérault (approuvé)
- Camargue Gardoise (en révision)
- Gardons (approuvé)
- Tarn Amont (approuvé)
- Vistre, Nappes Vistrenques et Costières (en cours d'élaboration)

Cours d'eau :

- Principaux
- Secondaires

Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

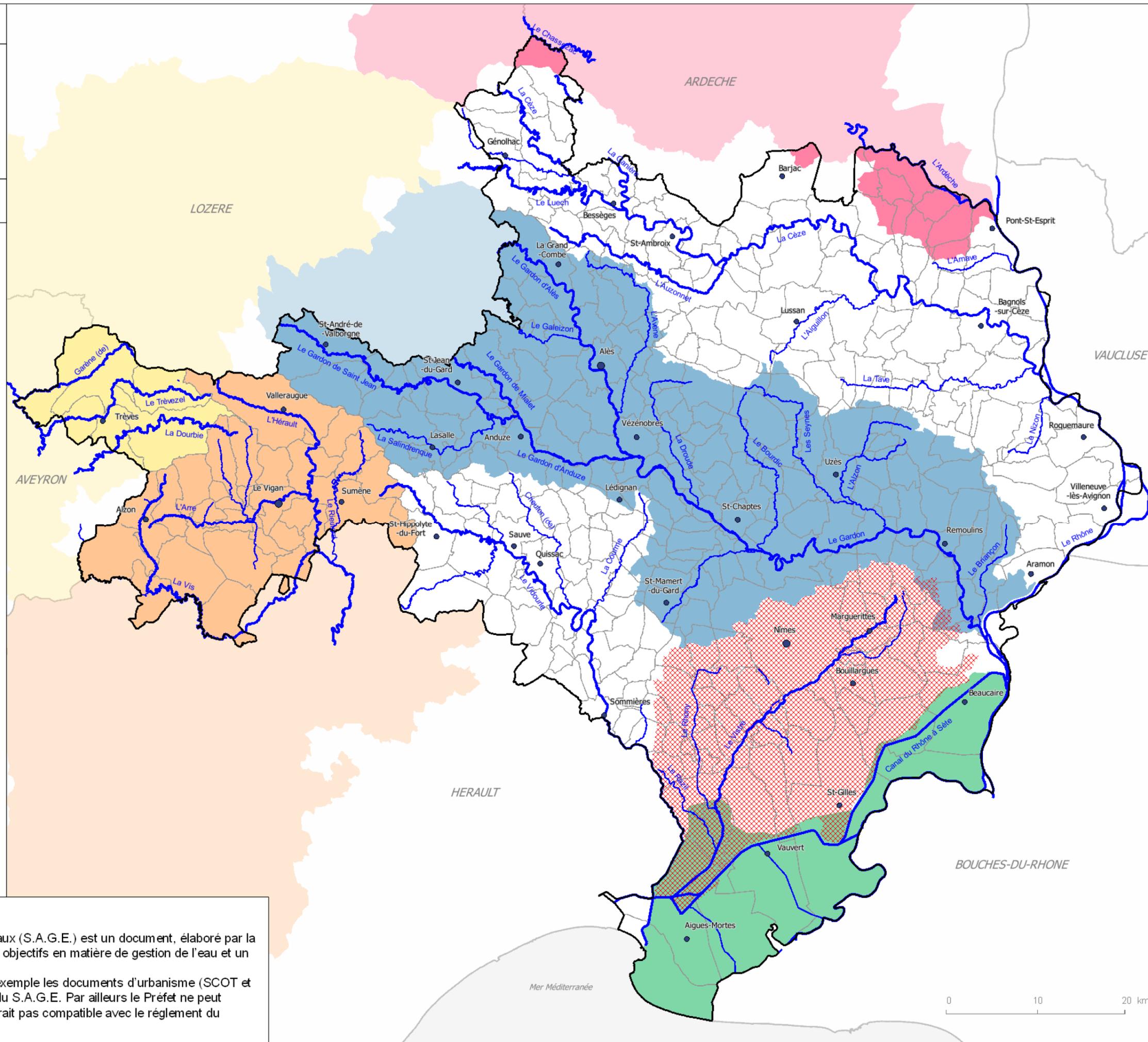
Source et date des données :

- DREAL LR - DDTM30/SEI (06/2013)
- © IGN - BD Carto © version 3.1
- © BD - Carthage - SANDRE

Définition

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) est un document, élaboré par la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.), qui fixe des objectifs en matière de gestion de l'eau et un règlement pour les atteindre.

Le S.A.G.E. est doté d'une portée juridique. Par exemple les documents d'urbanisme (SCOT et PLU) doivent être compatibles avec les objectifs du S.A.G.E. Par ailleurs le Préfet ne peut délivrer une autorisation « loi sur l'eau » qui ne serait pas compatible avec le règlement du S.A.G.E.



0 10 20 km



CONTRATS DE RIVIERE

Edition : juillet 2016



Périmètre des contrats de rivière :

- Ardèche (signé le 05/11/2007)
- Cèze (signé le 23/12/2011)
- Gardon (signé le 13/01/2010)
- Hérault (signé le 03/07/2014)
- Tarn (signé le 21/01/2011)
- Vidourle (signé le 17/05/2013)
- Absence de contrat

Cours d'eau :

- Principaux
- Secondaires

Limites administratives :

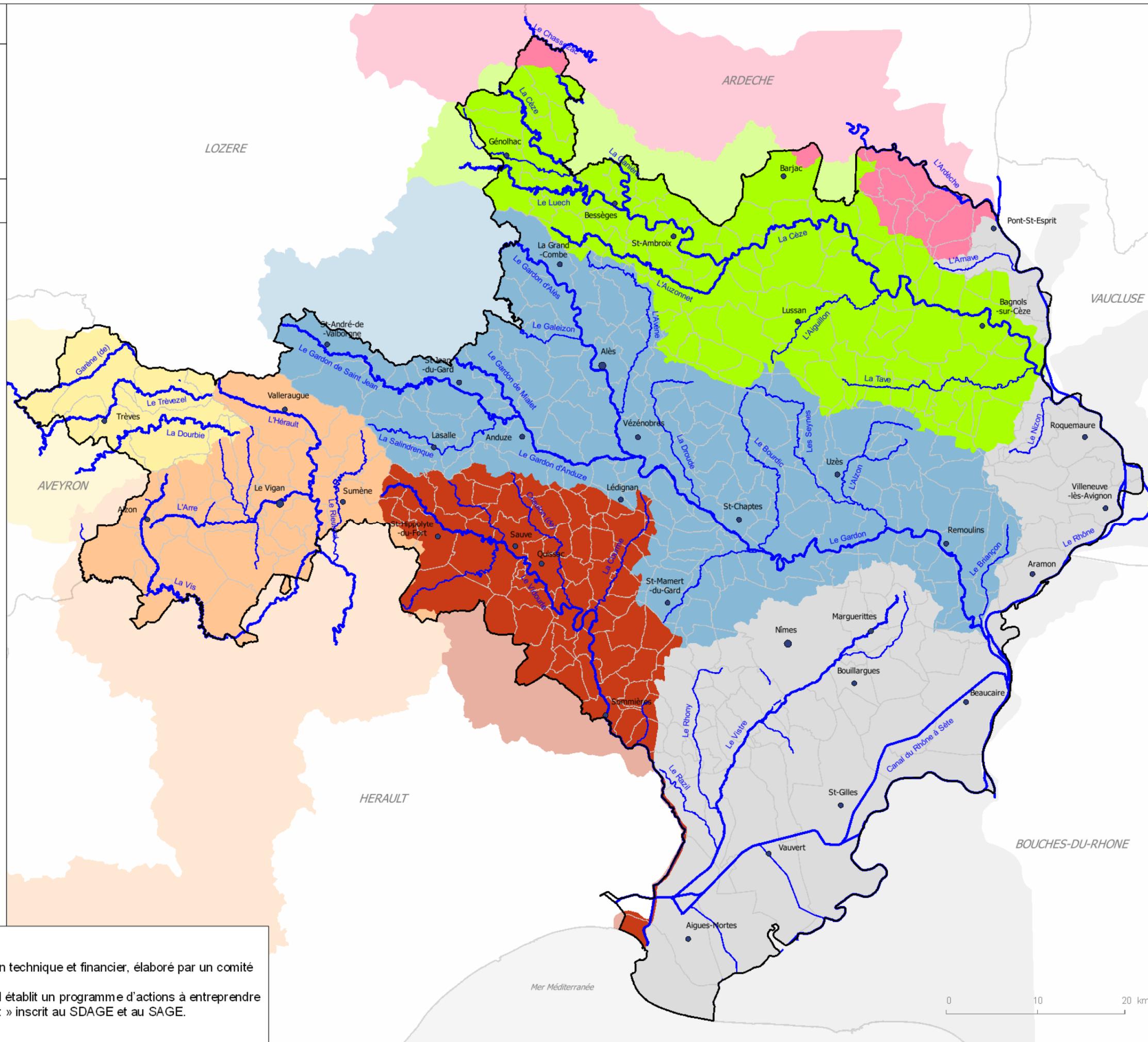
- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :

- DDTM30/SEI (01/2016)
- © IGN - BD Carto® version 3.1
- © BD - Carthage - SANDRE

Définition

Un contrat de rivière est un outil de programmation technique et financier, élaboré par un comité de rivière, à l'échelle d'un bassin versant. C'est le pendant opérationnel du SAGE en ce qu'il établit un programme d'actions à entreprendre pour atteindre les objectifs d'atteinte du « bon état » inscrit au SDAGE et au SAGE.



Risques majeurs

The background features a teal-to-white gradient. It is decorated with numerous white circles of varying sizes, some of which are arranged in a grid-like pattern. Overlaid on this are several sets of white, wavy, grid-like lines that create a sense of depth and movement, resembling a stylized globe or a network of connections.

PLAN D'ACTION ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

Edition : mars 2018



Périmètre des PAPI :

-  PAPI d'Intention Cèze
-  PAPI d'Intention Hérault
-  PAPI d'intention Ardèche Claire

-  PAPI 1 Gard Rhodanien

-  PAPI 2 Caderaux de Nîmes
-  PAPI 2 Gardon
-  PAPI 2 Vidourle
-  PAPI 2 Vistre

-  Plan Rhône

Cours d'eau :

-  Principaux
-  Secondaires

Limites administratives :

-  Communes
-  Département du Gard
-  Départements limitrophes

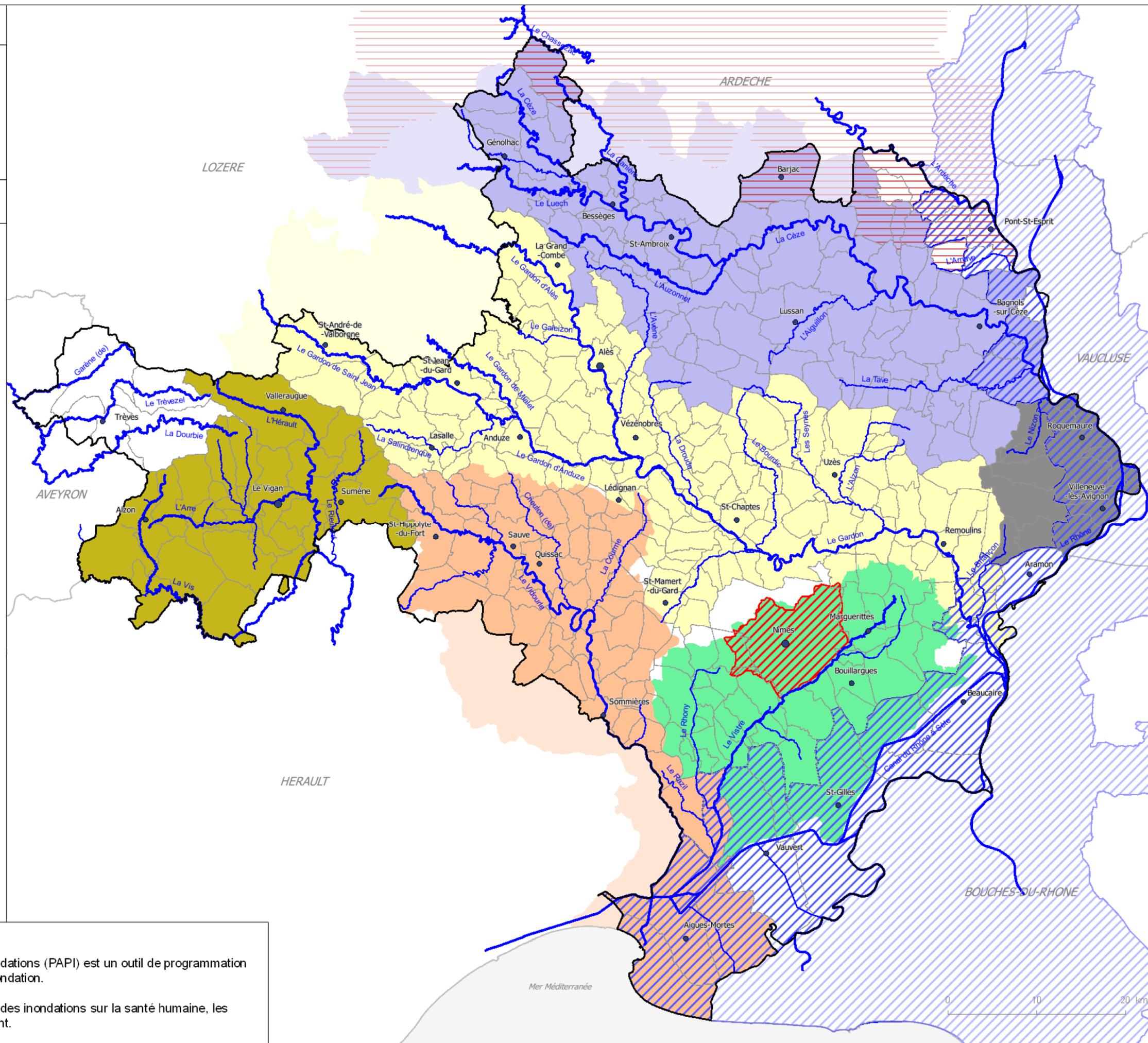
Source et date des données :

- DDTM30/SEI (03/2018)
- © IGN - BD Carto © version 3.1
- © BD - Carthage - SANDRE

Définition

Le Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) est un outil de programmation technique et financier destiné à gérer le risque inondation.

Le PAPI ambitionne de réduire les conséquences des inondations sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.



TERRITOIRES A RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI)

Edition : mai 2016



Périmètre des TRI :

- Alès
- Delta du Rhône
- Montpellier
- Nîmes
- Tricastin - Avignon - Basse vallée de la Durance

Cours d'eau :

- Principaux
- Secondaires

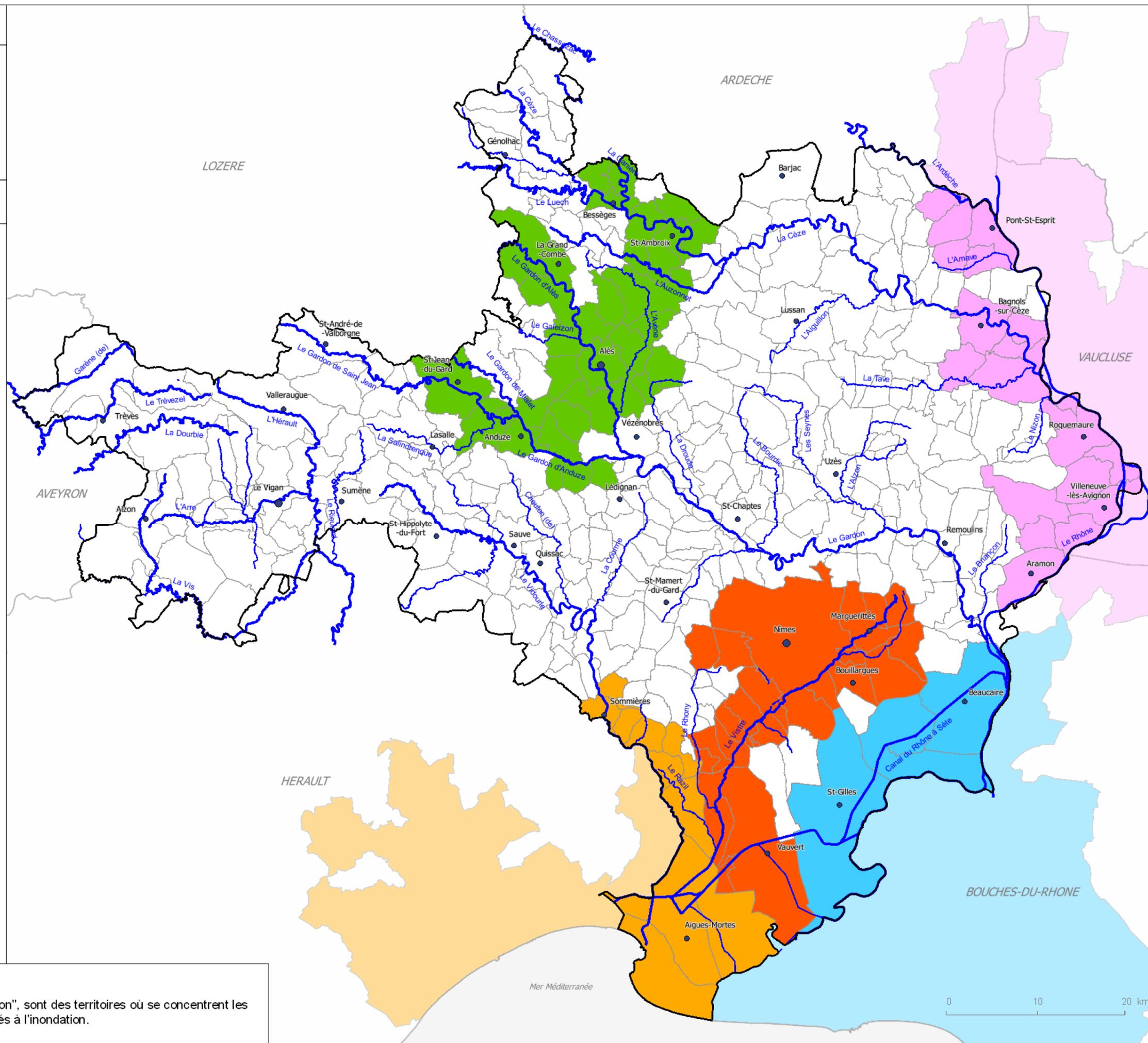
Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :
- DDTM30/SEI (10/2012)
- © IGN - BD Carto © version 3.1
- © BD - Carthage - SANDRE

Définition

Les TRI, notion apportée par la "Directive inondation", sont des territoires où se concentrent les principaux enjeux (population et économie) exposés à l'inondation.



ETAT D'AVANCEMENT DES PLANS DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION (PPRI)

Edition : janvier 2018



PPRI nouvelle génération approuvés le :

- Gardon Amont le 03/07/2008
- Gardon d'Alès le 09/11/2010
- Moyen Vidourle le 03/07/2008
- Alzon Seynes le 17/12/2014
- Camargue le 03/04/2012
- Cèze le 19/10/2011
- Gardon le 28/02/2014
- Hérault le 16/04/2015
- Nîmes le 28/02/2012
- Rhône le 13/07/2012
- Rhône le 14/03/2013
- Rhône le 22/03/2013
- Rhône le 25/01/2016
- Rhône le 21/03/2016
- Vistre le 04/04/2014
- Gard Rhodanien le 13/08/2015
- Gardon Aval le 16/09/2016
- Rhony le 17/07/2017
- Rhône le 18/10/2017
- Rhône le 05/12/2017

PPRI ancienne génération

Cours d'eau

- Principaux
- Secondaires

Limites administratives :

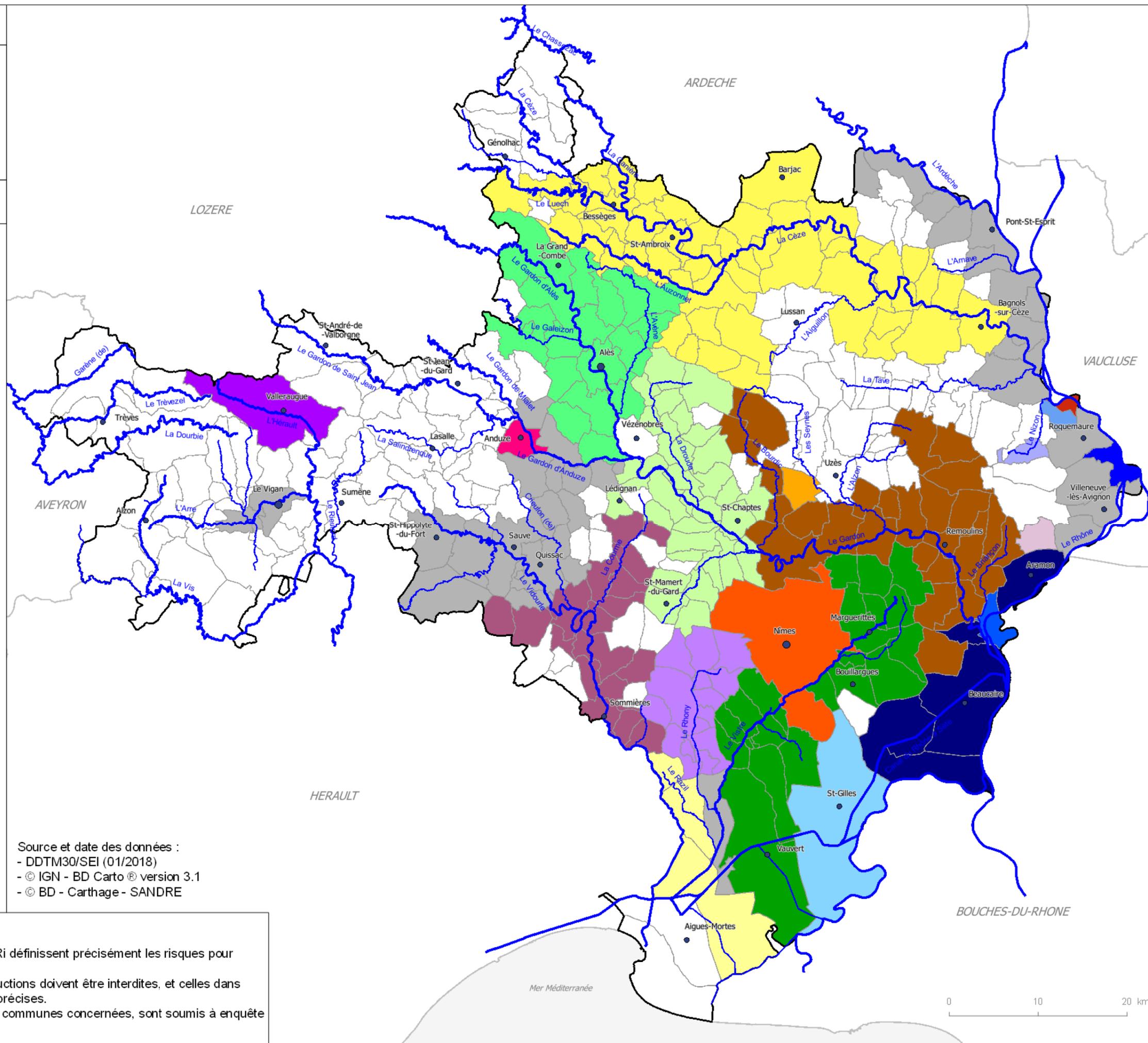
- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :

- DDTM30/SEI (01/2018)
- © IGN - BD Carto® version 3.1
- © BD - Carthage - SANDRE

Définition

Outils de prévention du risque inondation, les PPRI définissent précisément les risques pour chacune des communes concernées. Ils identifient les zones dans lesquelles les constructions doivent être interdites, et celles dans lesquelles elles doivent respecter des obligations précises. Ces plans, élaborés par le préfet en associant les communes concernées, sont soumis à enquête publique.





PREVISION DES CRUES Réseau réglementaire

Edition : septembre 2016



Tronçons réglementaires surveillés par le Service de Prévion des Crues Grand Delta :



● Stations de crues

Cours d'eau :



Limites administratives :

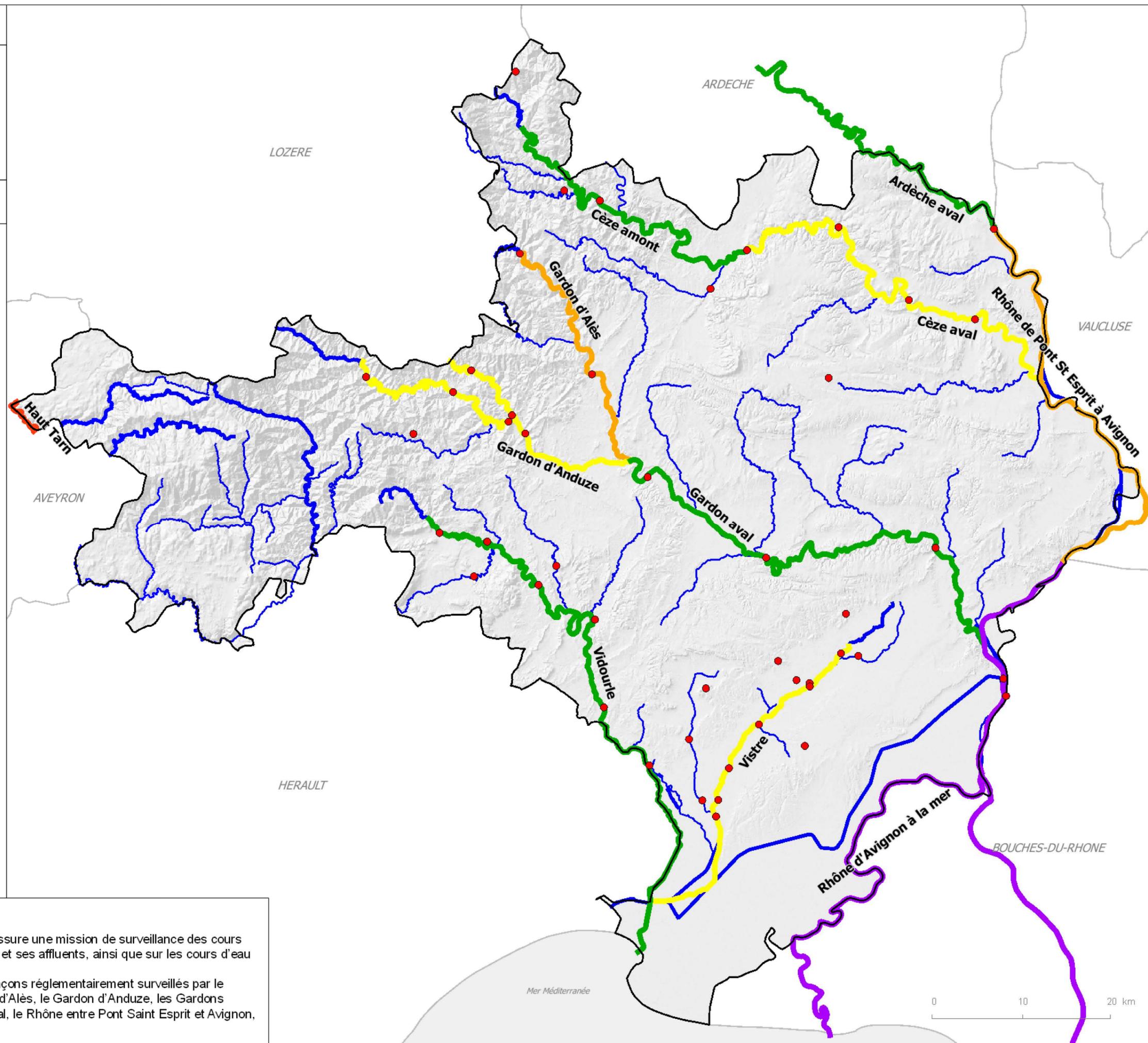


Source et date des données :
- DREAL RA / SPC GD
- © IGN - GEOFLA © version 2.0

A savoir

Le Service de Prévion des Crues Grand Delta assure une mission de surveillance des cours d'eau et de prévision des crues sur le Rhône aval et ses affluents, ainsi que sur les cours d'eau côtiers gardois.

Le département du Gard est concerné par 10 tronçons réglementairement surveillés par le SPCGD, à savoir le Vistre, le Vidourle, le Gardon d'Alès, le Gardon d'Anduze, les Gardons réunis, la Cèze amont, la Cèze aval, l'Ardèche aval, le Rhône entre Pont Saint Esprit et Avignon, et le Rhône entre Avignon et la Mer.





RISQUE LIÉ AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN ET AUX EFFONDEMENTS

Edition : mai 2016



Type de risque :

- Mouvement de terrain
- Effondrements

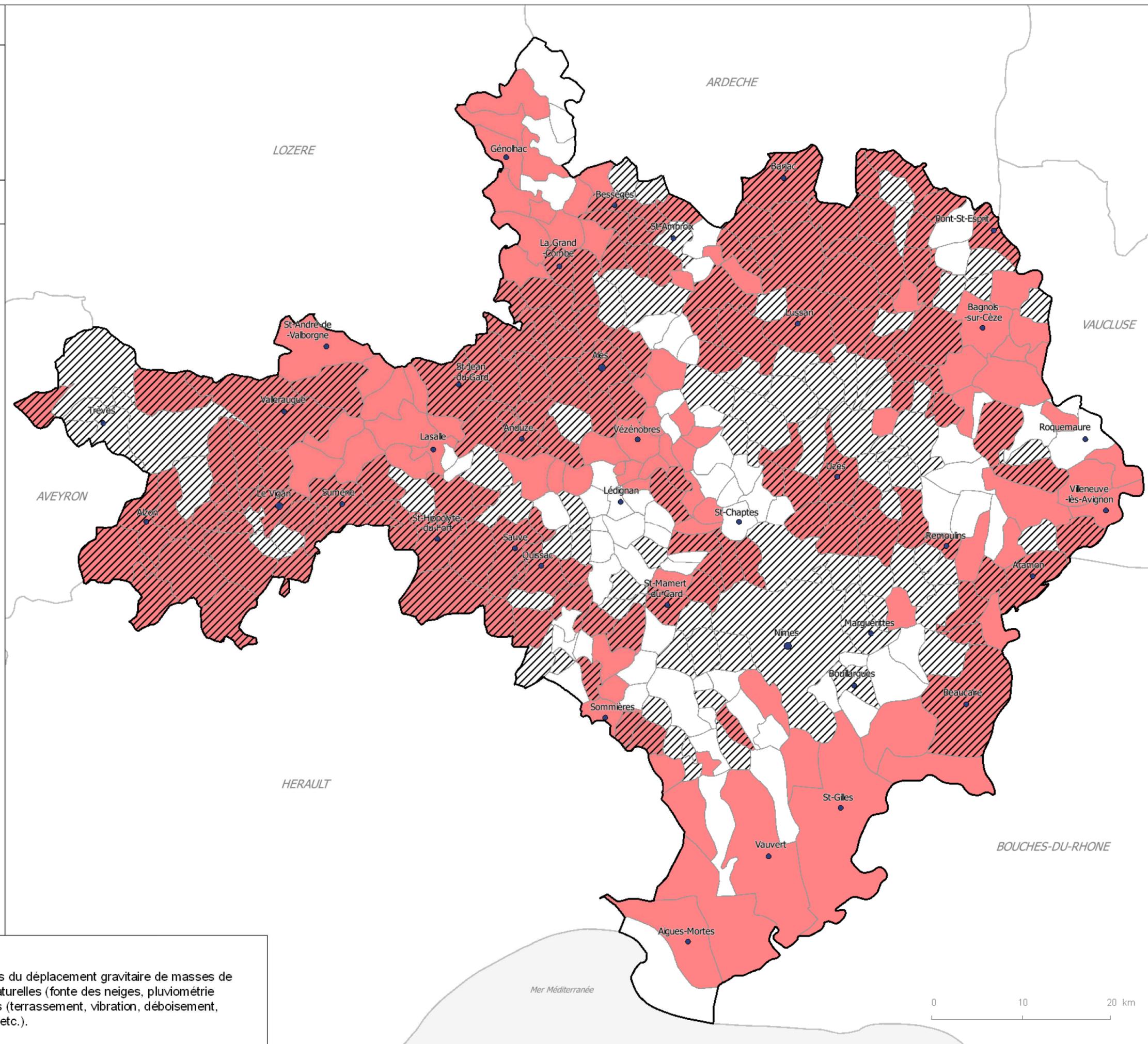
Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :
 - BRGM
 - © IGN - GEOFLA ® version 2.0

A savoir

Les mouvements de terrain sont les manifestations du déplacement gravitaire de masses de terrain déstabilisées sous l'effet de sollicitations naturelles (fonte des neiges, pluviométrie anormalement forte, séisme, etc.) ou anthropiques (terrassment, vibration, déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères, etc.).





ALEA SISMIQUE

Edition : mai 2016



Type d'aléa :

- Modéré
- Faible
- Très faible

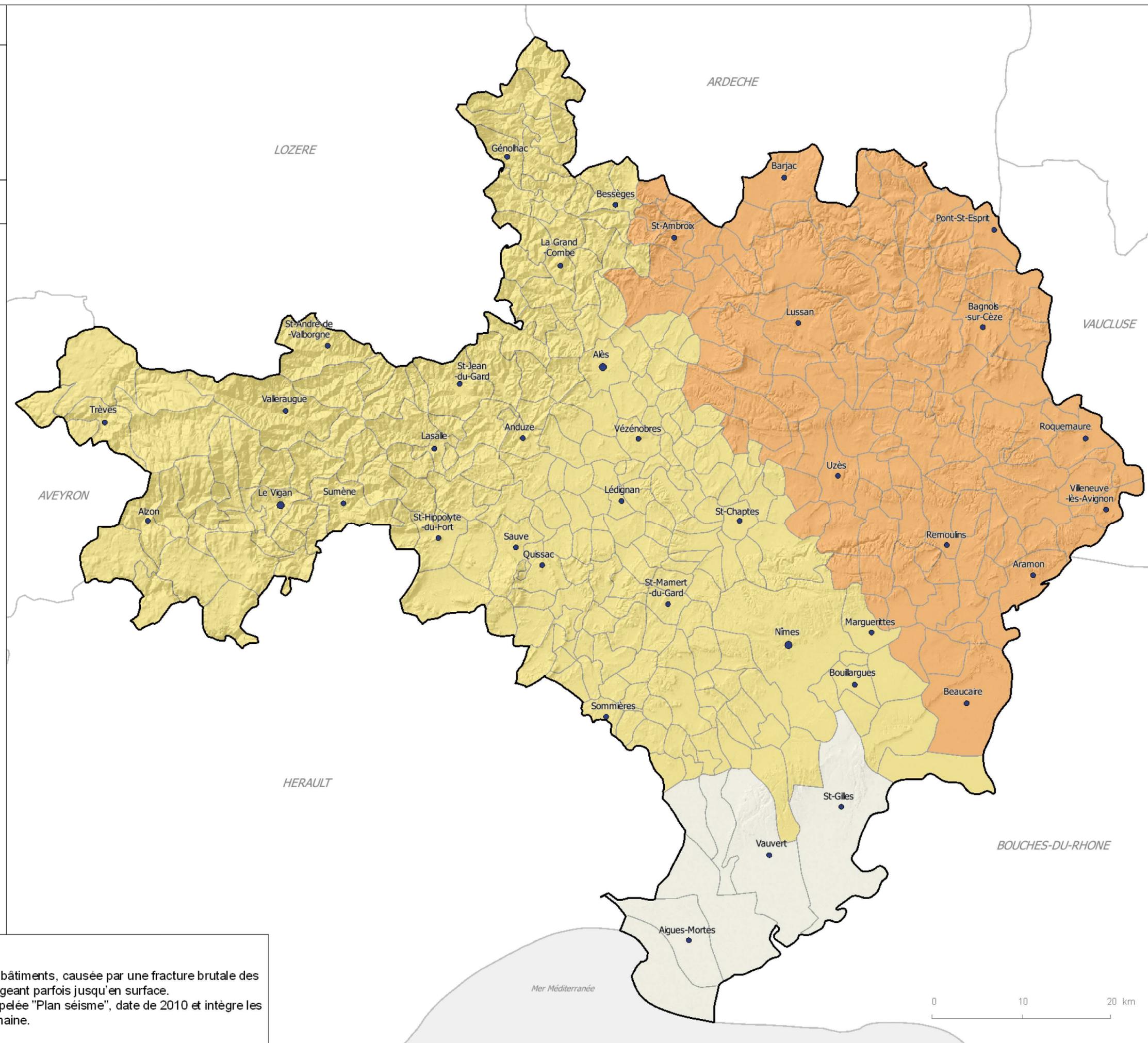
Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :
 - Décret 2010-1255 du 22/10/2010
 - © IGN - GEOFLA ® version 2.0

A savoir

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur le long d'une faille se prolongeant parfois jusqu'en surface.
 La nouvelle réglementation nationale sismique, appelée "Plan séisme", date de 2010 et intègre les dernières évolutions de connaissance dans le domaine.





RISQUE LIÉ AU RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX

Edition : mai 2016



Niveau d'aléa :

- Fort
- Moyen

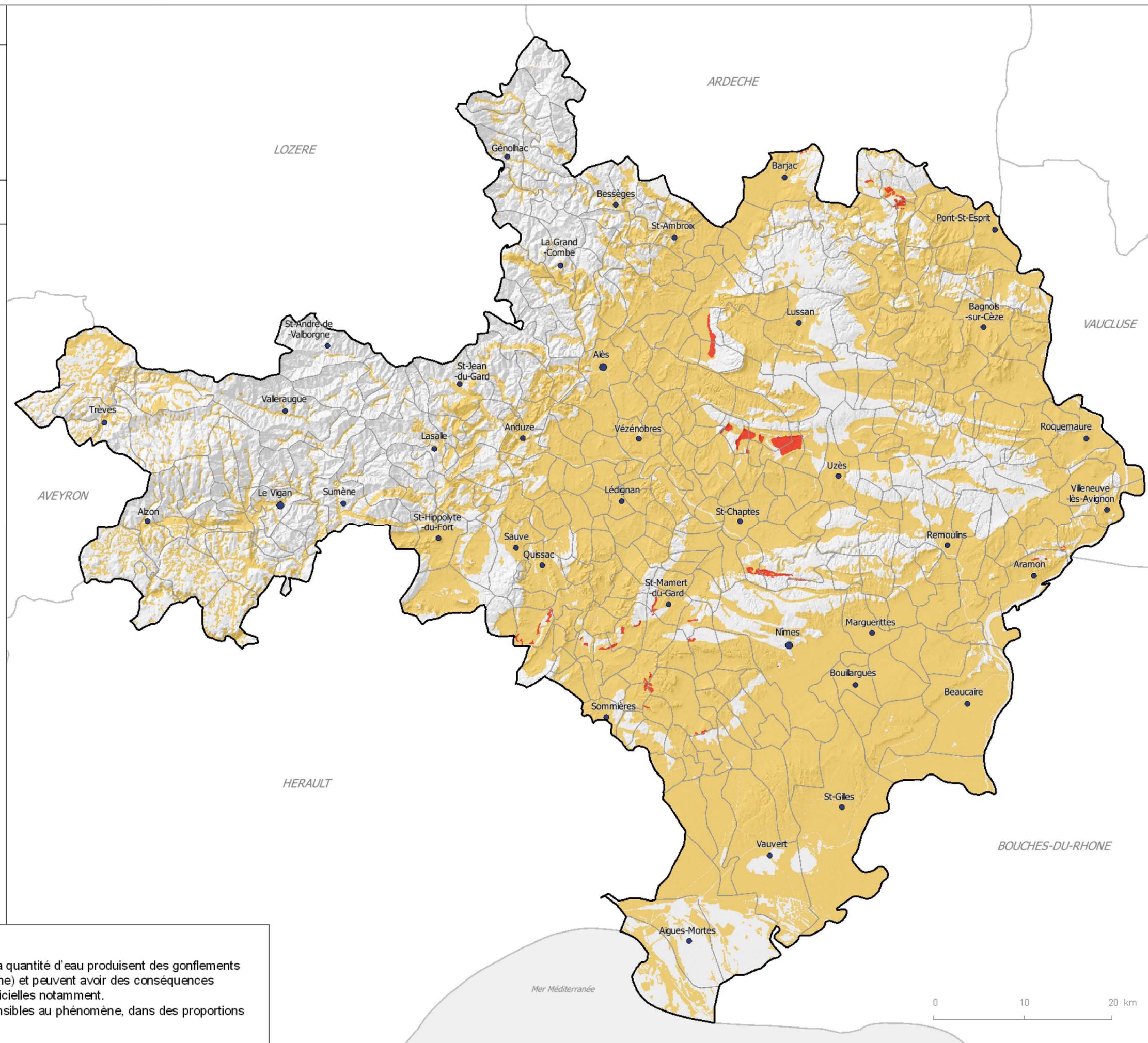
Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :
- BRGM (03/2008)
- © IGN - GEOFLA ® version 2.0

A savoir

Dans certains terrains argileux, les variations de la quantité d'eau produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche) et peuvent avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles notamment.
L'ensemble des sols argileux ou marneux sont sensibles au phénomène, dans des proportions variables.





RISQUE MINIER

Edition : mai 2016



 Communes concernées, disposant d'un porter à connaissance

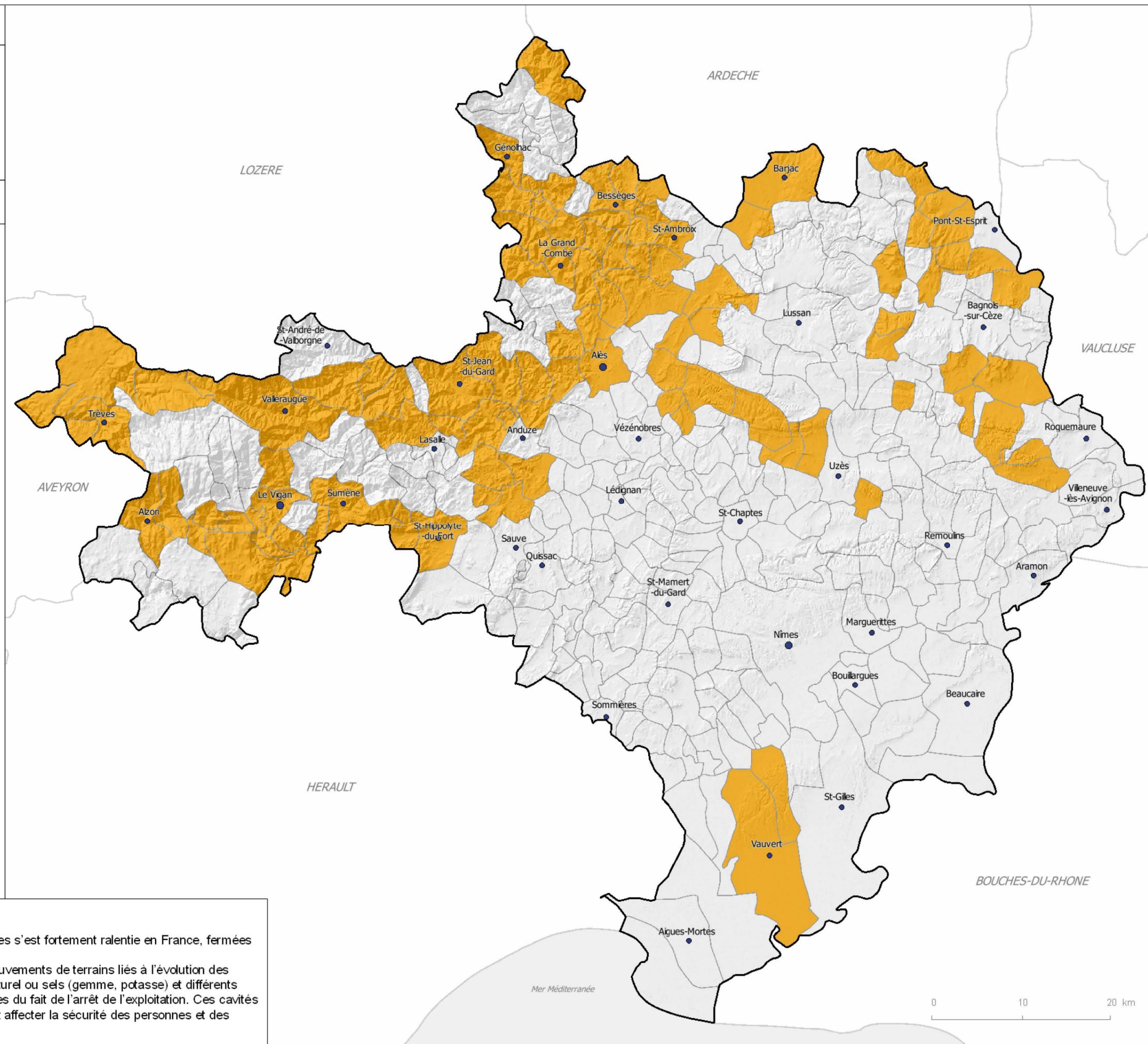
Limites administratives :

-  Communes
-  Département du Gard
-  Départements limitrophes

Source et date des données :
- Etude GEODERIS (2011)
- © IGN - GEOFLA ® version 2.0

A savoir

Depuis quelques décennies, l'exploitation des mines s'est fortement ralentie en France, fermées pour la plupart. L'aléa minier le plus marquant correspond aux mouvements de terrains liés à l'évolution des cavités d'où l'on a extrait charbon, pétrole, gaz naturel ou sels (gemme, potasse) et différents métaux, à ciel ouvert ou souterraines, abandonnées du fait de l'arrêt de l'exploitation. Ces cavités peuvent induire des désordres en surface pouvant affecter la sécurité des personnes et des biens.





INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT -TYPE SEVESO-

Edition : août 2016



Seuils d'exposition :

- ▼ Seuil haut (Directive Seveso II) (8)
- ▼ Seuil haut (Directive Seveso III) (1)
- Seuil bas (Directive Seveso II) (8)
- Seuil bas (Directive Seveso III) (1)

Zones urbanisées

Limites administratives :

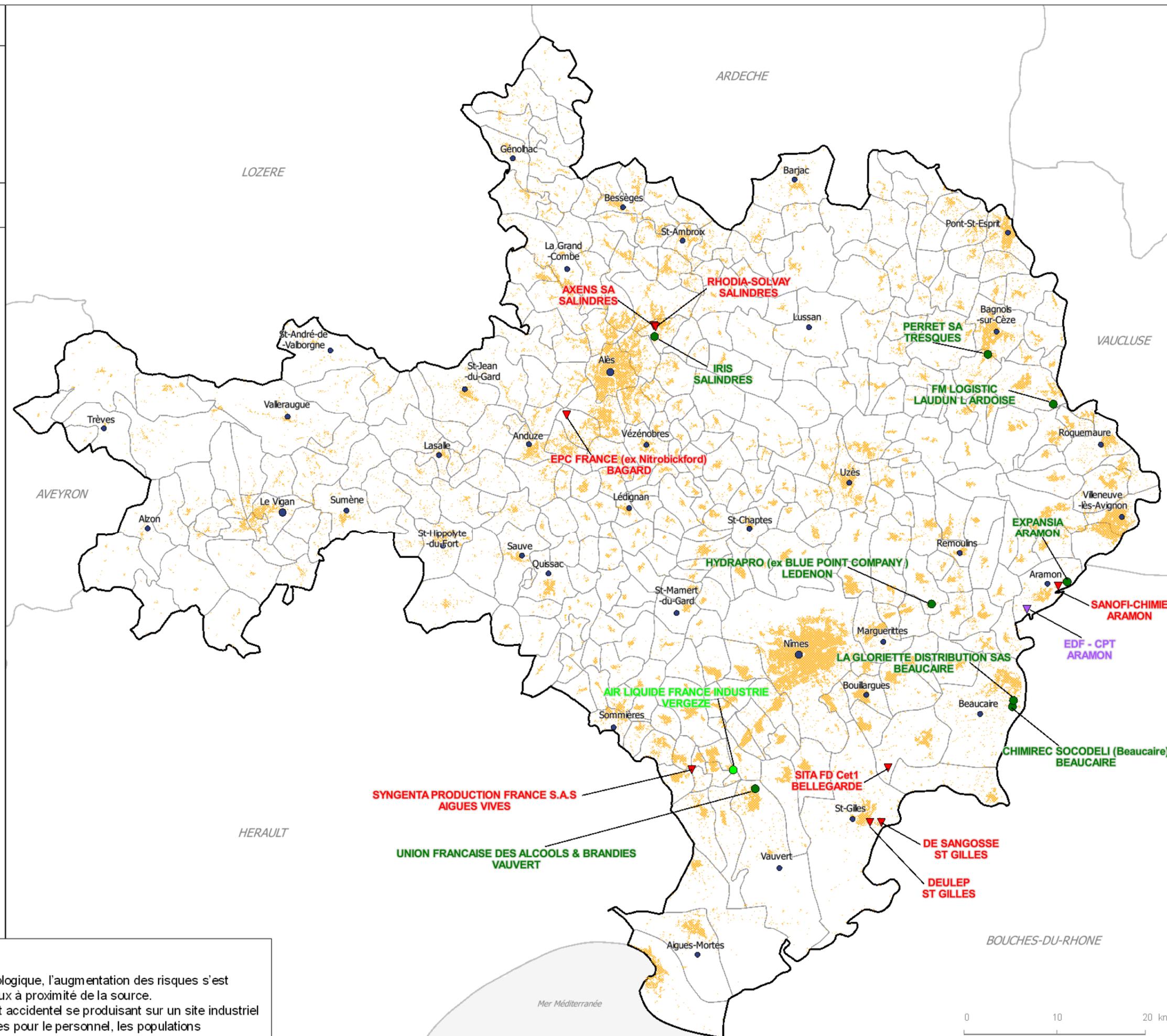
- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :

- DREAL LR (10/2014)
- CETE Méditerranée (Espace bâti 2010)
- © IGN - GEOFLA © version 2.0

A savoir

Corollaire du développement industriel puis technologique, l'augmentation des risques s'est accrue, accentuée par le rapprochement des enjeux à proximité de la source. Un risque technologique majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.





Économie agricole

Agriculture durable



MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES -ENJEU HERBE-

Edition : septembre 2016



Périmètres MAE :

- Plaine
- Hors Plaine

Limites administratives :

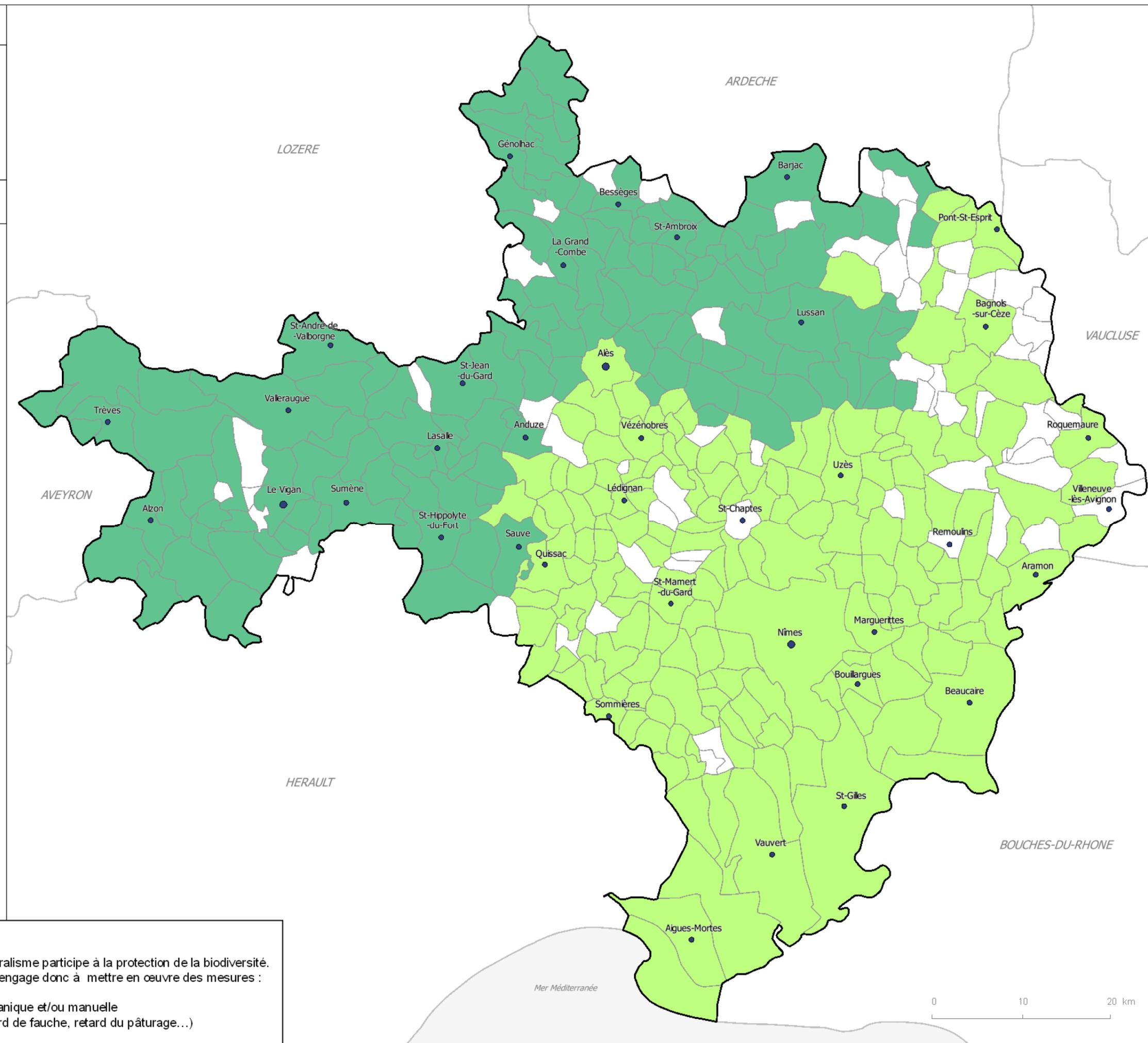
- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :
 - DRAAF (12/2014)
 - © IGN - GEOFLA ® version 2.0

A savoir

La préservation de milieux ouverts issus du pastoralisme participe à la protection de la biodiversité. En contrepartie d'une rémunération, l'exploitant s'engage donc à mettre en œuvre des mesures :

- de maintien des activités pastorales
- d'ouverture des milieux par une élimination mécanique et/ou manuelle
- spécifiques ex : (limitation de la fertilisation, retard de fauche, retard du pâturage...)





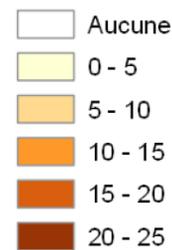
AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Surfaces déclarées dossiers PAC 2014

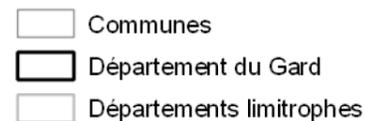
Edition : mai 2016



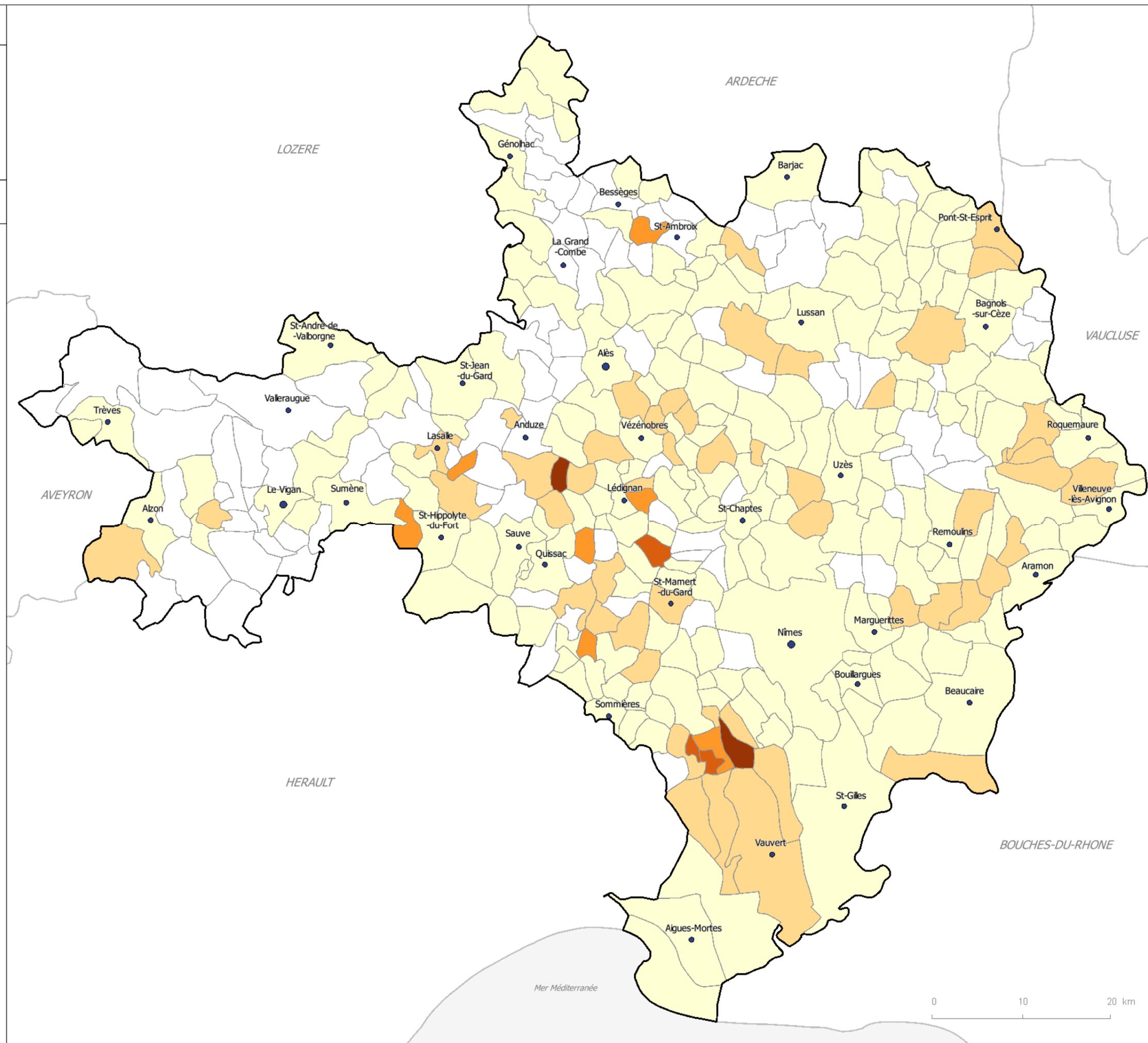
Surfaces déclarées
(% de la superficie communale) :



Limites administratives :



Source et date des données :
- RPG (2014)
- © IGN - GEOFLA ® version 2.0





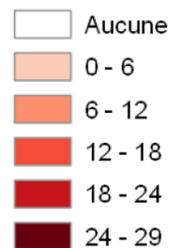
MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

Surfaces déclarées dossiers PAC 2014

Edition : juin 2016



Surfaces déclarées (% de la superficie communale) :



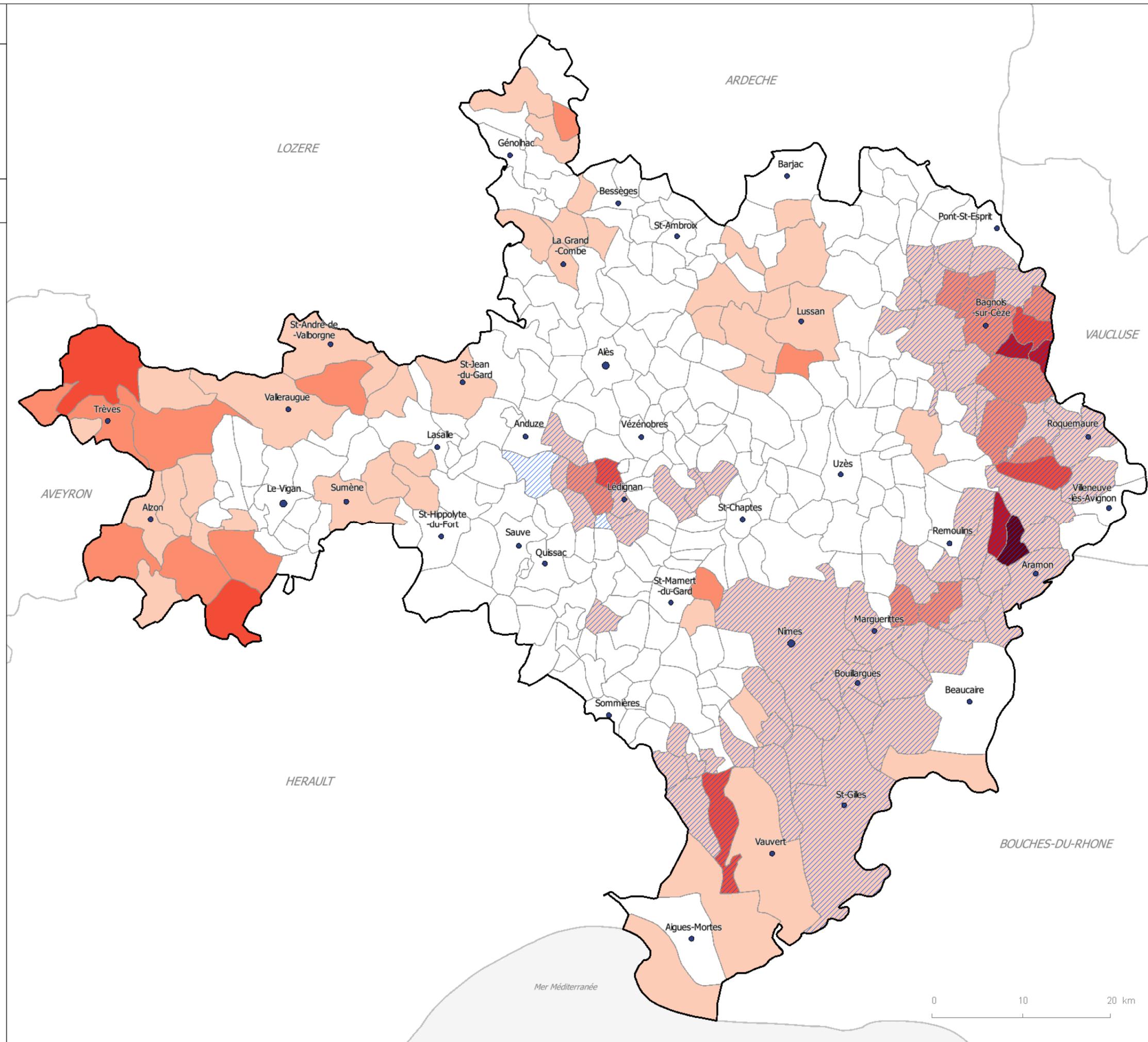
Communes couvertes par l'enjeu eau :



Limites administratives :



Source et date des données :
- RPG (2014)
- © IGN - GEOFLA ® version 2.0



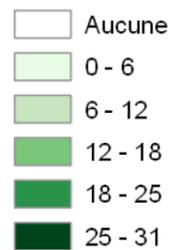


PRIMES HERBAGERES AGRO-ENVIRONNEMENTALES 2 Surfaces déclarées dossiers PAC 2014

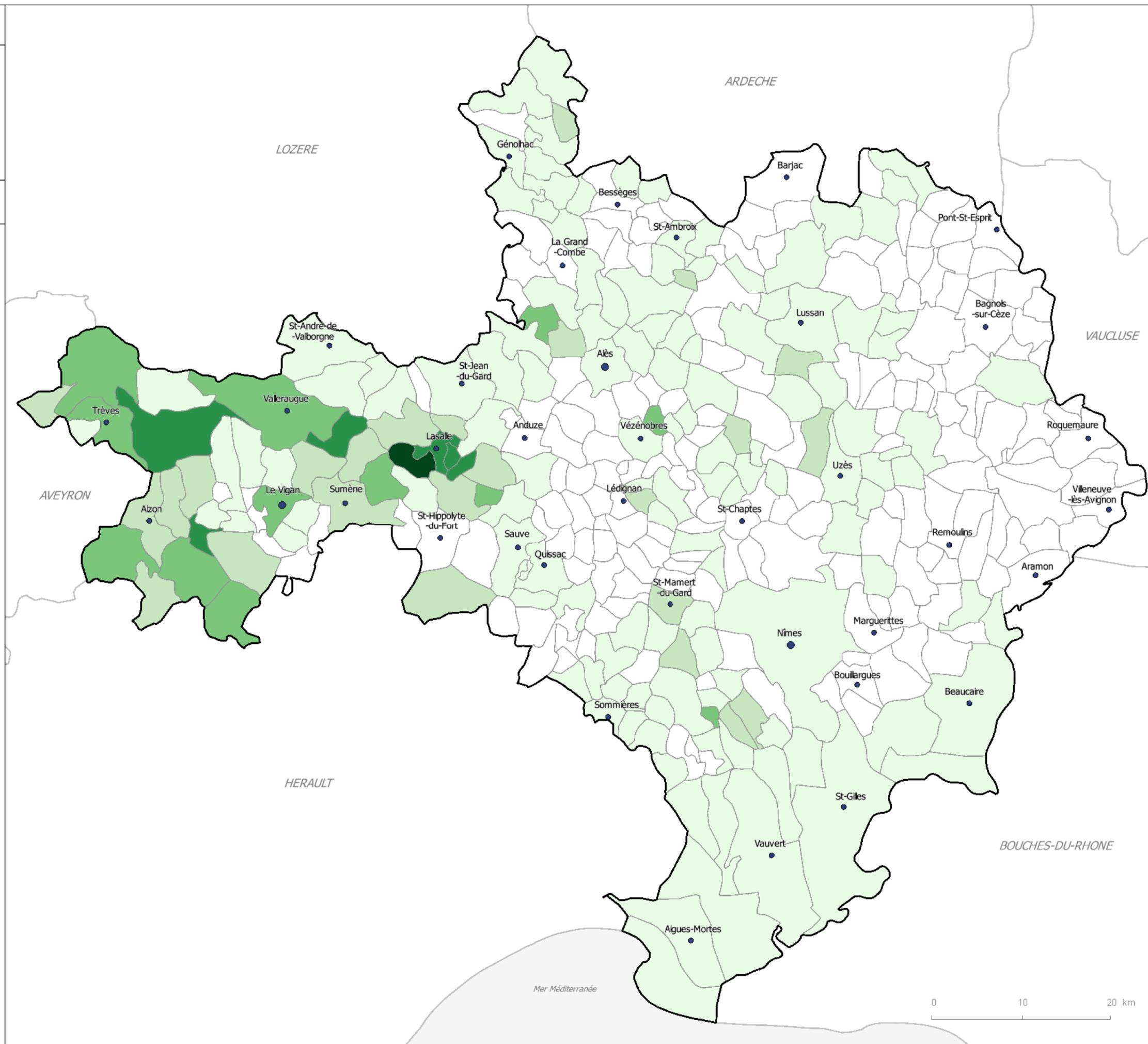
Edition : mai 2016



Surfaces déclarées
(% de la superficie communale) :



Limites administratives :



Source et date des données :
- RPG (2014)
- © IGN - GEOFLA ® version 2.0





APPELLATION D'ORIGINE PROTEGEE ET CONTROLEE -VINS-

Edition : mars 2018



Appellations d'Origine Protégée :

- Côtes du Vivarais
- Côtes du Rhône
- Costières de Nîmes
- Languedoc
- Lirac
- Tavel
- Clairette de Bellegarde

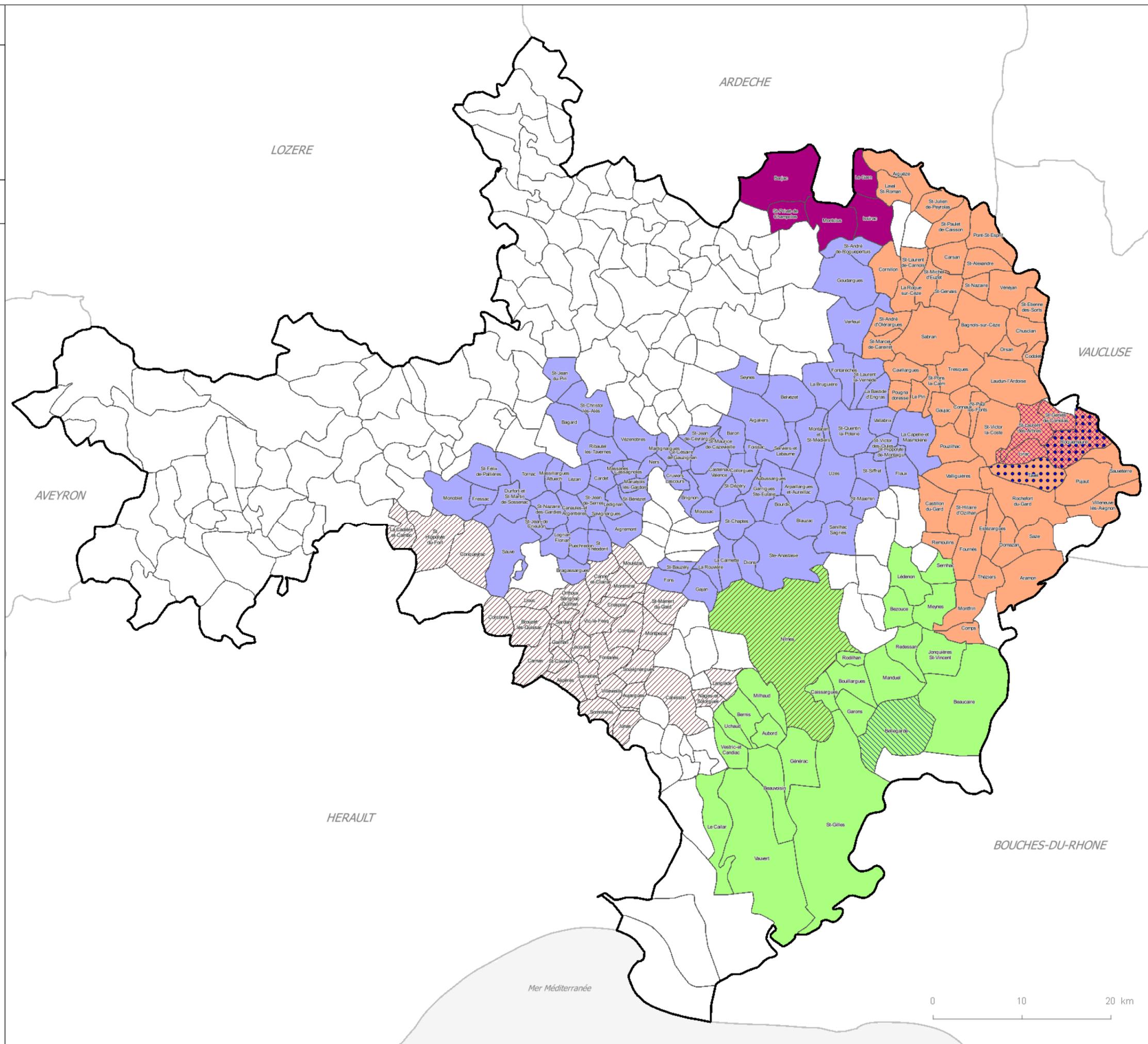
Appellation d'Origine Contrôlée :

- Duché d'Uzès

Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :
 - INAO (03/2017)
 - © IGN - GEOFLA ® version 2.0





APPELLATION D'ORIGINE PROTÉGÉE -VINS- -VINS- Détail Languedoc

Edition : mars 2018



Languedoc :

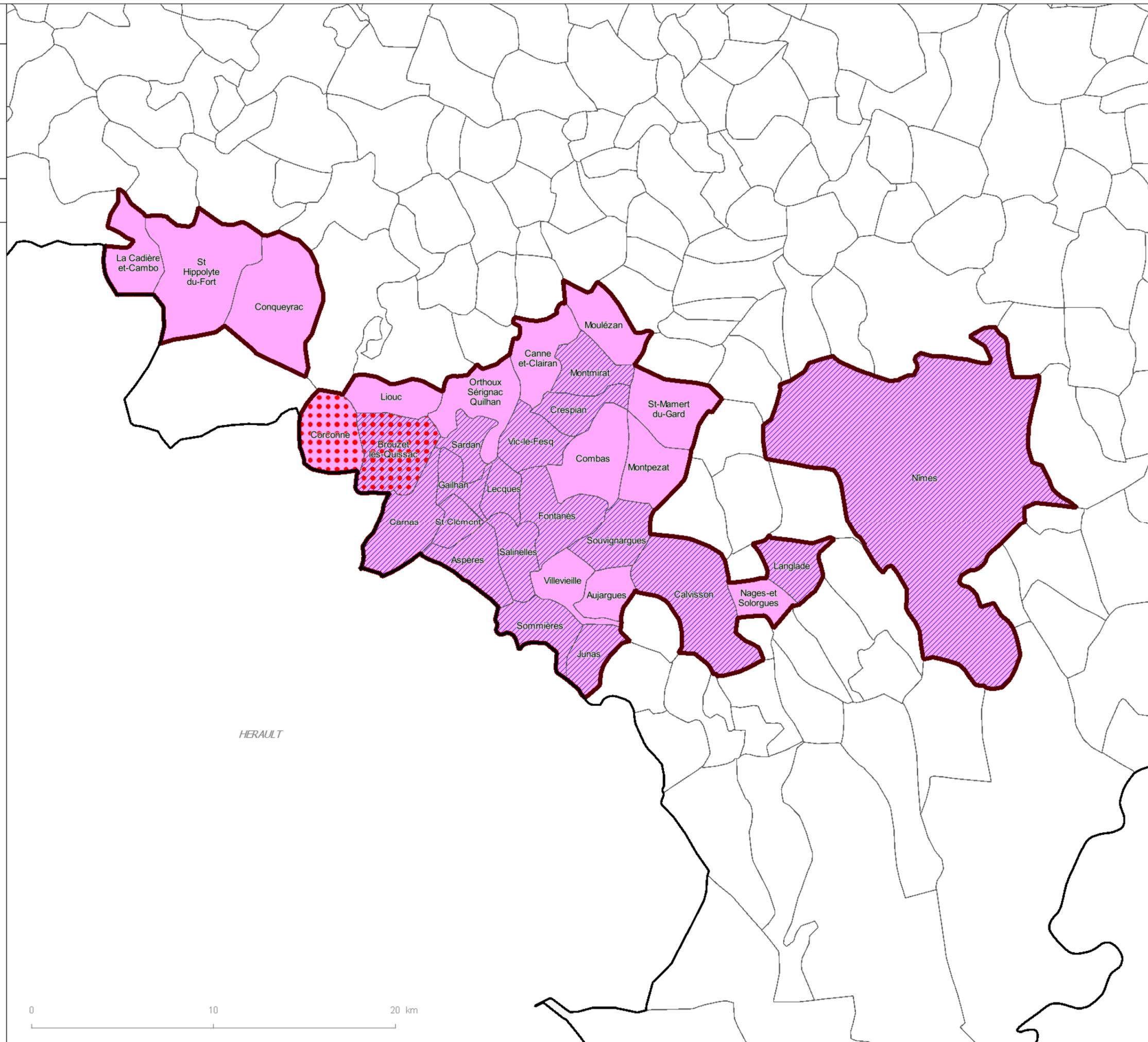
 Périmètre de l'appellation

Languedoc AOP détaillées :

-  Languedoc blanc
-  Languedoc Pic Saint-Loup
-  Languedoc Sommières

Limites administratives :

-  Communes
-  Département du Gard





APPELLATION D'ORIGINE PROTEGEE -VINS- Détail Côtes du Rhône

Edition : mars 2018



Côtes du Rhône :

Périmètre de l'appellation :

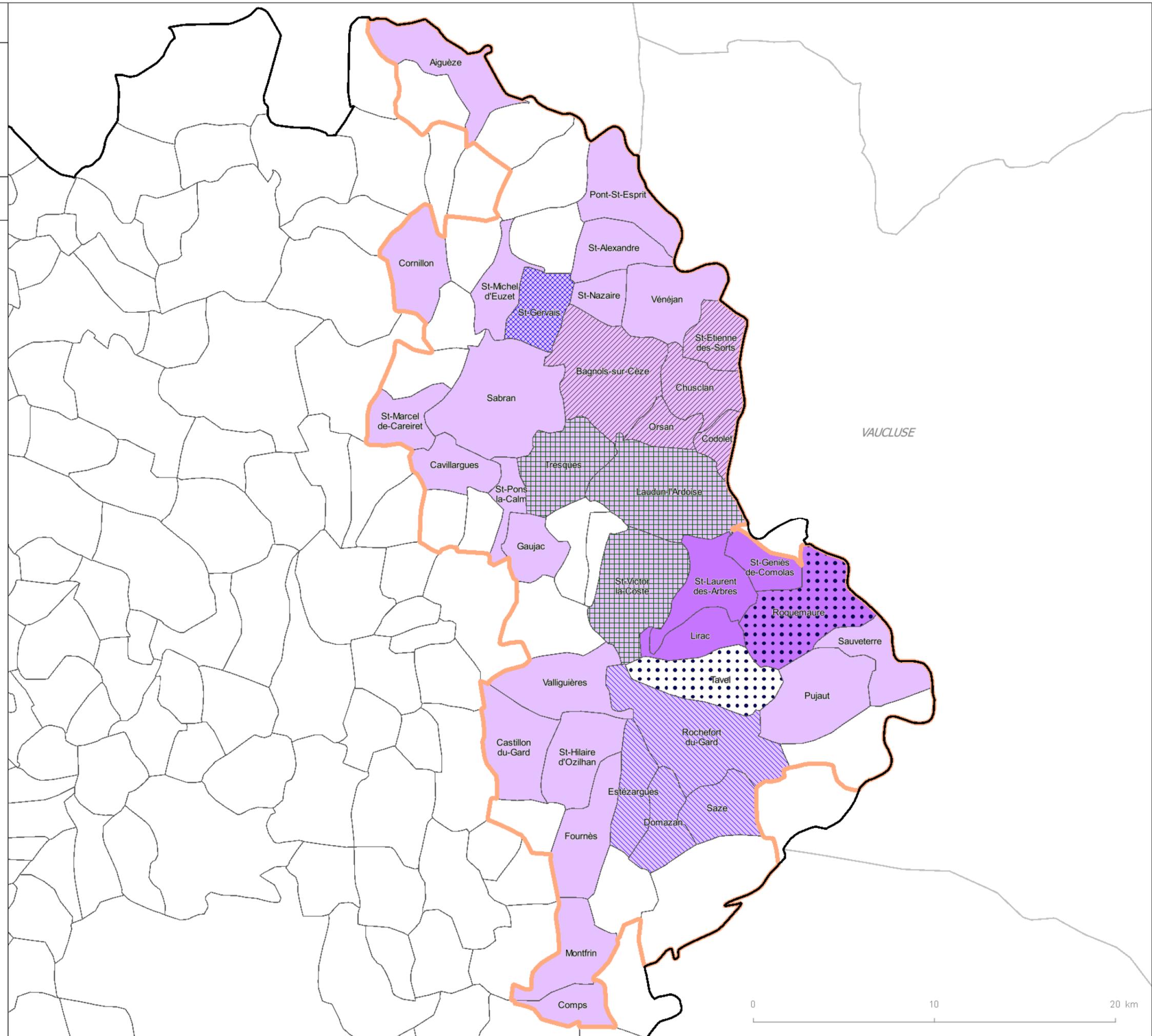
Côtes du Rhône AOP détaillées :

- Côtes du Rhône Villages
- Côtes du Rhône Villages Chusclan
- Côtes du Rhône Villages Laudun
- Côtes du Rhône Villages Saint-Gervais
- Côtes du Rhône Villages Signargues
- Lirac
- Tavel

Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :
- INAO (03/2017)
- © IGN - GEOFLA ® version 2.0





INDICATION GÉOGRAPHIQUE PROTÉGÉE -VINS-

Edition : mars 2018



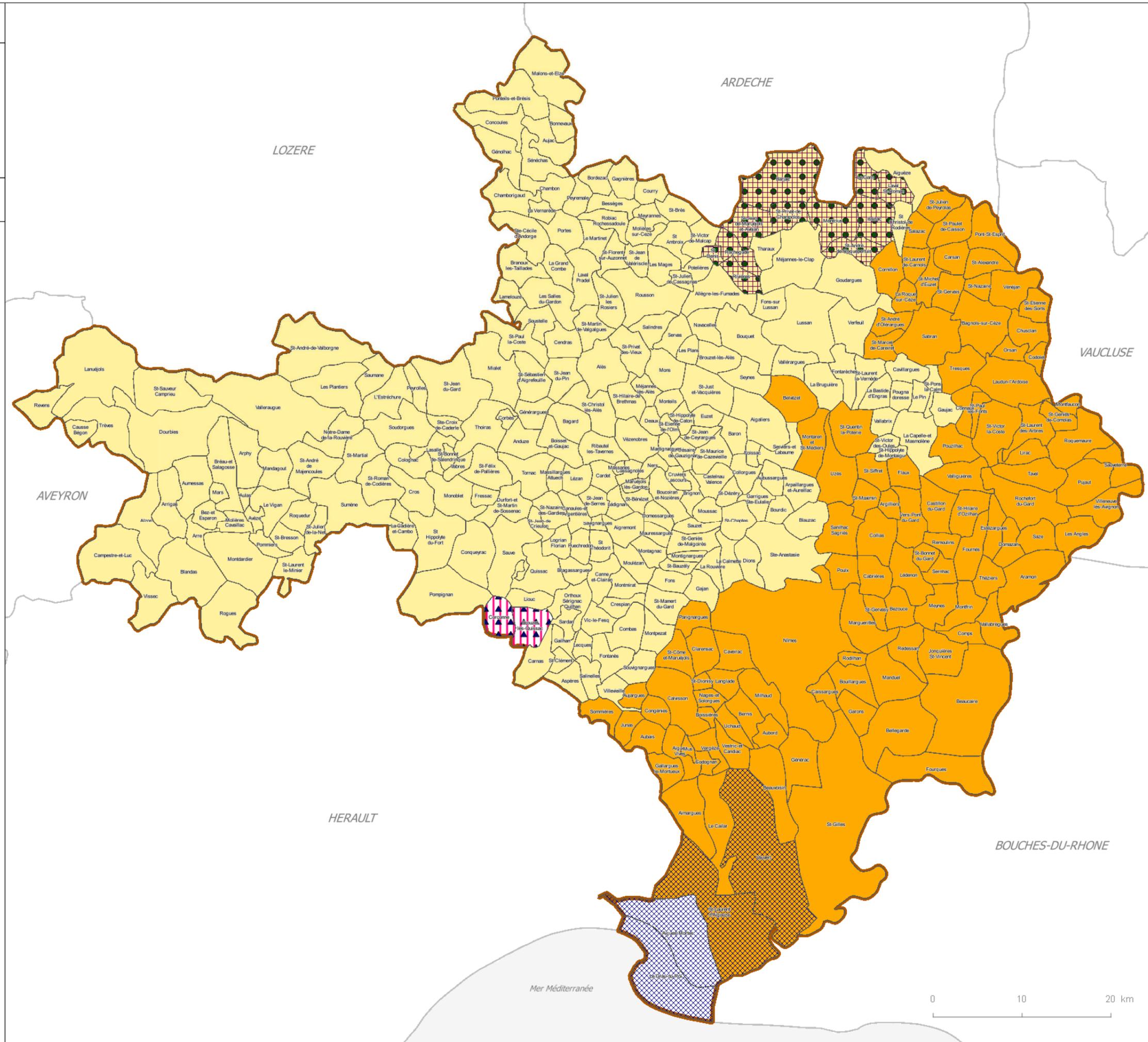
Indications Géographiques Protégées :

-  Gard - Pays d'Oc mousseux de qualité - Pays d'Oc (totalité du Gard)
-  Cévennes
-  Coteaux du Pont du Gard
-  Coteaux de l'Ardèche
-  Ardèche
-  Saint-Guilhem-le-Désert
-  Saint-Guilhem-le-Désert Val de Montferland
-  Sable de Camargue

Limites administratives :

-  Communes
-  Départements limitrophes

Source et date des données :
- INAO (03/2017)
- © IGN - GEOFLA ® version 2.0



APPELLATION D'ORIGINE PROTEGEE -FROMAGES-

Edition : mai 2016



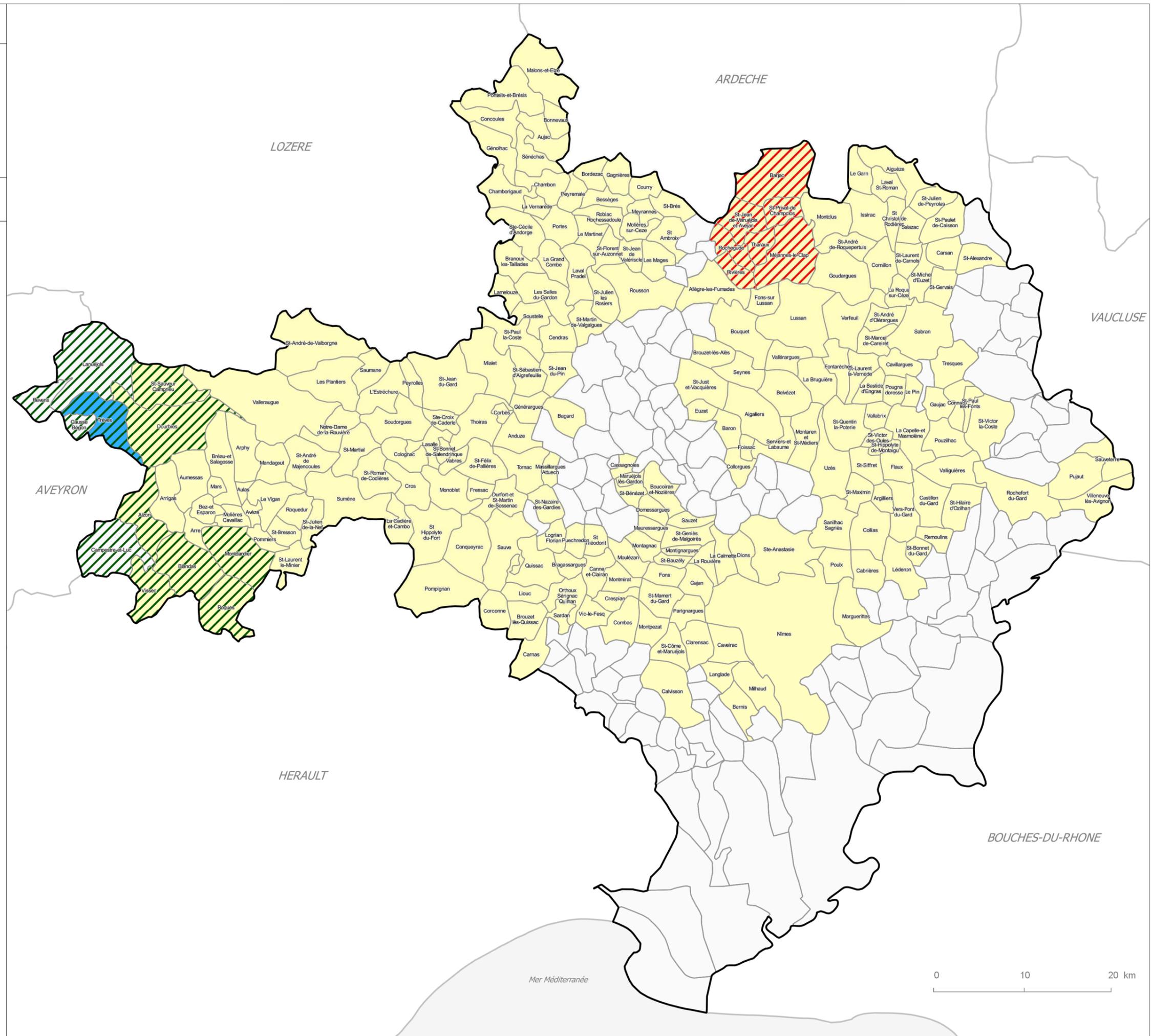
Aires Géographiques AOP :

- Bleu des Causses
- Pélardon
- Picodon
- Roquefort

Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :
- INAO (03/2016)
- © IGN - GEOFLA ® version 2.0





APPELLATION D'ORIGINE PROTEGEE ET CONTROLEE -AUTRES-

Edition : mai 2016



Appellations d'Origine Protégée :

- Chataîgne d'Ardèche
- Oignon doux des Cévennes
- Huile d'olive de Nîmes - Olive de Nîmes
- Taureau de Camargue

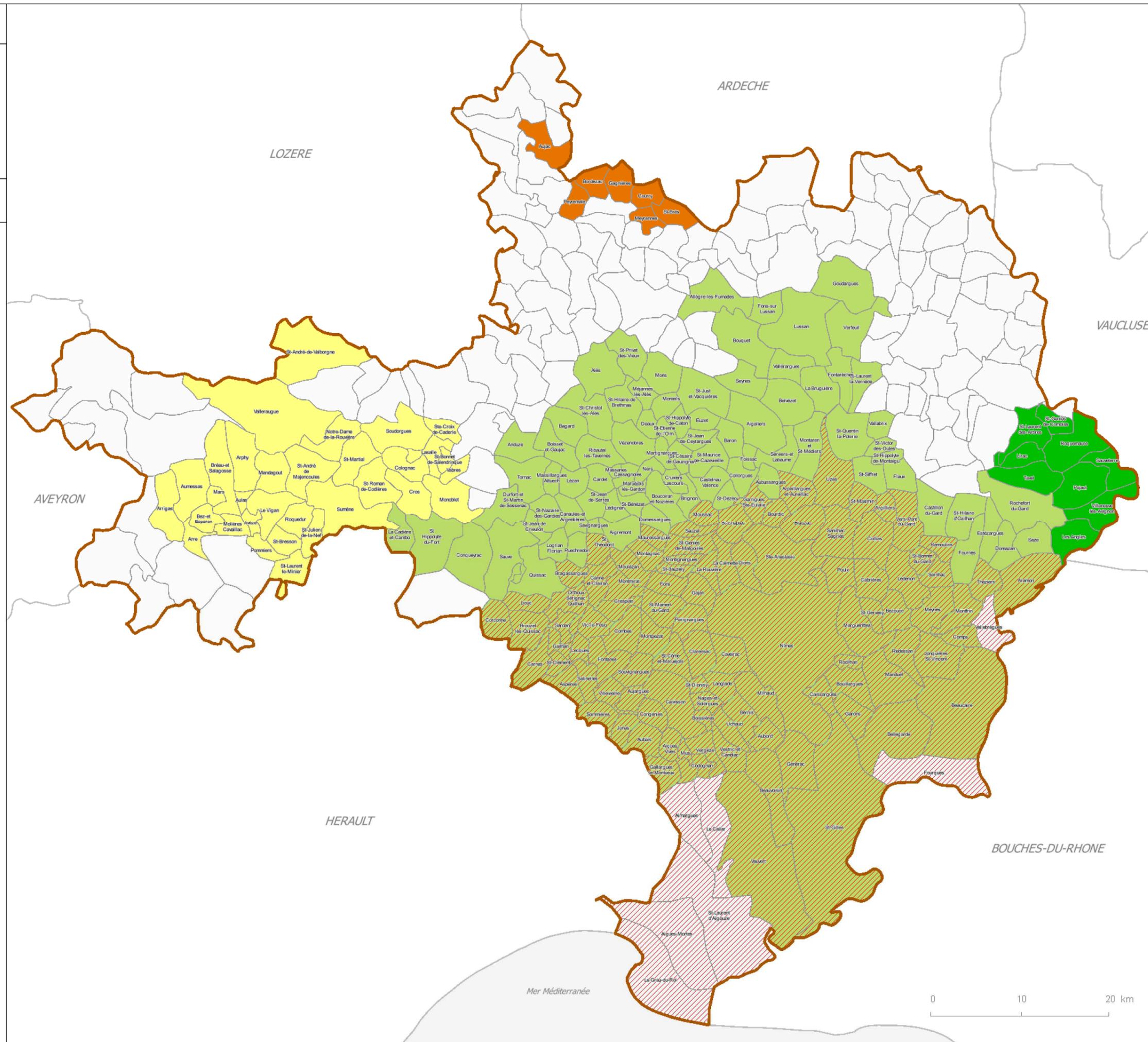
Appellations d'Origine Contrôlée :

- Huile d'olive de Provence

Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :
 - INAO (03/2016)
 - © IGN - GEOFLA ® version 2.0





INDICATION GEOGRAPHIQUE PROTEGEE -AUTRES-

Edition : août 2016



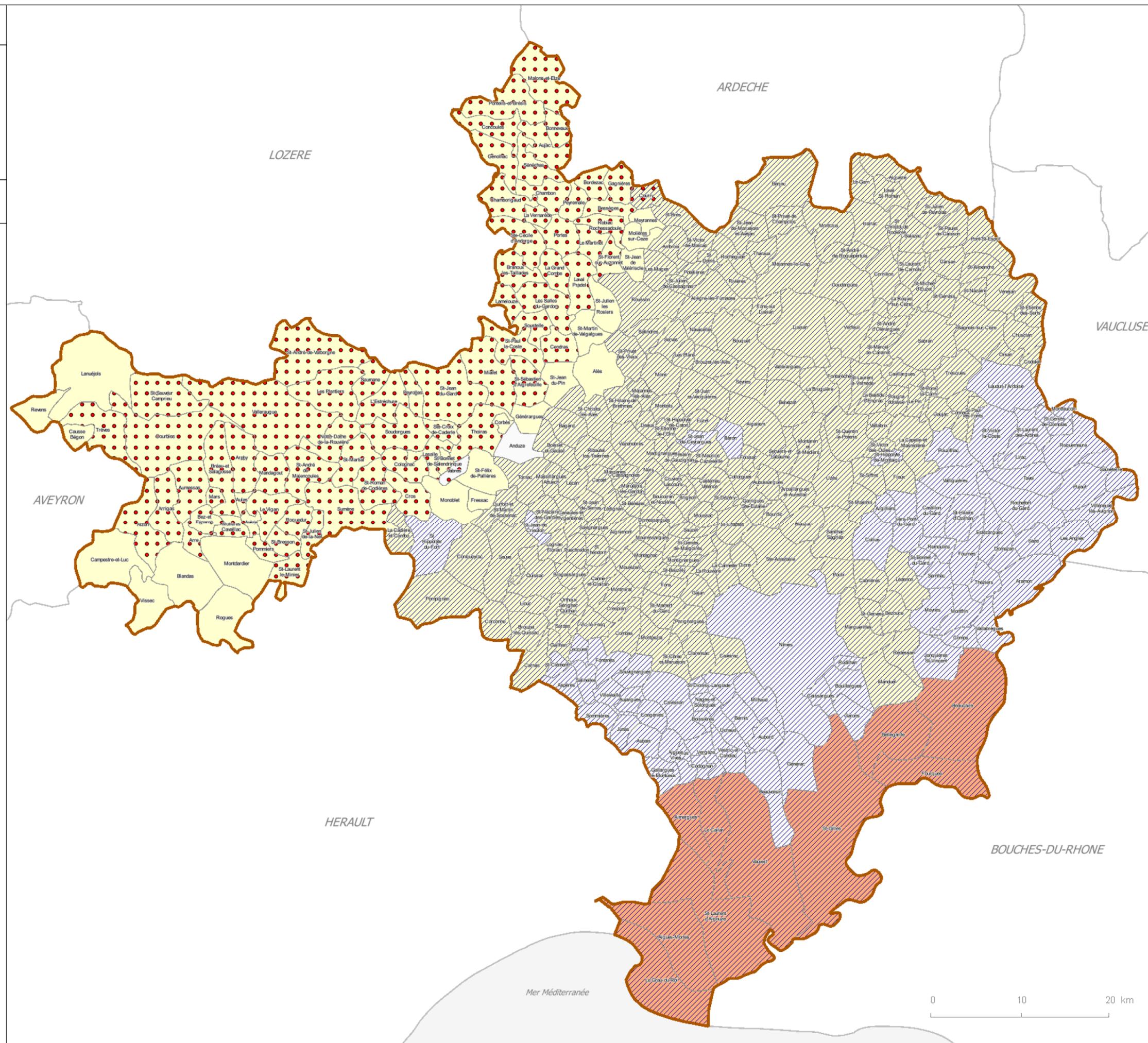
Aires géographiques IGP :

-  Volailles du Languedoc (totalité du Gard)
-  Poulet des Cévennes ou Chapon des Cévennes
-  Miel des Cévennes
-  Miel de Provence
-  Riz de Camargue

Limites administratives :

-  Communes
-  Départements limitrophes

Source et date des données :
 - INAO (03/2016)
 - © IGN - GEOFLA ® version 2.0



Économie - Emploi

DELIMITATION DES AIRES URBAINES 2010

Edition : mai 2016



Aires urbaines des grands pôles :

- Grands pôles (10 000 emplois ou plus) (42)
- Couronnes des grands pôles (84)
- Communes multipolarisées des grandes aires urbaines (99)

Autres aires urbaines :

- Pôles moyens (5 000 à moins de 10 000 emplois) (5)
- Petits pôles (de 1 500 à moins de 5 000 emplois) (14)
- Couronnes des petits pôles (8)
- Autres communes multipolarisées (54)
- Communes isolées, hors influence des pôles (47)

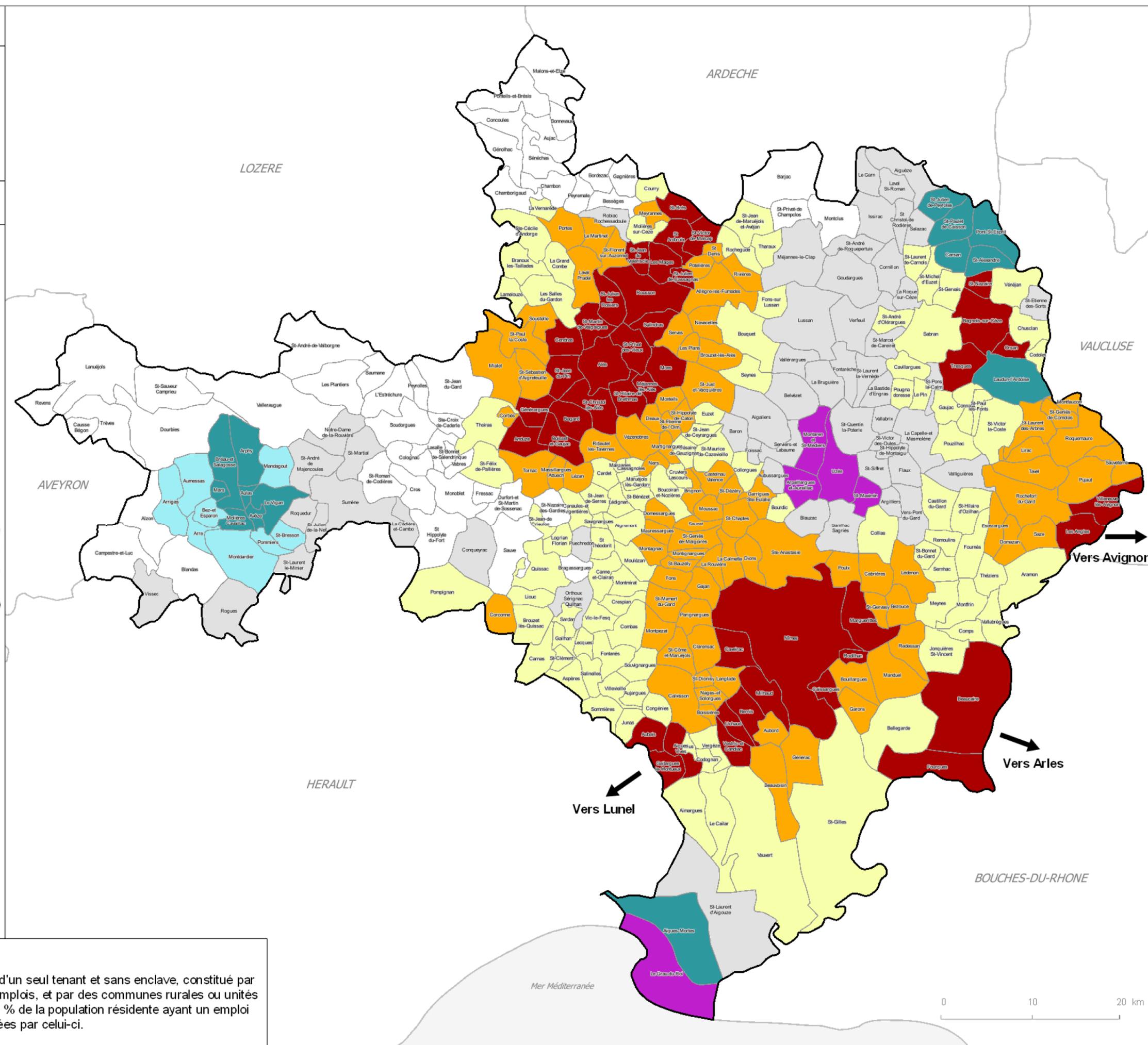
Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :
 - INSEE (01/2011)
 - © IGN - GEOFLA ® version 2.0

Définition

Une aire urbaine est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.



REPARTITION DES SURFACES DANS LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES EN 2015

Edition : janvier 2018



Surperficie (ha) dans les ZAE existantes :

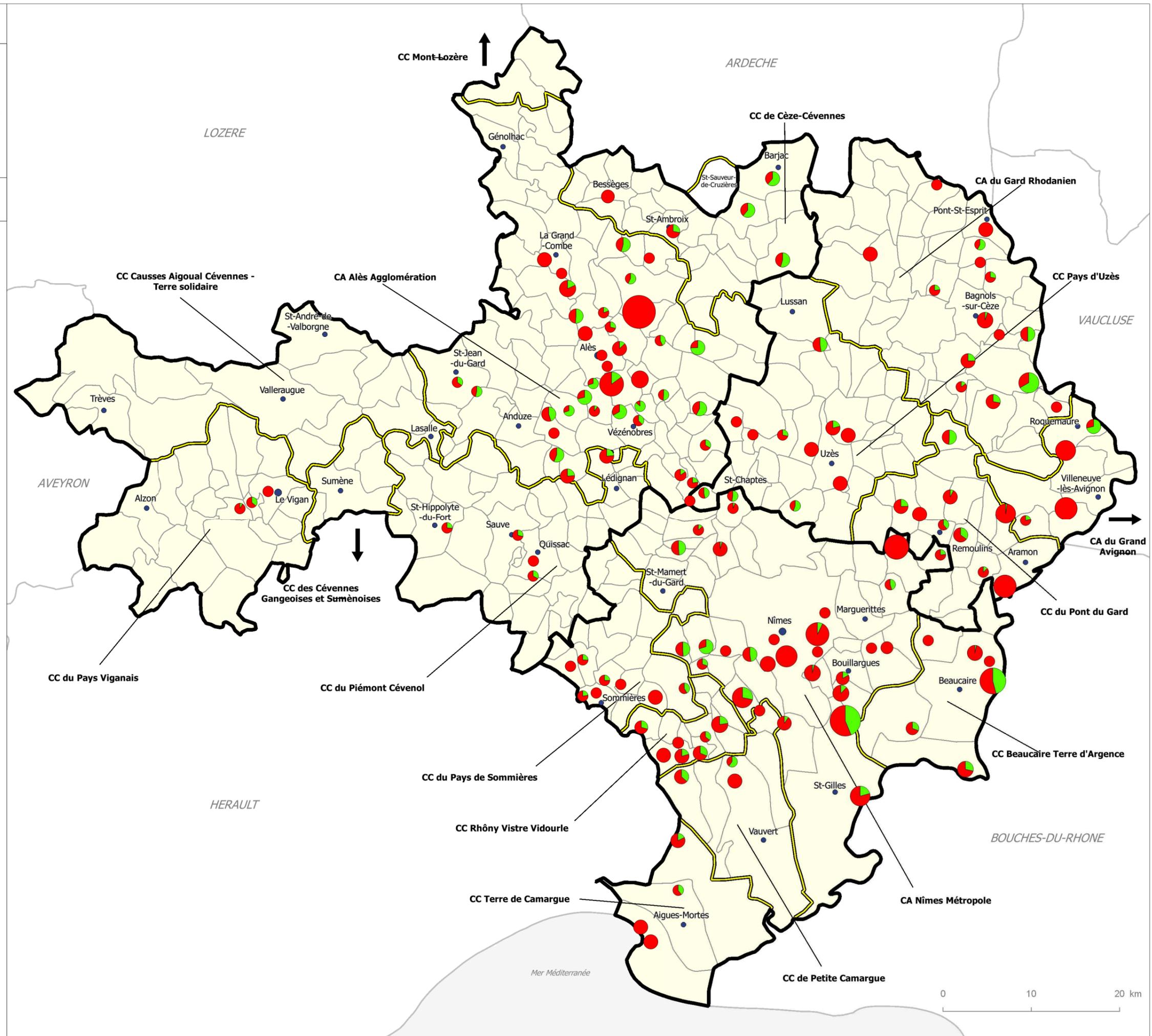
- Surface occupée
- Surface disponible

 Services d'Aménagement Territoriaux

Limites administratives :

-  Communes
-  Intercommunalités
-  Département du Gard
-  Départements limitrophes

Source et date des données :
 - CCI d'Alès, Nîmes et AURNA (05/2015)
 - © IGN - GEOFLA © version 2.0





Aménagement urbain Planification

SCHEMAS DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

Edition : mars 2018



Etat d'avancement des procédures :

- Primo-élaboration
- En révision
- Opposable
- Territoire sans SCoT

Limites administratives :

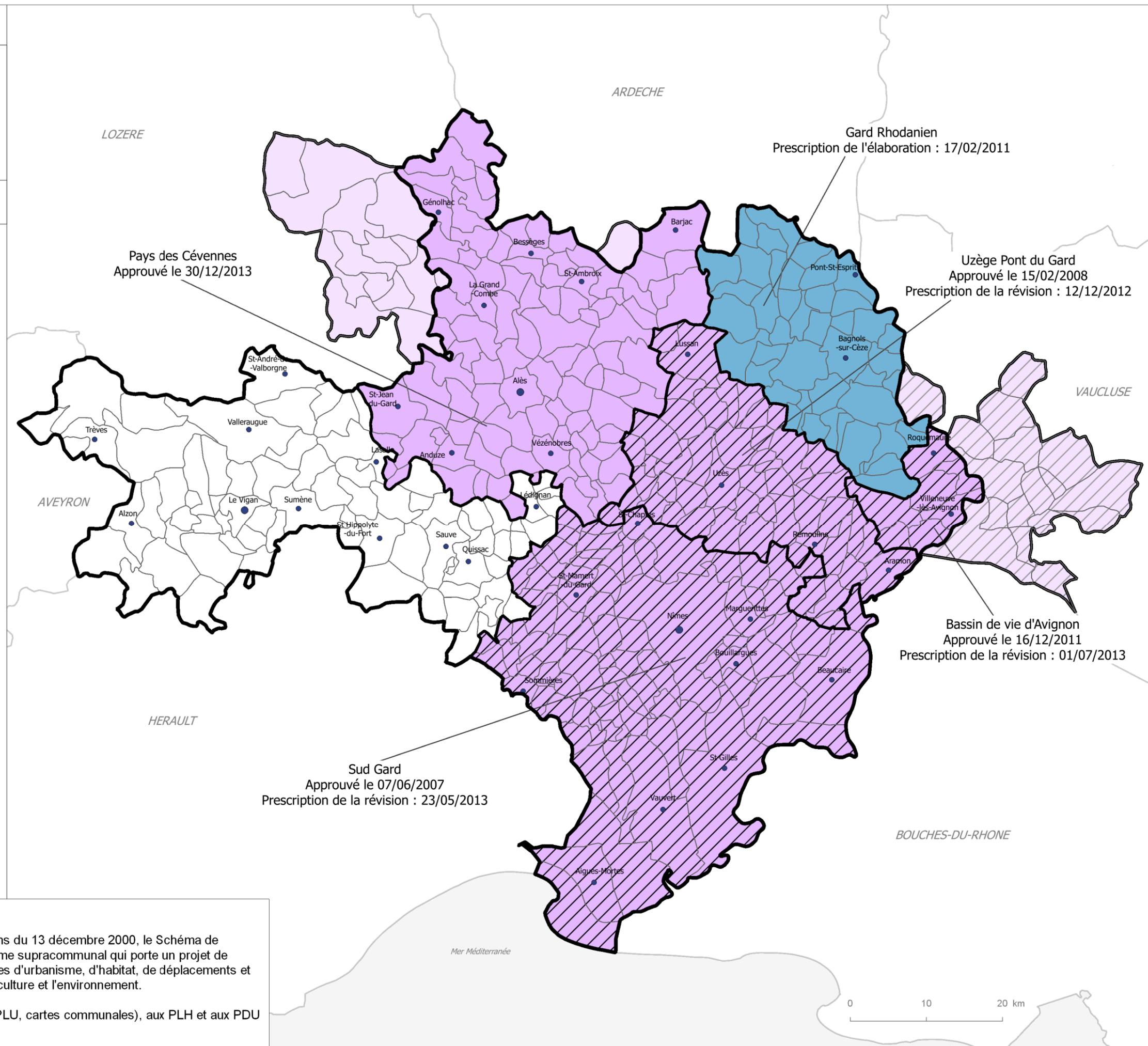
- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :
- Préfecture du Gard (01/2018)
- © IGN - GEOFLA® version 2.0

Selon la loi

Créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000, le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme supracommunal qui porte un projet de territoire visant à mettre en cohérence les politiques d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, en préservant l'agriculture et l'environnement.

Le SCoT s'impose aux documents d'urbanisme (PLU, cartes communales), aux PLH et aux PDU entre autres.



ETAT D'AVANCEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME

Edition : 30/01/2018



Document applicable :

- Carte Communale (43)
- Plan d'Occupation des Sols (1)
- Plan Local d'Urbanisme (177)
- Règlement National d'Urbanisme (132)

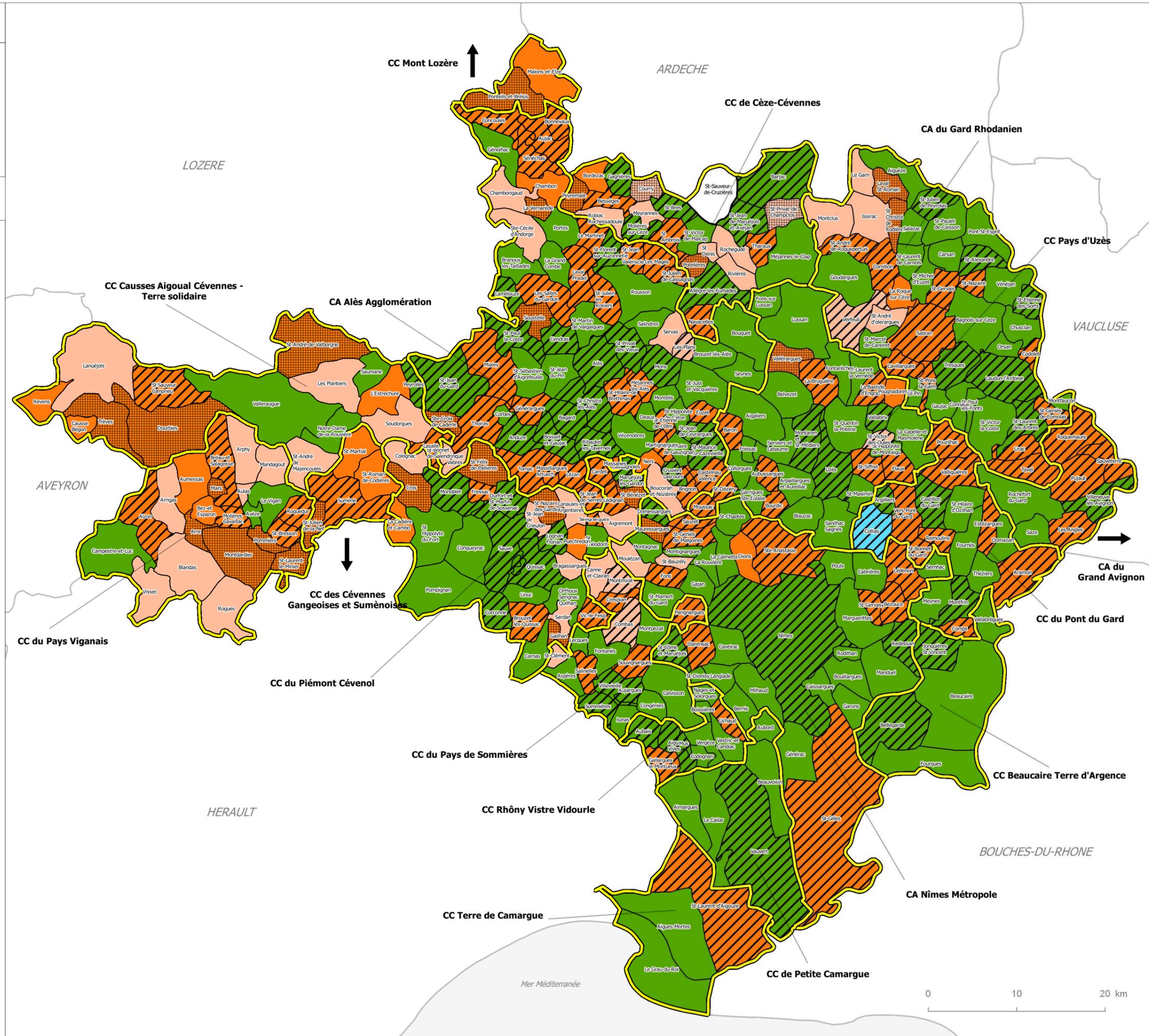
Procédure en cours :

- Carte Communale (26)
- Plan Local d'Urbanisme (155)
- aucune (172)

Limites administratives :

- Communes
- Intercommunalités
- Département du Gard

Source et date des données :
 - SUDOCUH - 17/01/2018
 - © IGN - GEOFLA © version 2.0





L'instruction ADS dans le Gard au 25 janvier 2018

Edition : février 2018



Centres instructeurs :

- Instruction par la DDTM (56)
- Commune auto-instructrice (21)
- Instruction par l'EPCI de rattachement (243)
- Instruction par une autre commune (2)
- Instruction par un autre EPCI que celui de rattachement (19)
- Instruction par le syndicat mixte : Leins Gardonnenque (12)

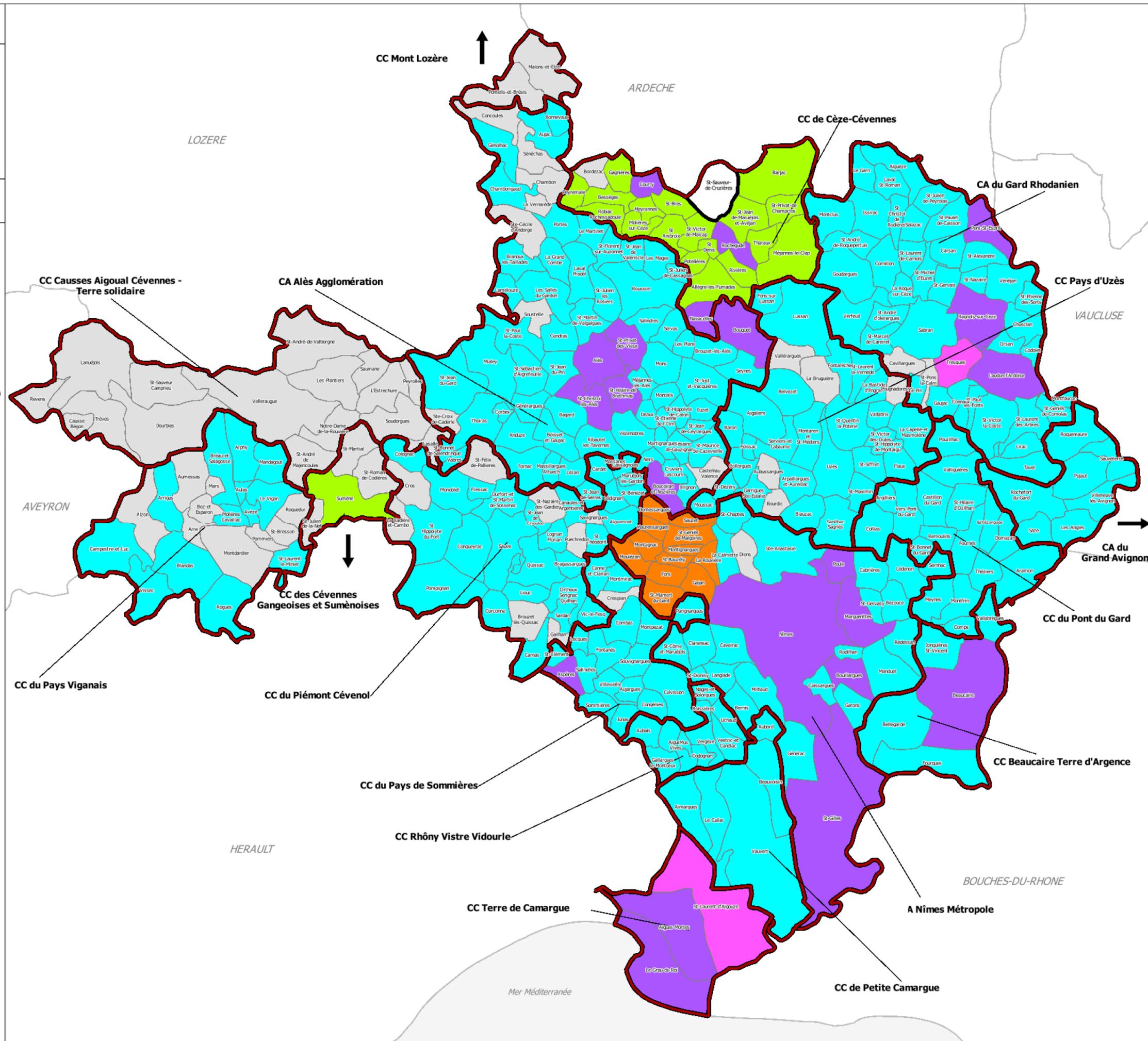
Limites administratives :

- Communes
- Intercommunalités
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :

- tableau de suivi SATC (25 janvier 2018)

- © IGN- GEOFLA ® version 2.2



CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES AU SOL

Edition : mars 2018



Statut des dossiers :

- Centrale en service (27)
- Permis accordé et travaux en cours (14)
- Permis rejeté (6)
- Permis refusé (5)
- Permis retiré (22)
- Permis en cours d'instruction (15)
- Permis accordé (17)

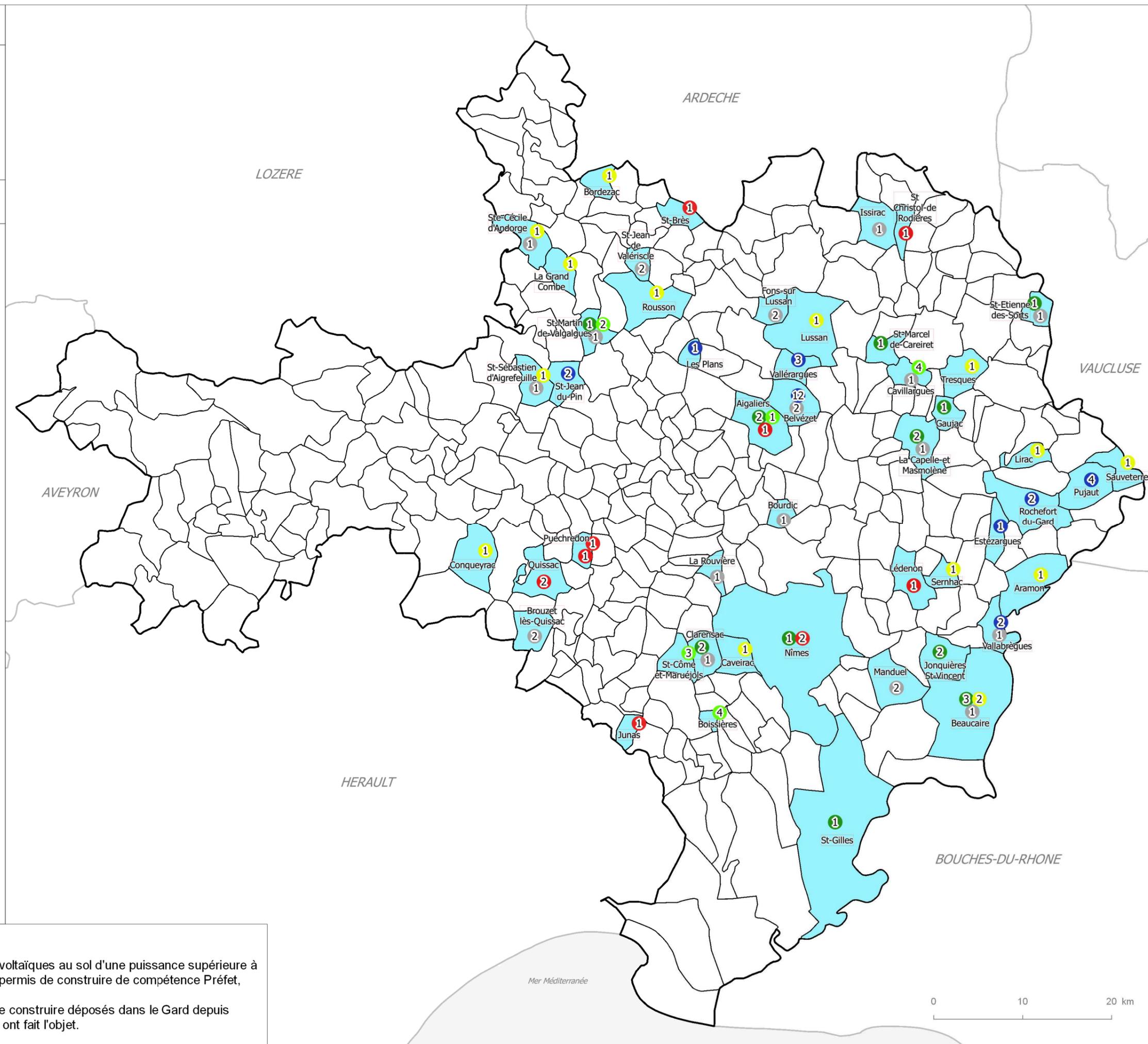
Limites administratives :

- Communes concernées
- Communes non concernées
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :
- DDTM30/SATSGLM (mars 2018)
- © IGN - GEOFLA ® version 2.0

A savoir

Depuis le 1er décembre 2009, les centrales photovoltaïques au sol d'une puissance supérieure à 250 kWc (environ 0.75 hectare) sont soumises à permis de construire de compétence Préfet, étude d'impact et enquête publique.
La présente carte illustre la situation des permis de construire déposés dans le Gard depuis décembre 2009 et la nature des décisions dont ils ont fait l'objet.



Logement

DISPOSITIFS D'INTERVENTIONS SUR LE PARC PRIVE

Edition : janvier 2018



Opérations et programmes en cours :

-  PIG Habiter Mieux - Conseil Départemental du Gard (2016-2018)
-  PIG Habiter Mieux et PIG lutte contre l'habitat indigne - CA Nîmes Métropole (2014-2017)
-  OPAH
-  Communes concernées par un ou plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville

Limites administratives :

-  Communes
-  Intercommunalités
-  Département du Gard
-  Départements limitrophes

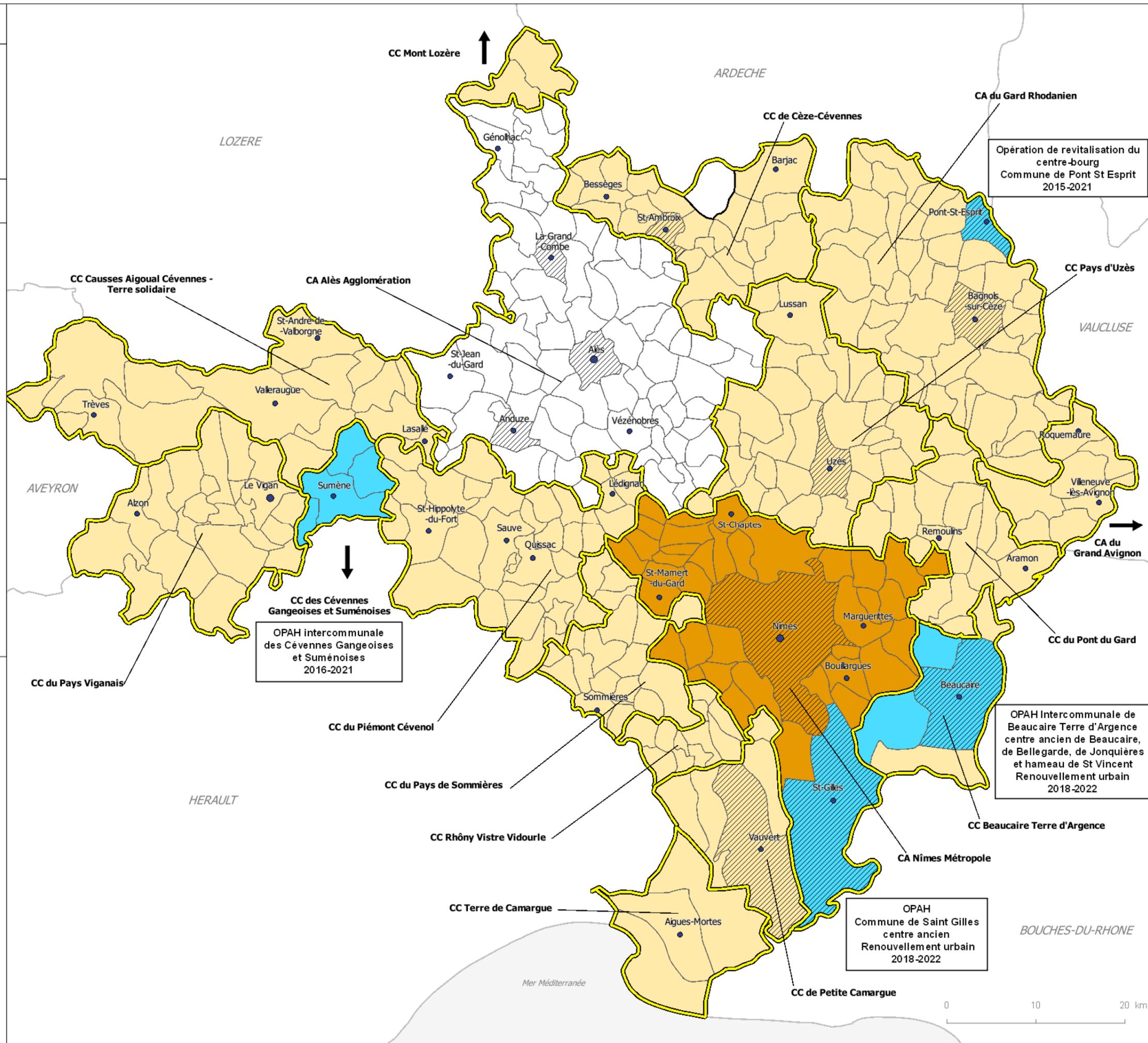
Sources et date des données :
 - DDTM30/SUH (FH) (janvier 2018)
 - © IGN - GEOFLA ® version 2.0

À savoir

Afin de réaliser leur politique en matière d'habitat, les collectivités disposent de plusieurs outils d'intervention parmi lesquels :

- l'opération programmée de l'habitat (OPAH) ou le programme d'intérêt général (PIG), sont des outils opérationnels, qui permettent à certains territoires de bénéficier d'une ingénierie (animation) et d'aides de l'anah en vue de corriger les dysfonctionnements constatés sur le territoire.

- La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 définit les conditions de la réforme de la géographie prioritaire avec pour objectif de simplifier les trop nombreux zonages accumulés depuis 20 ans. C'est sur le critère unique de la faiblesse du revenu des habitants que les nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ont été définis. Cette réforme vise également à concentrer les moyens d'intervention de la politique de la ville au profit des quartiers dont les habitants rencontrent les plus grandes difficultés.



REPARTITION DES LOGEMENTS SOCIAUX

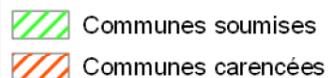
Edition : janvier 2018



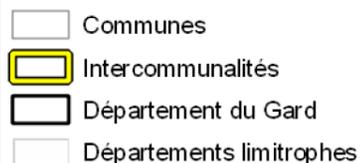
Taux d'équipement :



Loi de Solidarité et Renouvellement Urbain



Limites administratives :

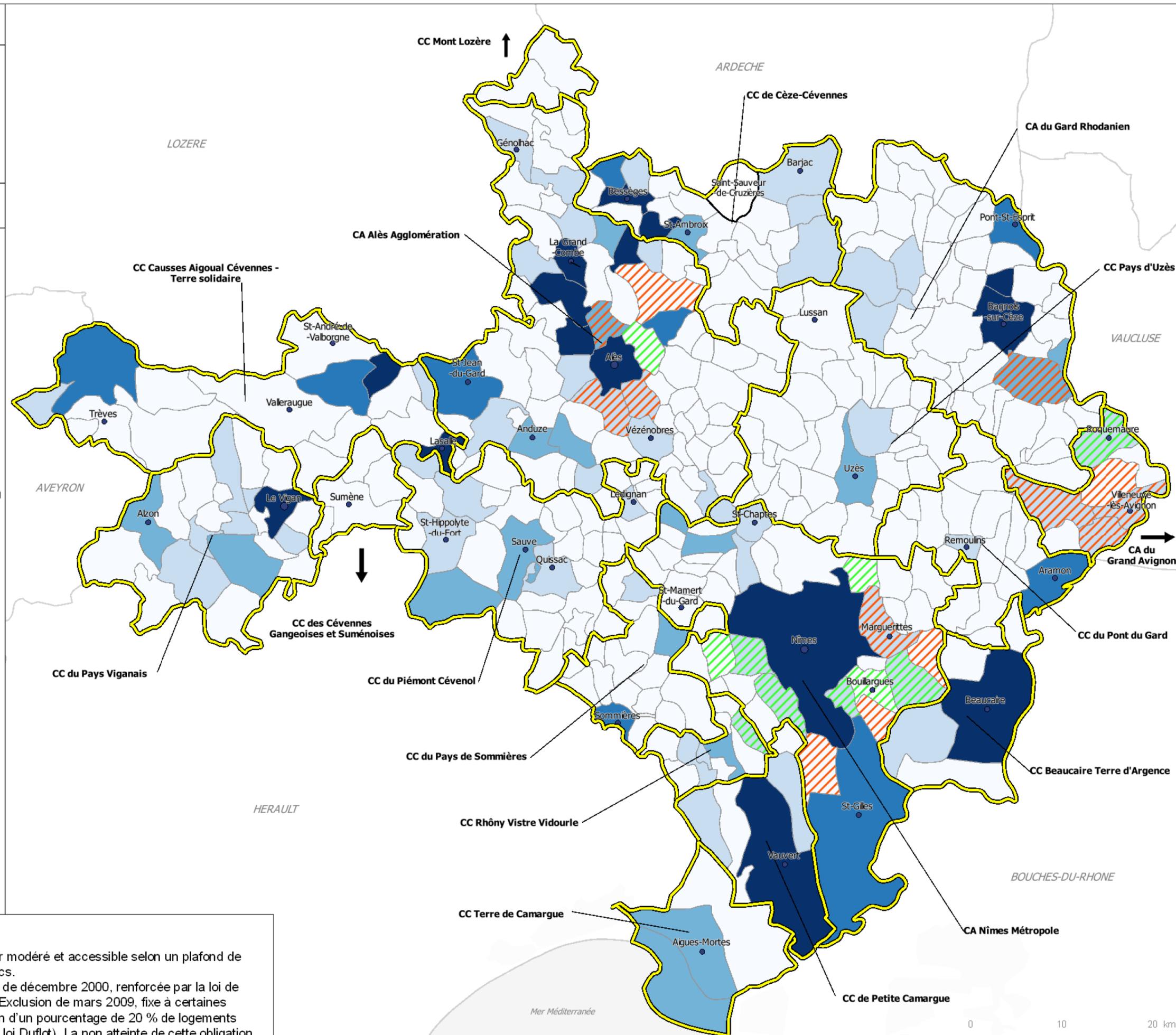


Source et date des données :

- Ecoloweb (2016)
 - INSEE RP (2014)
 - GeoFla® (IGN) v2.0

Selon la loi

Le logement social est un logement occupé à loyer modéré et accessible selon un plafond de ressources. Il est aidé par des financements publics.
 La loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) de décembre 2000, renforcée par la loi de Mobilisation pour Le Logement et la Lutte contre l'Exclusion de mars 2009, fixe à certaines communes (en hachure sur la carte) une obligation d'un pourcentage de 20 % de logements sociaux (25% pour certaines communes suite à la loi Duflot). La non atteinte de cette obligation entraîne des pénalités financières voire un constat de carence.



REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE 2012 - 2018 ETAT D'AVANCEMENT

Edition : septembre 2017



Type d'équipement :

- Aire d'accueil
- Aire de grand passage
- Habitat

40 : Nombre d'emplacements

Etat d'avancement :

- Réalisée
- Projet en cours
- Non réalisée

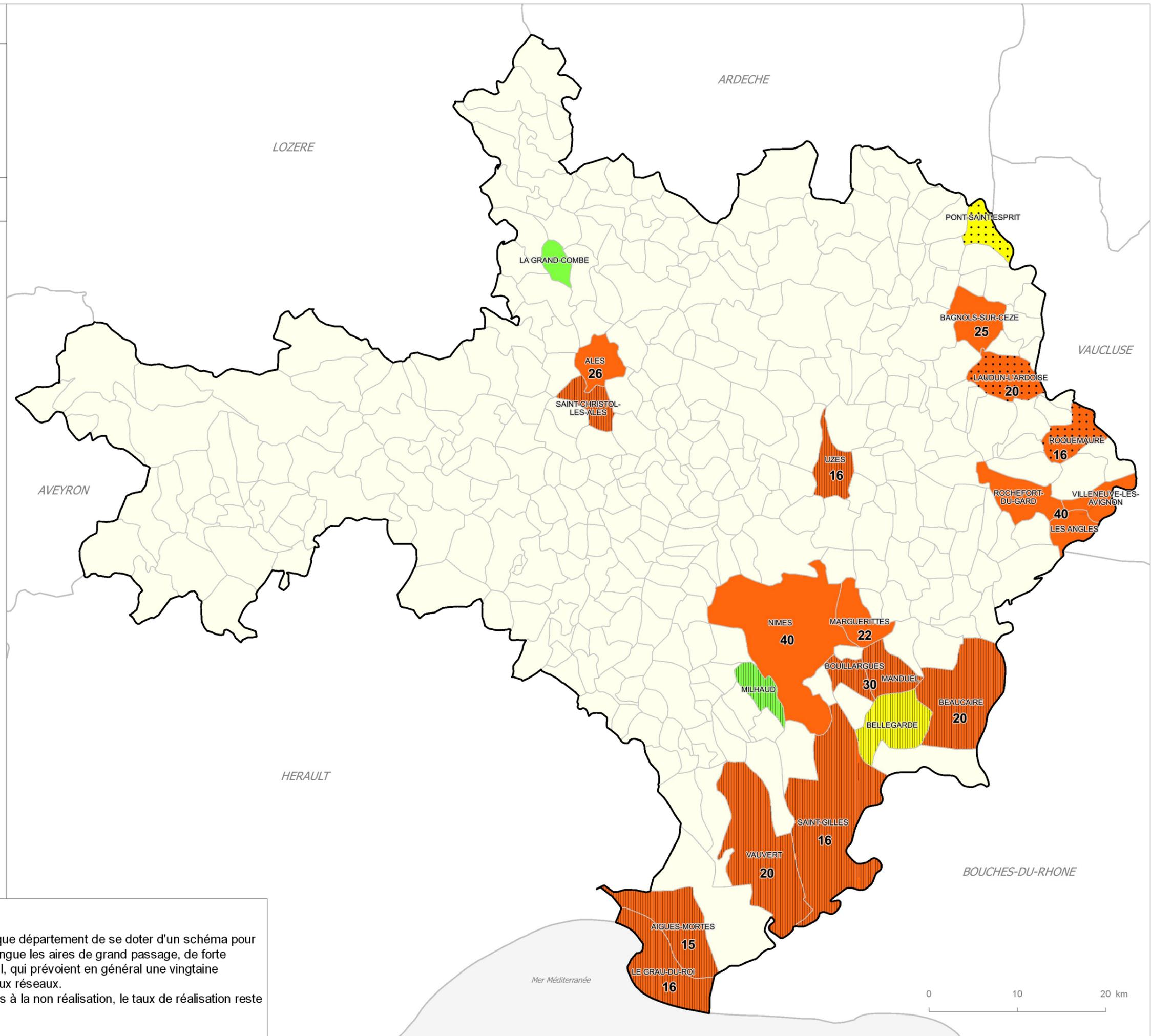
Limites administratives :

- Communes
- Département du Gard
- Départements limitrophes

Source et date des données :
- DDTM30/SUH (septembre 2017)
- © IGN - GEOFLA © version 2.0

Selon la loi

Les lois Besson de 1990 et 2000 imposent à chaque département de se doter d'un schéma pour l'accueil et le séjour des gens du voyage. On distingue les aires de grand passage, de forte capacité et sans équipement, et les aires d'accueil, qui prévoient en général une vingtaine d'emplacements, des blocs sanitaires et l'accès aux réseaux. Malgré les aides financières et les contraintes liées à la non réalisation, le taux de réalisation reste faible dans le Gard.



Editeur :	Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard 89, rue Wéber - CS 52002 30907 NIMES Cedex 2 Tél. : 04 66 62 62 00 Fax : 04 66 23 28 79
Directeur de la publication :	André HORTH
Création et réalisation :	DDTM30 / Service Urbanisme Habitat
Contact :	DDTM30 / Service Urbanisme Habitat / Pôle SIG : ddtm-sotur-ot-sig@gard.gouv.fr
Crédit photos :	DDTM30 / Service Communication
Adresse du site internet :	www.gard.gouv.fr